GHANA
REINSURANCE
PLC



2025

RAPPORT ANNUEL&
ÉTATS FINANCIERS

MISSION DE L'ENTREPRISE

« Assurer la satisfaction des clients
et la rentabilité de l'entreprise grâce à
l'amélioration continue de la prestation de
services, en s'appuyant sur un personnel
hautement professionnel et motivé »

SOMMAIRE

Informations sur la société **3**
Déclaration du président **15-22**
Rapport du conseil d'administration **23 - 25**
Rapport de l'auditeur indépendant **26 - 29**

États financiers
États consolidés et individuels du résultat global Comprehensive Income **30**
États de la situation financière consolidés et individuels **31**
État consolidé des variations des capitaux propres **33 - 34**
État séparé des variations des capitaux propres **35 - 36**
Tableaux des flux de trésorerie consolidés et individuels **37 - 38**
Notes **39 - 131**

CORPORATE **INFORMATION**

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mr. Seth Kobla Aklasi	Directeur général
	Mr. Samuel Sarpong	Président du conseil
	Hon. Nurein Shaibu Migyimah	Membre
	Mr. Francis Kobena Addison	Membre
	Mr. Masawudu Mahama	Membre
	Dr. Richard Kwasi Appietu	Membre
	Prof. Joseph Yensu	Membre
SECRÉTAIRE/AVOCAT	Akosua Boahemaa Baah-Frimpong	
SIÈGE SOCIAL	No. 6 Cedi Drive Ambassadorial Enclave, Ridge, Accra P. O. Box AN 7509 Accra-North Ghana	
AUDITEUR INDÉPENDANT	Ernst & Young Chartered Accountants 60 Rangoon Lane Cantonments City Accra Ghana	
Banques	Ecobank Ghana Limited Ecobank Cameroon Ecobank Togo Ghana International Bank Merchant Bank Blue Nile Mashreg Agricultural Development Bank Ghana Commercial Bank Standard Chartered Bank Fidelity Bank Guaranty Trust Bank Access Bank Bank of Africa -Morocco ABSA	

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mr. Samuel Kwadwo Sarpong
Président du conseil



Mr. Seth Aklasi
Directeur général



Hon. Nurein Shaibu Migyimah
Membre du conseil



Mr. Francis Kobena Addison, ACII, MSc, BA (Hons)
Membre du conseil



Mr. Masawudu Mahama, MA, BA
Membre du conseil



Dr. Richard kwasi Appietu, DBA, ACCA, CA (Gh)
Membre du conseil



Professor Joseph Yensu
Membre du conseil

PROFIL DES **ADMINISTRATEURS**



Mr. Samuel Kwadwo Sarpong
Président du conseil d'administration

M. Samuel Kwadwo Sarpong est un consultant en gestion et un spécialiste de la gouvernance d'entreprise très respecté, fort de plus de trois décennies d'expérience dans les domaines du leadership, de la réglementation et du conseil stratégique, tant dans le secteur public que privé, au Ghana et dans d'autres régions d'Afrique.

Il est le fondateur et le directeur général de C4BT Consulting Limited et de Shemen Impact Limited, où il a dirigé de nombreuses missions de haut niveau dans les domaines de la réforme institutionnelle, de la transformation des entreprises et du développement du capital humain pour des organisations telles que la Ghana Grid Company Limited (GRIDCo), la Volta River Authority (VRA), la SSNIT, la State Housing Company et les Forces armées ghanéennes.

M. Sarpong a occupé les fonctions de secrétaire exécutif et de commissaire de la Commission de régulation des services publics (PURC), où il a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de réformes en matière de politique tarifaire de réglementation de la qualité de service et d'implication des parties prenantes. Il a également occupé des postes à responsabilité chez PricewaterhouseCoopers Ghana, où il a acquis une expérience de conseil à l'échelle intercontinentale, notamment dans le cadre de missions au Nigeria, au Kenya, en Éthiopie et en Afrique du Sud.

Il est titulaire d'une licence en génie électrique et électronique de l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah et d'un Executive MBA de l'Université du Ghana. Il est largement reconnu pour son esprit d'analyse, son intégrité et sa capacité à concilier stratégie et mise en œuvre opérationnelle.

En tant que président du conseil d'administration de Ghana Reinsurance PLC, M. Sarpong fait preuve d'un leadership tourné vers l'avenir, en s'appuyant sur son expertise en matière de réglementation et de conseil pour soutenir la vision de l'entreprise, axée sur une croissance durable et une gouvernance d'entreprise solide.



Mr. Seth Aklasi
Directeur général

M. Seth Aklasi est un dirigeant chevronné qui compte 25 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et de l'assurance. Il est spécialisé dans la souscription, la gestion des risques, la réassurance, le développement de produits et la stratégie d'entreprise.

M. Aklasi a débuté sa carrière chez Enterprise Insurance Company Limited (EICL), la première compagnie d'assurance IARD du Ghana, où il a occupé le poste de souscripteur en assurance automobile. Il est ensuite devenu chargé de relations clients au sein de l'unité de courtage, avant d'évoluer vers le poste de responsable de comptes chez EICL.

En 2008, il a rejoint International Energy Insurance (IEI) en tant que directeur adjoint et a gravi les échelons jusqu'au poste de directeur des opérations. Au cours de son mandat, il a mené des initiatives clés au sein de l'entreprise dans les domaines de la tarification, de la réassurance, de la gestion des sinistres et de la croissance stratégique, ce qui a permis d'accroître considérablement la part de marché de la société. En tant que responsable des opérations et du groupe Énergie/Comptes spéciaux chez IEI, il a transformé cette unité en la division la plus rentable de l'entreprise.

Il a brièvement occupé le poste de directeur général de Priority Insurance. Entre 2015 et février 2025, M. Aklasi a occupé le poste de directeur général de Donewell Insurance Limited, où il a mené la transformation de l'entreprise en favorisant l'innovation, l'efficacité opérationnelle et la croissance durable.

L'une de ses réalisations les plus marquantes a été d'assurer une rentabilité constante chez Donewell Insurance. Grâce à une planification stratégique, à une gestion prudente des risques et à une attention sans relâche portée à l'excellence opérationnelle, la société a régulièrement affiché de solides performances financières de 2015 à 2024, enregistrant neuf années consécutives de rentabilité. L'année 2024 a d'ailleurs été celle où la rentabilité a atteint son plus haut niveau.

En février 2025, il a été nommé directeur général par intérim de Ghana Reinsurance PLC (Ghana Re), la première et la plus grande société de réassurance du Ghana, qui compte plus de 300 clients à travers l'Afrique, des bureaux de liaison stratégiques au Maroc et au Cameroun, ainsi qu'une filiale au Kenya. Lors de l'investiture du conseil d'administration de Ghana Re en juin 2025, M. Aklasi a été confirmé au poste de directeur général titulaire.

Le leadership de M. Aklasi a joué un rôle déterminant dans l'évolution du secteur de l'assurance au Ghana. Il a contribué de manière décisive au développement de ce secteur dans le pays. Il a occupé le poste de président du Comité des accidents de l'Association des Assureurs du Ghana (GIA) et exerce actuellement son deuxième mandat en tant que président de la GIA.

Il a également siégé pendant deux mandats au Comité exécutif du Bureau national Ghanéen de la Carte Brune CEDEAO, occupant le poste de vice-président lors de son deuxième mandat. Par ailleurs, il est membre du Comité du Fonds de sauvetage des clients du Control Nationale des Assurances (NIC), membre du Comité exécutif de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et membre du Conseil académique de l'Institut ouest-africain des assurances. Il a également été membre du jury de Africa Re Insurance Awards, qui vise à récompenser et à promouvoir l'excellence dans le secteur africain de l'assurance.

M. Aklasi a suivi de nombreuses formations liées à l'assurance, tant dans son pays qu'à l'étranger.

Professionnel reconnu du secteur de l'assurance, M. Aklasi est membre associé du Chartered Insurance Institute (ACII) au Royaume-Uni et membre titulaire du Chartered Insurance Institute of Ghana (FCIIG). Il est également titulaire d'un master en assurance et gestion des risques de la Bayes Business School de l'Université de Londres, ainsi que d'une licence en sciences sociales de l'Université de Cape Coast.



Hon. Nurein Shaibu Migyimah
Membre du conseil d'administration

L'honorable Nurein Shaibu Migyimah est un entrepreneur, fonctionnaire, législateur et philanthrope ghanéen qui possède une expérience variée dans les domaines de la direction d'entreprise et de la politique nationale. Il occupe actuellement le poste de député de la circonscription d'Assin Central, dans la région centrale du Ghana, où il milite en faveur du développement inclusif, de l'autonomisation économique et de la bonne gouvernance.

Il occupe également le poste de directeur général du groupe Noble, au sein duquel il a fait preuve d'une vision entrepreneuriale forte et d'un sens aigu de la gestion opérationnelle. Au fil des ans, il a piloté la croissance d'entreprises dans

divers secteurs, se forgeant ainsi une réputation d'intégrité, de clairvoyance stratégique et de leadership efficace.

L'honorable Migyimah apporte au conseil d'administration de Ghana Reinsurance PLC une combinaison unique d'expérience en matière de politiques publiques, de connaissance du secteur privé et de point de vue issu de la base. Ses contributions au conseil d'administration s'appuient sur sa conviction en faveur d'institutions solides, d'une gouvernance transparente et d'une création de valeur durable.

His presence reinforces Ghana Re's commitment to national relevance, ethical leadership, and responsible corporate citizenship.

Sa présence renforce l'engagement de Ghana Re en faveur de la pertinence nationale, d'un leadership éthique et d'une citoyenneté d'entreprise responsable.



Mr. Francis Kobena Addison, ACII, MSc, BA (Hons)
Membre du conseil d'administration

M. Francis Kobena Addison est un professionnel chevronné du secteur des assurances, fort de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de l'exploitation des assurances, de la gestion des risques et de la gouvernance d'entreprise, acquise au Royaume-Uni et au Ghana. Il est directeur général de Quality Insurance Company PLC et a occupé des postes de direction au sein du secteur de l'assurance, ce qui lui confère une solide maîtrise des questions relatives à la supervision par le conseil d'administration, à la conformité réglementaire et à la gestion stratégique des risques. M. Addison apporte au conseil d'administration de Ghana Reinsurance PLC à la fois son expertise technique en matière d'assurance et son expérience en matière de gouvernance. Il a siégé au conseil d'administration d'autres institutions d'assurance, où il a contribué à l'orientation stratégique et à la prise de décision au plus haut niveau.

Il est titulaire d'un master en assurance et gestion des risques de la City University de Londres, d'une licence ès lettres (avec mention) de l'université du Ghana à Legon, et est membre associé du Chartered Insurance Institute (ACII) au Royaume-Uni.



Mr. Masawudu Mahama, MA, BA
Membre du conseil d'administration

M. Masawudu Mahama est un professionnel de la gouvernance et des ressources humaines. Il possède une expérience dans le secteur de l'assurance et dans l'administration du secteur public. Au sein de Serene Insurance Company Limited, il a occupé le poste de directeur des ressources humaines, où il a mené des initiatives portant sur la performance des collaborateurs, la culture d'entreprise et le développement des talents. Il a également apporté son soutien au conseil d'administration, puis a occupé le poste d'assistant personnel du directeur général, coordonnant les processus de gouvernance et les activités liées au conseil d'administration.

M. Mahama occupe actuellement le poste de conseiller technique auprès de l'honorable ministre des Finances. Au cours de sa carrière, il a également acquis de l'expérience dans les domaines de la recherche législative, de l'analyse des politiques publiques et de la concertation avec les parties prenantes au sein du Parlement ghanéen.

Son expérience combinée dans les domaines de l'exploitation des assurances, de la gouvernance d'entreprise et des politiques du secteur public lui confère une vision globale qui soutient les missions de contrôle et les processus décisionnels du conseil d'administration.

Il est titulaire d'un master en développement international de l'université d'East Anglia, au Royaume-Uni, et d'une licence en anglais et en sciences politiques de l'université Kwame Nkrumah des sciences et technologies, au Ghana. Il prépare également la certification de « Senior Professional in Human Resources – International » (SPHRi).



Dr. Richard Kwasi Appietu, DBA, ACCA, CA (Gh)
Membre du conseil d'administration

Le Dr Richard Kwasi Appietu est un éminent professionnel du secteur bancaire et financier, fort de plus de 25 ans d'expérience dans le leadership stratégique au sein du secteur des services financiers ghanéens. Il a occupé des postes de direction clés, notamment ceux de directeur général et de directeur général adjoint chez SIC Life Savings & Loans, de responsable de la microfinance et des PME chez Fidelity Bank Ghana, et de responsable de la microbanque chez Barclays Bank Ghana (aujourd'hui Absa Bank Ghana).

Fort d'une solide expérience en finance d'entreprise, en microfinance et en inclusion financière, le Dr Appietu a dirigé des équipes tant dans le secteur bancaire traditionnel que dans celui de la banque de développement, créant de la valeur grâce à l'innovation, à l'efficacité opérationnelle et à la mise en œuvre de stratégies inclusives.

Le Dr Appietu est un ancien étudiant de l'École de commerce de l'Université du Ghana et est titulaire d'un doctorat en administration des affaires délivré par la Swiss Business School. Il est membre de "l'Association of Chartered Certified Accountants" (Royaume-Uni) et de l'Institute of Chartered Accountants du Ghana.

Sa formation en leadership s'est déroulée au sein d'établissements de renommée mondiale, notamment la Harvard Kennedy School (États-Unis), la London School of Business & Finance (Royaume-Uni), la Retail Banking Academy (Royaume-Uni), le Boulder Institute of Microfinance (Italie) et la Nobel International Business School (Ghana).

En tant qu'administrateur non exécutif de Ghana Reinsurance PLC, le Dr Appietu apporte une expertise financière approfondie, une vision éclairée de la gouvernance, ainsi qu'un engagement en faveur d'une gestion rigoureuse des risques et d'une croissance durable.



Professor Joseph Yensu
Membre du conseil d'administration

Le professeur Joseph Yensu est un éminent universitaire et professionnel de la finance, spécialisé dans la finance d'entreprise, l'économie du développement, l'entrepreneuriat et les finances du secteur public.

Il occupe actuellement le poste de maître de conférences à l'Université technique de Kumasi, où il a occupé divers postes de direction universitaire, notamment celui de vice-doyen de la Faculté d'entrepreneuriat et de développement des entreprises et de directeur du département d'entrepreneuriat et de finance.

Le professeur Yensu est titulaire d'un doctorat et d'un master (supplément au diplôme) en finance de l'université de Southampton (Royaume-Uni), d'un MBA en finance de l'université Kwame Nkrumah des sciences et technologies (KNUST) et d'une licence en sciences sociales de l'université de Cape Coast. Il est également formateur certifié en analyse des risques agréée et en entrepreneuriat, et a mené de nombreuses missions de conseil dans le cadre d'initiatives de réforme des secteurs privé et public.

Il a occupé le poste de consultant principal dans le cadre du projet « Ghana Jobs and Skills », financé par la Banque mondiale, et a mené de nombreuses missions de recherche et de conseil pour des organisations actives dans le développement des PME, la politique de l'emploi et l'inclusion financière. Il est actuellement directeur du Centre for Economic and Business Research et a présenté des communications scientifiques lors de conférences internationales en Europe, en Asie et en Afrique.

Le professeur Yensu apporte au conseil d'administration de Ghana Reinsurance PLC une solide expertise en matière de recherche, de finance et d'analyse des politiques, contribuant ainsi à définir l'orientation stratégique de la société grâce à des analyses fondées sur des données et à son engagement en faveur de principes de bonne gouvernance.

PROFIL DES **DIRIGEANTS / L'ÉQUIPE DE DIRECTION**



Mr. Esenam Agbenorxevi Korsikuma Dzirasa
Directeur général adjoint [Technique]

M. Esenam Agbenorxevi Korsikuma Dzirasa est un professionnel de l'assurance fort de 23 ans d'expérience dans ce secteur. Il est spécialisé dans la souscription d'assurances vie et le développement de produits, avec un accent particulier sur la gestion des risques et la stratégie d'entreprise.

M. Dzirasa a débuté sa carrière professionnelle au Service statistique du Ghana en 2001 en tant que statisticien adjoint affecté au département des statistiques sociales. Il a ensuite rejoint la société Vanguard Assurance Company Limited en 2002 en tant que collaborateur contractuel et a été affecté à l'unité d'assurance maladie nationale, au sein du département des assurances vie.

En novembre 2003, il a rejoint la State Insurance Company Limited (SIC) de l'époque en tant que chargé d'assurance au sein de l'unité de souscription du département Vie. Il a ensuite intégré la SIC Life Company Limited (aujourd'hui SIC Life Insurance LTD) en 2007, lorsque le département Vie a été dissocié de la SIC Insurance Company Limited pour devenir une compagnie d'assurance vie à part entière.

Il occupait le poste de directeur adjoint du département de souscription, où il a orchestré la rationalisation des activités de souscription et des relations avec les investisseurs institutionnels. Il a gravi les échelons jusqu'au poste de responsable du service de planification et d'études (où il supervisait la stratégie d'entreprise, le budget, les rapports techniques et les études de la société). Il a ensuite été nommé à la tête du service de gestion des primes de la société (chargé de la facturation, du recouvrement et de la répartition des primes ainsi que du recouvrement des prêts).

Il possède plus de vingt-trois (23) ans d'expérience dans le secteur de l'assurance, dont vingt-deux (22) ans au sein de SIC Life Insurance LTD (dont 16 ans en tant que membre de la direction). Grâce à son leadership exemplaire, il a joué un rôle déterminant dans la mise en place de la structure

technique de SIC Life Insurance LTD. Il est titulaire d'un master en sciences (MSc) en gestion des risques financiers de l'Université du Ghana, à Legon, ainsi que d'une licence en sciences (BSc) en mathématiques de l'Université Kwame Nkrumah des sciences et technologies, à Kumasi, au Ghana.

Il est également titulaire d'un diplôme en assurance et gestion des risques délivré par l'Institut d'assurance d'Afrique de l'Ouest (WAII), en Gambie, et d'un diplôme supérieur en assurance délivrés par le Centre international de formation de Malte (affilié au Ghana Insurance College), d'un certificat en budgétisation et gestion financière délivré par le GIMPA, ainsi que d'un certificat en finance du développement délivré par Corporate Support Group Limited, au Ghana.

Il a suivi plusieurs formations et séminaires, tant au niveau local qu'international, parmi lesquels «Développer des compétences stratégiques pour l'amélioration organisationnelle» (RIPA International, Royaume-Uni), «Programme complet d'assurance vie» (National Insurance Academy, Pune – Inde) et «Planification financière intégrée, budgétisation, gestion des risques et contrôles internes » (Hackle Brooke Conference Centre, Johannesburg – Afrique du Sud).

Il a également suivi le programme « Bullet Proof Manager Training Series », d'une durée d'un an, organisé par Crestcom International, la série de formation au leadership en trois modules proposée par StratAfrique, ainsi que la formation « Corporate Mindset Revolution and Leadership Training » dispensée par Train2inspire Consultancy GH Ltd.

Il a siégé au sein de divers comités de l'Association des assureurs du Ghana (Finances, Gestion des primes et Souscription/Sinistres – Vie) et chez SIC Life Insurance LTD, notamment au sein du Comité technique – l'instance décisionnelle suprême en matière de questions techniques.

En tant que professionnel de l'assurance, M. Dzirasa est assureur agréé et membre associé du Chartered Insurance Institute (ACII) au Royaume-Uni et du Chartered Insurance Institute of Ghana (ACIIG).



Lawrence William Dodoo

Directeur général adjoint [Finances et administration]

Lawrence William Dodoo est expert-comptable agréé (Chartered Certified Accountant) et possède plus de 15 ans d'expérience dans les secteurs public et privé. Il est membre titulaire (Fellow) de l'Association of Chartered Certified Accountants (FCCA, Royaume-Uni).

Il est titulaire d'un MBA (Finance) de l'Université du Ghana, d'un master en comptabilité et finance (AwF) de la London Southbank University (Royaume-Uni) et d'une licence (avec mention) en économie de l'université de Cape Coast.

Ses domaines d'expertise comprennent l'audit externe, l'information financière, la planification financière, l'élaboration de plans de travail et de budgets, la conception de processus et de procédures de gestion financière pour les organisations, la rédaction de manuels de politiques et de procédures comptables, l'analyse des processus métier, la due diligence, la conformité, la planification stratégique et la gestion de projet.

Lawrence a débuté sa carrière professionnelle au ministère des Finances en 1998, au sein de la Division de la gestion de la dette, en tant que chargé d'études économiques, où il a acquis une grande expérience dans la gestion de la dette publique et une bonne compréhension du secteur public. Il a également travaillé chez KPMG Ghana pendant plus de 5 ans, tant au sein du département d'audit que du département de conseil, acquérant ainsi une expérience pratique en matière d'information financière, d'audit et de conseil dans divers secteurs d'activité. À partir de 2012, Lawrence a exercé en tant que consultant indépendant en gestion financière auprès d'organisations et dans le cadre de plusieurs projets financés par des bailleurs de fonds au Ghana, au Kenya, en Sierra Leone, au Libéria, au Nigeria et en Gambie.

Avant de rejoindre Ghana Re Plc, il a travaillé comme consultant indépendant pour le Fonds ghanéen de développement des compétences et d'autres projets financés par des bailleurs de fonds au Ghana.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Chers actionnaires, au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 23e assemblée générale annuelle de Ghana Reinsurance PLC et de vous présenter le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers audités du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION

L'année 2025 est restée difficile pour les entreprises sur de nombreux marchés. Les pressions inflationnistes, la volatilité des taux de change, l'évolution des exigences réglementaires et une concurrence accrue ont continué d'influencer les conditions d'exploitation du secteur de l'assurance et de la réassurance. Malgré ces défis, Ghana Reinsurance PLC a continué de privilégier une souscription prudente, une gestion rigoureuse des risques et la préservation du capital. Le conseil d'administration et la direction ont continué à renforcer l'efficacité opérationnelle, à améliorer les structures de gouvernance et à maintenir un bilan solide, tout en positionnant le groupe pour une croissance durable à long terme.

Monde entier
Le marché mondial de la réassurance a fait preuve de résilience en 2025, malgré les pressions inflationnistes et le niveau élevé des sinistres liés aux catastrophes naturelles. Si la hausse des taux d'intérêt a favorisé les rendements des investissements, les tarifs de réassurance sont restés fermes, soulignant ainsi l'importance d'une souscription rigoureuse, d'une gestion prudente des capitaux et d'une sélection efficace des risques.

Ghana
L'économie ghanéenne a fait preuve de résilience en 2025, soutenue par les bons résultats des secteurs des services et de l'agriculture, un ralentissement de l'inflation et une plus grande stabilité des taux de change. La mise en œuvre de mesures d'assainissement budgétaire dans le cadre du programme soutenu par le FMI, conjuguée à une augmentation des réserves de change et à un excédent de la balance courante, a contribué à renforcer la stabilité macroéconomique et à restaurer la confiance des investisseurs. Malgré un resserrement des conditions budgétaires et les incertitudes mondiales, l'amélioration de l'environnement des affaires a continué d'offrir des opportunités de croissance dans les secteurs de la finance et de l'assurance.

Cameroun
L'économie camerounaise a fait preuve de résilience tout au long de l'année 2025, la croissance étant principalement soutenue par le secteur non pétrolier, le renforcement de la demande intérieure, le développement des infrastructures et l'amélioration de la production agricole. L'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse, tandis que d'importants projets d'infrastructure, notamment la centrale hydroélectrique Nachtigal et l'extension du port en eau profonde de Kribi, ont soutenu les activités industrielles et de construction. Néanmoins, la baisse de la production pétrolière, les pressions budgétaires et les difficultés d'endettement liées aux problèmes de liquidités ont continué de peser sur les perspectives économiques du pays.

Kenya
L'économie du Kenya a continué d'enregistrer une croissance modérée en 2025, portée par la bonne tenue des secteurs de l'agriculture et des services financiers. Bien que l'économie ait continué de subir les contraintes liées au coût élevé du service de la dette publique, aux pressions budgétaires et aux difficultés économiques mondiales, les réformes politiques en cours et les efforts d'assainissement budgétaire ont contribué à la

stabilité macroéconomique. Les perspectives à long terme du pays restent positives, soutenues par des réformes structurelles, une meilleure gestion de la dette et des investissements soutenus visant à promouvoir une croissance économique inclusive.

Maroc

L'économie marocaine a fait preuve de résilience en 2025, avec une croissance du PIB estimée à 3,8 %, soutenue par une reprise de la demande intérieure, un ralentissement de l'inflation et des investissements soutenus dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'automobile. L'inflation s'est modérée pour s'établir à 2,5 %, tandis que les efforts d'assainissement budgétaire ont contribué à réduire le déficit budgétaire. Dans l'ensemble, la stabilité de l'environnement macroéconomique du pays a continué de soutenir la confiance des entreprises et les investissements au cours de l'année considérée.

PRINCIPAUX CHIFFRES FINANCIERS DU GROUPE (2023 A 2025)

Description du poste	2025 GHS'000	2024 GHS'000	2023 GHS'000
Chiffre d'affaires des services d'assurance	959,428	1,049,146	684,388
Charges liées aux services d'assurance	519,617	998,841	508,873
Résultat net des contrats d'assurance	439,811	50,305	175,515
Résultat des services d'assurance	221,916	61,534	261,477
Produits des placements	86,819	125,591	72,907
Frais de gestion	81,558	112,578	72,539
Perte de valeur sur les actifs financiers	29,961	23,241	2,921
Bénéfice après impôts (BAI)	(27,235)	84,216	224,994
Capitaux propres	1,311,501	964,632	782,545

Note: Le nombre total d'actions ordinaires émises s'élève à 50 000 000.

2025 PERFORMANCE FINANCIÈRE DU GROUPE

Chiffre d'affaires de l'assurance

Le chiffre d'affaires de l'assurance est resté solide en 2025 malgré un contexte économique difficile. Le chiffre d'affaires total de l'assurance enregistré pour l'année s'est élevé à 959,4 millions de GHS, contre 1,049 milliard de GHS en 2024.

Les activités d'assurance dommage ont représenté environ 96 % du chiffre d'affaires du groupe dans ce secteur, tandis que les activités d'assurance vie ont contribué à hauteur de 4 %. Le portefeuille « Incendie, vol et biens » est resté le principal contributeur au chiffre d'affaires de l'assurance,

représentant environ 43 % du chiffre d'affaires généré par le portefeuille d'assurance dommage.

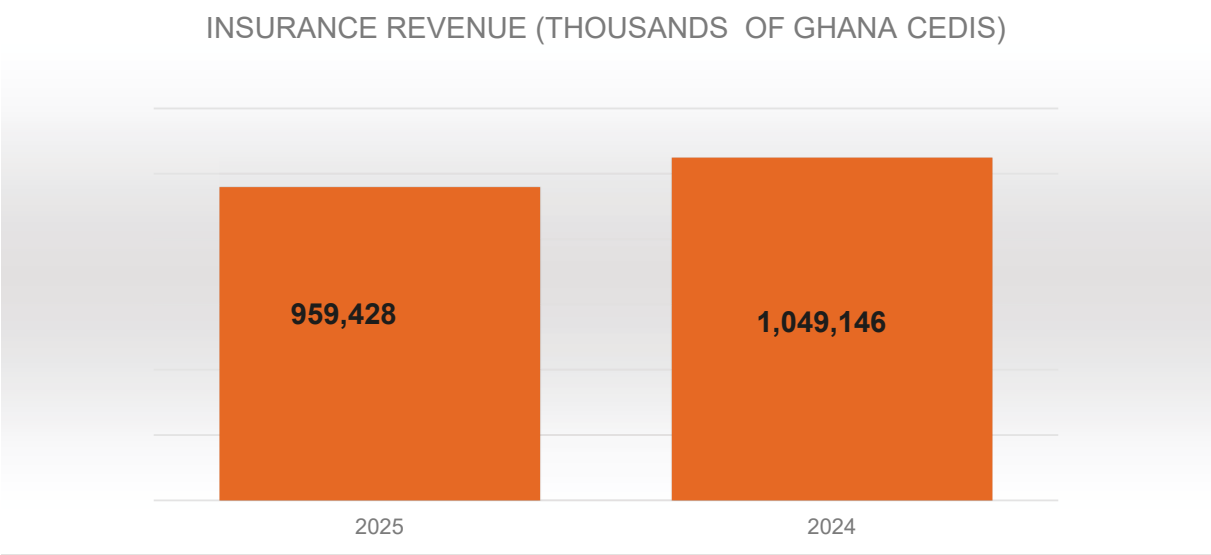

Le graphique ci-dessous présente la contribution de chaque catégorie d'activité au chiffre d'affaires généré par le portefeuille « IARD » au cours de l'année.

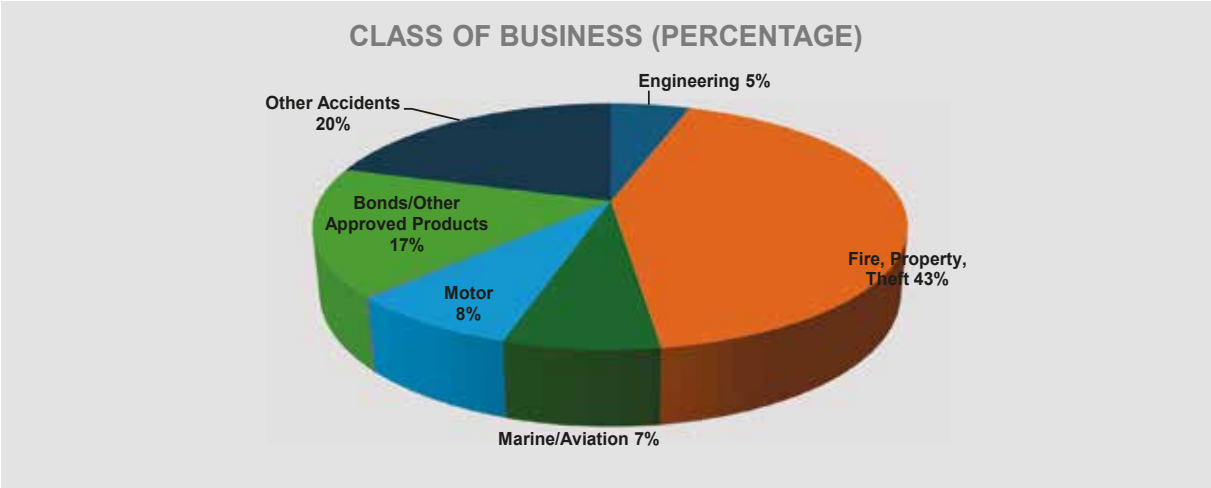

Frais liés aux services d'assurance

Les charges liées aux services d'assurance ont considérablement diminué en 2025, passant de 998,84 millions de GHS en 2024 à 519,62 millions de GHS en 2025, soit une baisse de 48 %. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des sinistres enregistrés au cours de l'année, après les niveaux exceptionnellement élevés constatés en 2024, ainsi que par une meilleure gestion des coûts liés à la souscription et à la gestion des contrats d'assurance.

La baisse des charges liées aux services d'assurance a largement contribué à l'amélioration des résultats techniques du Groupe, le résultat net des contrats d'assurance passant de 50,31 millions de GHS en 2024 à 439,81 millions de GHS en 2025. Cela témoigne de l'efficacité des pratiques de souscription prudentes du Groupe, de sa sélection rigoureuse des risques et de sa gestion saine du portefeuille.

Charges liées aux contrats de rétrocession

Le Groupe a enregistré une charge nette liée aux contrats de rétrocession détenus de 217,90 millions de GHS en 2025, contre un produit net de 11,23 millions de GHS en 2024. Cela reflète une augmentation significative du coût net du programme de rétrocession du Groupe au cours de l'exercice, résultant en grande partie de la hausse des primes de rétrocession et de l'évolution des recouvrements issus des accords de rétrocession.

Malgré la hausse des charges liées aux contrats de rétrocession, le Groupe a maintenu une stratégie de rétrocession prudente visant à renforcer son cadre de gestion des risques, à préserver sa situation financière et à limiter son exposition aux sinistres de grande ampleur et aux catastrophes. Le programme de rétrocession reste un élément à part entière de la stratégie globale d'atténuation des risques du Groupe.

Résultats des activités d'assurance

Le résultat des activités d'assurance du Groupe s'est considérablement amélioré en 2025, passant de 61,53 millions de GHS en 2024 à 221,92 millions de GHS, soit une croissance de 261 %. Cette amélioration remarquable s'explique par la réduction substantielle des charges liées aux activités d'assurance au cours de l'année, reflétant de meilleures performances de souscription et une évolution plus favorable des sinistres dans l'ensemble des activités du Groupe.

Ce résultat en hausse a été atteint malgré l'augmentation significative des charges nettes liées aux contrats de rétrocession détenus, ce qui démontre la résilience de l'activité principale de souscription du Groupe ainsi que l'efficacité des stratégies de sélection des risques et de gestion de portefeuille mises en œuvre par la direction.

Frais de gestion

112,58 millions de GHS en 2024 à 81,56 millions de GHS en 2025, soit une baisse de 28 %. Cette diminution est en grande partie attribuable à la répartition des charges effectuée au cours de l'exercice, contrairement à 2024 où aucune répartition des charges n'avait été réalisée.

La charge de dépréciation sur les actifs financiers est passée de 23,24 millions de GHS en 2024 à 29,96 millions de GHS en 2025, soit une hausse de 29 %.

L'augmentation de la provision pour dépréciation en 2025 par rapport à 2024 reflète des problèmes de rapprochement de longue date concernant les soldes « à recevoir » et « à payer » remontant à 2008, qui nécessitent l'attention urgente du conseil d'administration, de la direction et des responsables opérationnels afin d'y remédier.

Pour relever ce défi et garantir une amélioration de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles à l'avenir, la Société met en place des structures, des processus et des systèmes améliorés afin de résoudre ces problèmes en suspens depuis longtemps, dans le cadre des préparatifs en vue d'une éventuelle introduction en bourse (IPO) future de l'organisation.

L'organisation a lancé une restructuration complète visant à renforcer la collaboration en matière de recouvrement des primes, de contrôle du crédit et de gestion des débiteurs. En outre, une équipe interfonctionnelle dédiée a été constituée pour mener un exercice spécifique de recoupement et de rapprochement des créances visant à faire correspondre les soldes impayés avec les cédants et les rétrocessionnaires, à résoudre les écarts de rapprochement en suspens depuis longtemps, à obtenir des confirmations de la part des cédants et des rétrocessionnaires, et à accélérer le recouvrement des créances en souffrance. Ces mesures devraient permettre d'améliorer les recouvrements et de renforcer la trésorerie.

Au cours de l'exercice, le Groupe a également comptabilisé un gain de réévaluation de 35,56 millions de GHS sur ses actifs financiers à la suite de la restructuration du portefeuille d'euro-

obligations, contre une perte de réévaluation de 48,32 millions de GHS enregistrée en 2024. Ce gain a partiellement compensé l'impact de la perte de change de 115,59 millions de GHS résultant des fluctuations des devises étrangères au cours de l'exercice, contre un gain de change de 50,83 millions de GHS en 2024.

La direction continue de suivre de près les risques de change et reste déterminée à mettre en œuvre des stratégies visant à atténuer l'impact de la volatilité des taux de change sur les résultats financiers du Groupe.

Revenus des placements

Les revenus des placements ont continué de contribuer de manière significative aux résultats du Groupe en 2025, bien qu'ils aient reculé de 125,59 millions de GHS en 2024 à 86,82 millions de GHS, soit une baisse de 31 %. Ce recul s'explique principalement par la diminution des intérêts perçus sur les titres d'État, suite à la baisse des taux d'intérêt nationaux au cours de l'année, même si cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des revenus d'intérêts provenant des dépôts auprès d'établissements financiers. La stratégie d'investissement du Groupe a continué de privilégier la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante et la génération de rendements durables grâce à un portefeuille d'investissement diversifié, tout en garantissant la sécurité des fonds de l'organisation.

Les intérêts sur les titres d'État sont restés la principale source de revenus, représentant environ 72 % du total des revenus d'investissement. Les revenus provenant des titres d'État ont baissé, passant de 106,02 millions de GHS en 2024 à 62,67 millions de GHS en 2025.

Les revenus d'intérêts provenant des dépôts auprès d'institutions financières ont considérablement augmenté, passant de 7,43 millions de GHS en 2024 à 17,86 millions de GHS en 2025, reflétant l'amélioration des rendements des placements à court terme et une gestion efficace de la liquidité.

Les revenus de dividendes ont reculé, passant de 9,93 millions de GHS en 2024 à 4,23 millions de GHS en 2025, tandis que les revenus locatifs sont restés relativement stables à 2,07 millions de GHS, contre 2,22 millions de GHS l'année précédente.

Portefeuille d'investissements

Le total du bilan a augmenté de 25 %, passant de 1,83 milliard de GHS en 2024 à 2,28 milliards de GHS en 2025, ce qui reflète la croissance continue et le renforcement de la situation financière du Groupe. Les placements et les liquidités sont restés la principale composante de l'actif du Groupe, représentant environ 65 % du total du bilan à la fin de l'exercice, ce qui démontre l'attention constante portée par la direction au maintien d'un portefeuille d'investissement solide et diversifié.

Le portefeuille d'investissement du Groupe a continué d'être dominé par les titres à revenu fixe, complétés par des participations en actions, des dépôts auprès d'établissements financiers et des immeubles de placement. Cette stratégie d'investissement diversifiée a permis au Groupe de préserver son capital, de maintenir une liquidité adéquate et de soutenir ses objectifs financiers à long terme malgré un environnement d'investissement difficile.

Le Groupe a également comptabilisé un gain de juste valeur de 18,59 millions de GHS sur ses immeubles de placement à la suite d'une évaluation indépendante réalisée au cours de l'exercice, contre aucun gain de réévaluation en 2024. Cette réévaluation à la hausse reflète l'appréciation de la valeur de marché du portefeuille d'immeubles de placement du Groupe et a encore renforcé son actif, tout en consolidant la qualité et la résilience de son portefeuille d'investissement.

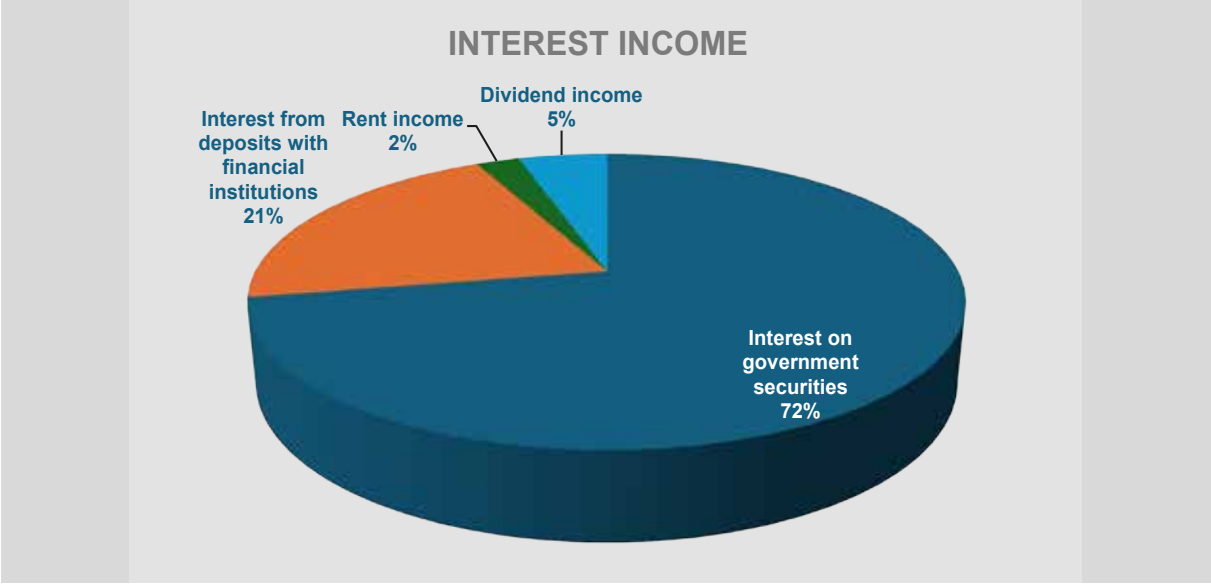

Rentabilité

Le Groupe a enregistré une perte après impôts de 27,24 millions de GHS en 2025, contre un bénéfice après impôts de 84,22 millions de GHS en 2024. Cette baisse de rentabilité est principalement imputable à des facteurs comptables et externes (charge nette de financement des assurances de 177,37 millions de GHS, pertes de change de 115,59 millions de GHS et charge nette liée aux contrats de rétrocession détenus de 217,90 millions de GHS) et non à une détérioration de l'activité principale de souscription.

Ces évolutions défavorables ont été partiellement atténuées par la réduction de 28 % des frais de gestion, résultant en grande partie de la répartition des charges au cours de l'exercice, ainsi que par le gain de 35,56 millions de GHS lié à la restructuration du portefeuille d'euro-obligations du Groupe et par le gain de juste valeur de 18,59 millions de GHS comptabilisé sur les immeubles de placement.

Le ratio des frais de gestion s'est amélioré, passant de 10,73 % en 2024 à 8,50 % en 2025, reflétant la réduction significative des frais de gestion suite à la mise en œuvre d'une méthode de répartition des charges plus appropriée et l'engagement continu de la direction en faveur d'un contrôle prudent des coûts et de l'efficacité opérationnelle.

Le ratio des revenus d'investissement a reculé, passant de 11,97 % en 2024 à 9,05 % en 2025, en raison de la baisse des revenus d'investissement au cours de l'année, principalement due à la diminution des rendements des titres d'État.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont poursuivi leur tendance à la hausse en 2025, progressant de 36 % pour passer de 964,63 millions de GHS en 2024 à 1,31 milliard de GHS en 2025, malgré la perte après impôts. Cette augmentation s'explique principalement par les gains significatifs liés à la juste valeur comptabilisée sur le portefeuille de participations du Groupe, qui ont plus que compensé la perte enregistrée au cours de l'exercice.

Dans le cadre de la stratégie du Groupe visant à renforcer sa base de capital, le capital social est passé de 125 millions de GHS à 135 millions de GHS grâce à un transfert provenant des bénéfices non distribués. Le conseil d'administration et la direction restent déterminés à renforcer la situation financière de la Société afin de soutenir la croissance future de l'activité, d'améliorer la compétitivité sur le marché et d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires.

Dividende
Le Groupe a versé un dividende de 13,00 millions de GHS au cours de l'exercice, correspondant au dividende final approuvé par les actionnaires au titre de l'exercice 2024. Le versement de ce dividende souligne la volonté du Groupe de créer de la valeur pour ses actionnaires, tout en conservant une approche prudente en matière de gestion du capital et en soutenant ses objectifs stratégiques à long terme.

Compte tenu de la perte après impôts enregistrée au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration n'est pas en mesure de recommander le versement d'un dividende. Cette décision est conforme à la politique de la Société en matière de dividendes, qui prévoit que les dividendes soient prélevés sur les bénéfices nets déterminés conformément aux normes IFRS. Bien que le Conseil d'administration reste déterminé à offrir des rendements durables à l'actionnaire, il estime que la rétention des bénéfices sert au mieux les intérêts à long terme de la Société et de ses parties prenantes.

Responsabilité sociale d'entreprise
Chers actionnaires, nous sommes convaincus que Ghana Re a pour vocation de créer de la valeur non seulement pour ses parties prenantes, mais aussi pour les communautés au sein desquelles elle opère. Conformément à cet engagement, le Groupe a versé 320 000 GHS au titre des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) au cours de l'année 2025.

Le Groupe a soutenu plusieurs institutions et causes, notamment Lifeline for Childhood Cancer Ghana, la Ghana Heart Foundation, l'École de commerce de l'Université de Cape Coast, le Centre d'hématologie et le Fonds de soutien aux enfants victimes de la tragédie du 6 août.

Gouvernance d'entreprise
Le Conseil d'administration reste déterminé à respecter les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise, de transparence, de responsabilité et de conduite éthique des affaires. Tout au long de l'année, le Groupe s'est conformé aux exigences de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992), de la loi sur les assurances de 2021 (loi n° 1061), de la directive sur la gouvernance d'entreprise du Control Nationale des Assurances et des autres exigences réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration a continué d'exercer une surveillance efficace de l'orientation stratégique du Groupe, de son cadre de gestion des risques d'entreprise, de ses systèmes de contrôle interne et de ses processus d'information financière. Par l'intermédiaire de ses différents comités, le Conseil d'administration a veillé à ce que des pratiques de gouvernance rigoureuses restent au cœur du processus décisionnel, préservant ainsi les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes.

PERSPECTIVES POUR 2026

Le Conseil d'administration s'attend à ce que l'environnement opérationnel soit difficile en 2026, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes étant susceptible d'accentuer la pression sur les sinistres dans l'ensemble du secteur de l'assurance. Néanmoins, la souscription prudente du Groupe, son cadre solide de gestion des risques et ses accords de réassurance efficaces devraient renforcer sa résilience. La direction continuera également d' améliorer la qualité du bilan en réglant les créances en souffrance de longue date et en constituant des provisions pour dépréciation de manière prudente.

Pour l'exercice 2026, le Groupe vise un chiffre d'affaires d'assurance de 1,176 milliard de GHS, soit une hausse de 23 % par rapport à 2025. Le résultat technique est estimé à 241,87 millions de GHS, tandis que le résultat avant impôts et le résultat après impôts devraient atteindre respectivement 117,33 millions et 94,55 millions de GHS. Le Groupe vise également à améliorer son rendement des capitaux propres (ROE)

pour le porter à 11,6 %. Le Groupe continuera à mener à bien ses principales initiatives stratégiques, notamment la cession obligatoire prévue par la loi, les préparatifs en vue d'une introduction en bourse (IPO) ou d'un placement privé, l'amélioration de sa notation de crédit, le renforcement de la gouvernance d'entreprise et l'exploitation de la technologie pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Ces initiatives devraient permettre à Ghana Reinsurance PLC d'assurer une croissance durable et de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires.

Remerciements

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à exprimer notre sincère gratitude à nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien sans faille.

J'adresse également nos remerciements à nos clients, courtiers, cédants, rétrocessionnaires, partenaires commerciaux et autorités de régulation dans toutes les juridictions où nous exerçons nos activités, pour leur confiance et leur coopération tout au long de l'année.

Vous mes collègues administrateurs, la direction et l'ensemble du personnel, je vous remercie pour votre dévouement, votre travail acharné et votre engagement tout au long de l'année. Votre résilience et votre professionnalisme ont joué un rôle déterminant dans les succès remportés par le Groupe.

Enfin, je remercie toutes les parties prenantes pour leur soutien constant. Ensemble, nous restons déterminés à renforcer Ghana Re et à créer de la valeur durable pour tous.

Que Dieu nous bénisse tous.

Je vous remercie.

RAPPORT DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les administrateurs présentent les points saillants de leur rapport annuel ainsi que les états financiers audités de Ghana Reinsurance PLC (la « Société ») et de sa filiale (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Déclaration relative aux responsabilités des administrateurs

Les administrateurs sont responsables de l'établissement des états financiers de chaque exercice, qui donnent une image fidèle de la situation de la Société et du Groupe à la fin de l'exercice, ainsi que du résultat et des flux de trésorerie de cet exercice. Lors de l'établissement de ces états financiers, les administrateurs ont choisi des méthodes comptables appropriées et les ont appliquées de manière cohérente, ont formulé des jugements et des estimations raisonnables et prudents, ont respecté les normes comptables IFRS et se sont conformés aux exigences de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (loi n° 1061).

Il incombe aux administrateurs de veiller à ce que la Société tienne une comptabilité en bonne et due forme, reflétant à tout moment, avec une précision raisonnable, la situation financière de la Société et du Groupe. Il leur incombe également de protéger les actifs de la Société et du Groupe et de prendre les mesures raisonnables nécessaires pour prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs ont évalué la capacité de la Société et de sa filiale à poursuivre leurs activités et n'ont aucune raison de penser que celles-ci ne pourront pas se poursuivre.

Nature de l'activité

Les principales activités de la Société et de sa filiale ont continué d'être la réassurance et toute autre activité connexe. Il n'y a eu aucun changement dans les activités du Groupe par rapport à celles exercées au cours de l'exercice précédent.

Résultats financiers

Les résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés ci-dessous :

	Le Groupe GH¢'000	La Compagnie GH¢'000
Perte avant impôt sur les bénéfices	GH¢'000	(84,991)
dont il convient de déduire le prélèvement national de stabilisation fiscale d'un montant de	-	-
dont il convient de déduire :	11,674	25,823
ce qui donne un bénéfice/(une perte) après impôt sur les bénéfices de l'exercice de	(27,235)	(59,168)
qui s'ajoute au solde reporté des bénéfices non distribués de	367,887	286,754

	Le Groupe GH¢'000	La Compagnie GH¢'000
ce qui donne un solde de	340,652	227,586
dont il convient de déduire :	(20,235)	(20,235)
- Transfert au sein des capitaux propres	(10,000)	(10,000)
- Dividende de 2024 déclaré et versé,	(13,000)	(13,000)
ce qui laisse un report à nouveau de	297,417	184,351

Filiale

Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, société constituée au Kenya, est une filiale détenue à 100 % par la Société. Les résultats de cette filiale ont été intégrés dans les états financiers du Groupe.

Rémunération des commissaires aux comptes

Le résultat de l'exercice comprend les impôts et taxes convenus, y compris la rémunération des commissaires aux comptes d'un montant de 1 000 000 GHS (2024 : 1 034 000 GHS).

Responsabilités sociales de l'entreprise

Au cours de l'exercice, la société a engagé un total de 320 000 GHS au titre de ses dépenses en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ces contributions ont été versées aux institutions suivantes, selon les montants indiqués ci-dessous :

INSTITUTION (S)	MONTANT-GHS
Secours pour les enfants atteints de cancer au Ghana	50,000
Fondation ghanéenne du cœur	50,000
Université de Cape Coast – École de commerce	100,000
Centre d'hématologie	20,000
Fonds de soutien aux enfants victimes de tragédies	100,000
Total	**320,000**

Compétences des administrateurs

La Société veille à ce que seules des personnes possédant les compétences et l'honorabilité requises soient nommées au conseil d'administration, après avoir obtenu l'autorisation nécessaire de l'autorité de régulation, la Commission nationale des assurances. Des programmes de formation et de renforcement

des compétences adaptés sont mis en place pour permettre aux administrateurs de s'acquitter de leurs fonctions.

Détails des inscriptions au registre des intérêts au cours de l'exercice

Conformément aux articles 194(6), 195(1)(a) et 196 de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992), la Société dispose d'un cadre documenté qui définit les procédures relatives à la divulgation des conflits d'intérêts. Au cours de l'exercice considéré, aucun cas n'a été enregistré dans lequel des administrateurs auraient dû se récuser des délibérations en raison de préoccupations liées à un conflit d'intérêts ou de la divulgation d'un tel conflit.

Dividende

Les administrateurs ne recommandent pas le versement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (2024 : 13 millions de GHS).

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, Ernst & Young, restera en fonction conformément à l'article 139, paragraphe 5, de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992).

Approbation du rapport des administrateurs et des états financiers

Le rapport des administrateurs et les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 11/06/2026 et signés en leur nom par :

Signature: 
Name: **Seth Aklasi**
Date: 11/06/26

Signature: 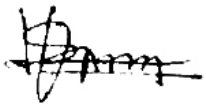
Name: **Samuel Sarpong**
Date: 11/06/26

Signature: 
Name: **Richard Kwasi Appietu**
Date: 11/06/26

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Avis

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de Ghana Reinsurance PLC (ci-après « la Société ») pris isolément, ainsi que de ceux de sa filiale (ci-après « le groupe »), tels qu'ils figurent aux pages 24 à 116, qui comprennent les états consolidés et individuels de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que les états consolidés et individuels du résultat et des autres éléments du résultat global, les états consolidés et individuels des variations des capitaux propres et les états consolidés et individuels des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris les informations significatives relatives aux méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés et individuels donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe et de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses performances financières et de ses flux de trésorerie consolidés et individuels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Institute of Chartered Accountants Ghana (ICAG) ; ainsi qu'aux exigences de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (loi n° 1061).

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA). Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément au Code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance) (Code de l'IESBA) ainsi qu'aux exigences déontologiques applicables à notre audit des états financiers au Ghana, et nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences et au Code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour étayer notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont revêtu la plus grande importance dans le cadre de notre audit des états financiers de l'exercice considéré. Ces points ont été traités dans le cadre de notre audit des états financiers et, dans la formulation de notre opinion sur ceux-ci, nous ne formulons pas d'opinion distincte à leur sujet. Pour chacun des points ci-dessous, notre description de la manière dont notre audit a traité ce point est fournie dans ce contexte.

Nous avons rempli les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport, y compris en ce qui concerne ces points. En conséquence, notre audit a consisté à mettre en œuvre des procédures destinées à répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris celles mises en œuvre pour traiter les points ci-dessous, constituent la base de notre opinion d'audit sur les états financiers ci-joints.

Point clé de l'audit	Comment notre audit a traité la question clé de l'audit
Évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 **a) Calcul des passifs liés aux contrats d'assurance.** Comme indiqué dans la note 25 des états financiers, les passifs liés aux contrats d'assurance s'élèvent à 732 494 042 GHS, soit 83 % du total des passifs de l'exercice. La détermination de ce passif repose en grande partie sur des jugements et est soumise à plusieurs hypothèses présentant un degré élevé d'incertitude d'estimation ; elle dépend de manière cruciale de la qualité des données. Les évaluations sont réalisées par des actuaires mandatés par la Société. L'évaluation est déterminée à l'aide de la méthode de Bornhuetter-Ferguson, de la méthode de la chaîne en échelle (chain ladder) ou de la méthode du taux de sinistralité attendu. Les principales méthodes comptables, les estimations critiques, les jugements et les informations fournies sont présentés dans les notes 2.4, 3.1, 4.1 et 25 des états financiers.	**Nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :** • Examen des documents méthodologiques, des dossiers de travail et des données associées fournis par l'équipe actuarielle de Ghana Reinsurance Plc. • Évaluation de l'objectivité, de l'indépendance et de l'expertise de l'expert actuariel désigné par la direction. • Vérification des données sous-jacentes utilisées pour réaliser l'évaluation des engagements au titre des contrats d'assurance. • Nous avons recalculé de manière indépendante la meilleure estimation du passif au titre des sinistres survenus (LIC) et des ajustements de risque (RA) pour chaque branche d'activité (en tenant compte de l'ampleur des hypothèses et du jugement d'expert requis). • Nous avons recalculé de manière indépendante la meilleure estimation du passif au titre de la couverture restante (LFRC) pour chaque branche d'activité (en tenant compte de l'ampleur des hypothèses et du jugement d'expert requis). Nous avons comparé les résultats de nos nouveaux calculs avec le rapport actuariel de Ghana Reinsurance Plc.

Autres informations

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Ces autres informations comprennent les informations figurant dans le document de 98 pages intitulé « Ghana Reinsurance Plc, Rapport annuel et états financiers, 31 décembre 2025 ». Elles n'incluent pas les états financiers consolidés et individuels, ni notre rapport d'audit s'y rapportant.

Notre opinion sur les états financiers consolidés et individuels ne porte pas sur ces autres informations et nous n'émettons pas d'opinion d'audit ni aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés et individuels, il nous incombe de prendre connaissance de ces autres informations et, ce faisant, d'examiner si celles-ci présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec les informations dont nous avons pris connaissance lors de l'audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité des administrateurs concernant les états financiers

Les administrateurs sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés et individuels, conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Institute of Chartered Accountants Ghana (ICAG) ; ainsi qu'aux exigences de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (loi n° 1061), ainsi que du contrôle interne que les administrateurs jugent nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés et individuels, les administrateurs sont chargés d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, à moins que les administrateurs n'aient l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou qu'ils n'aient d'autre alternative réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser les processus d'information financière de la Société.

Responsabilité du commissaire aux comptes dans le cadre de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés et individuels, dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles sont susceptibles d' influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous procédons également comme suit:

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés et individuels, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer

une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

- Évaluer le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs.
- Se prononcer sur le caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus lors de l'audit, déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion.
- Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des circonstances futurs pourraient amener la société à cesser ses activités.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés et individuels, y compris les informations fournies, et déterminer si ces états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une image fidèle.
- Obtenir des éléments probants d'audit suffisants et appropriés concernant les informations financières de la société afin d'exprimer une opinion sur les états financiers consolidés et individuels. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les administrateurs notamment au sujet de la portée et du calendrier prévus de l'audit, ainsi que des constatations d'audit significatives, y compris toute défaillance significative du contrôle interne que nous identifions au cours de notre audit.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

La loi de 2019 sur les sociétés (loi n° 992) nous impose, dans le cadre de notre audit, d'examiner les points suivants et d'en rendre compte. Nous confirmons que:

- Nous avons obtenu toutes les informations et explications qui, à notre connaissance, étaient nécessaires aux fins de notre audit.
- À notre avis, la Société a tenu une comptabilité régulière, pour autant que nous puissions en juger d'après l'examen de ses livres comptables;
- Le bilan consolidé et individuel ainsi que le compte de résultat global consolidé et individuel (compte de résultat et autres éléments du résultat global) du groupe sont conformes aux livres comptables sous-jacents;
- À notre avis, au mieux de nos informations et selon les explications qui nous ont été fournies, les comptes fournissent les informations requises par la loi, de la manière ainsi requise, et donnent une image fidèle de la situation du groupe et de la société à la clôture de l'exercice, ainsi que du résultat de l'exercice clos à cette date.
- Nous sommes indépendants du groupe et/ou de la société conformément à l'article 143 de la loi de 2019 sur les sociétés (loi n° 992).

Le responsable de la mission d'audit ayant donné lieu au présent rapport d'audit indépendant est Emmanuel Adekahlor (ICAG/P/1596).

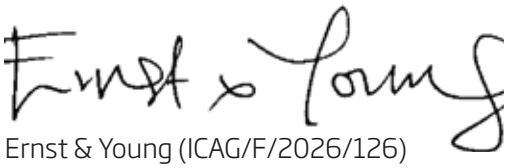

Ernst & Young (ICAG/F/2026/126)
Chartered Accountants
Accra, Ghana

11 / 06 / 2026

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL
CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana Cedis)

		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	**2025**	2024	**2025**	2024
Chiffre d'affaires d'assurance	29	**959,428**	1,049,146	**680,527**	693,650
Charges liées aux services d'assurance	30	**(519,617)**	(998,841)	**(308,607)**	(702,859)
Résultat net des contrats d'assurance		**439,811**	50,305	**371,920**	(9,209)
Charges nettes liées aux contrats de rétrocession détenus	31	**(217,895)**	11,229	**(200,907)**	17,260
Résultat des services d'assurance		**221,916**	61,534	**171,013**	8,051
Charges financières nettes	2.4.7	**(177,374)**	5,159	**(161,934)**	28,138
Résultat net d'assurance		**44,542**	66,693	**9,079**	36,189
Frais de gestion	32	**(81,558)**	(112,578)	**(67,771)**	(108,665)
Pertes de valeur sur les actifs financiers	33	**(29,961)**	(23,241)	**(29,616)**	(23,241)
Produits des placements	34	**86,819**	125,591	**64,763**	96,496
(Pertes)/gains de réévaluation sur les actifs financiers	35	**35,560**	(48,317)	**35,560**	(48,317)
(Pertes)/gains de change	36	**(115,587)**	50,829	**(118,286)**	76,743
Autres produits	37	**2,684**	6,419	**2,688**	6,404
Gain de juste valeur sur les immeubles de placement	38	**18,592**	-	**18,592**	-
(Perte)/Bénéfice avant impôts		**(38,909)**	65,396	**(84,991)**	35,609
Prélèvement pour la croissance et la durabilité (GSL)	39	**-**	(333)	**-**	(333)
Impôt sur les bénéfices (charge)/crédit	40	**11,674**	19,153	**25,823**	28,691
(Perte)/Bénéfice de l'exercice		**(27,235)**	84,216	**(59,168)**	63,967
Autres éléments du résultat global					
Gain de juste valeur sur les titres de participation détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVOCI)	15	**453,317**	63,178	**453,317**	63,178
Écarts de change liés à la conversion des activités étrangères.	23	**(66,213)**	59,693	**-**	-
Résultat global total de l'exercice		**359,869**	207,087	**394,149**	127,145

Les notes figurant aux pages 38 à 121 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE **CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS**

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana Cedis)

		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Immobilisations corporelles	6	**18,502**	15,134	**14,079**	10,682
Actifs au titre du droit d'utilisation	27	**-**	110	**-**	-
Immobilisations incorporelles	7	**1,026**	1,777	**870**	1,491
Immeubles de placement	8	**115,447**	96,759	**115,447**	96,759
Participation dans une filiale	9	**-**	-	**43,174**	43,174
Actifs d'impôts différés	10	**115,981**	75,699	**108,378**	57,213
Actif au titre du contrat de rétrocession	14	**257,875**	335,034	**231,963**	303,893
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	12	**276,404**	125,516	**276,404**	125,516
Titres de participation	15	**561,513**	108,197	**561,513**	108,197
Actifs financiers détenus en vue de leur recouvrement	16	**770,689**	821,324	**531,944**	540,449
Autres actifs	13	**12,063**	34,952	**9,463**	31,943
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	**154,215**	219,103	**145,624**	214,469
Total de l'actif		**2,283,715**	1,833,605	**2,038,859**	1,533,786
Capitaux propres					
Capital social	18	**135,000**	125,000	**135,000**	125,000
Apports en capital	20	**10,602**	10,602	**10,602**	10,602
Compte de prime d'émission	21	**8,362**	8,362	**8,362**	8,362
Réserve de juste valeur des actifs financiers évalués selon la méthode FVTOCI	22	**550,002**	96,685	**551,308**	97,991
Réserve légale	24	**273,850**	253,615	**273,850**	253,615
Réserve de conversion des devises étrangères	23	**36,268**	102,481	**-**	-
Résultats non distribués	19	**297,417**	367,887	**184,351**	286,754
Total des capitaux propres		**1,311,501**	964,632	**1,163,473**	782,324
Passif					
Passifs liés aux contrats d'assurance	25	**832,017**	752,423	**732,479**	631,894
Passifs liés aux contrats de location	27	**-**	178	**-**	-

		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**
Autres passifs	28	**25,949**	38,985	**22,316**	31,873
Passifs d'impôt courant	11	**7,737**	8,631	**14,080**	18,939
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocedantes	26	**106,511**	68,756	**106,511**	68,756
Total du passif		**972,214**	868,973	**875,386**	751,462
Total des capitaux propres et du passif		**2,283,715**	1,833,605	**2,038,859**	1,533,786

Les notes figurant aux pages 33 à 131 font partie intégrante des présents états financiers.

Les états financiers figurant aux pages 33 à 131 ont été approuvés par le conseil d'administration le 11/06/2026 et signés en son nom par :

Signature: 
Name: **Seth Aklasi**
Date: 11/06/26

Signature: 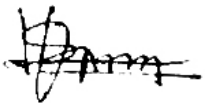
Name: **Samuel Sarpong**
Date: 11/06/26

Signature: 
Name: **Richard Kwasi Appietu**
Date: 11/06/26

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS **DES CAPITAUX PROPRES**

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025	Capital souscrit	Résultats non distribués	Réserve de conversion des devises étrangères	Compte de réserve de capital	Apport au capital	Juste valeur réserve évaluée par FVOCI	Réserve légale	Total
Solde au 1er janvier 2025	**125,000**	**367,887**	**102,481**	**8,362**	**10,602**	**96,685**	**253,615**	**964,632**
Perte de l'exercice	-	**(27,235)**	-	-	-	-	-	**(27,235)**
Autres éléments du résultat global :								
Plus-value sur titres de participation	-	-	-	-	-	**453,317**	-	**453,317**
Réserve de conversion	-	-	**(66,213)**	-	-	-	-	**(66,213)**
Total du résultat global	-	**(27,235)**	**(66,213)**	-	-	**453,317**	-	**359,869**
Réserves réglementaires et autres transferts :								
Transfert à la réserve pour imprévus	-	**(20,235)**	-	-	-	-	**20,235**	-
	-	**(20,235)**	-	-	-	-	**20,235**	-
Opérations avec les actionnaires :								
Transfert au sein des capitaux propres	**10,000**	**(10,000)**	-	-	-	-	-	-
Dividende versé au titre de l'exercice 2024 (note 44)	-	**(13,000)**	-	-	-	-	-	**(13,000)**
	10,000	**(23,000)**	-	-	-	-	-	**(13,000)**
Solde au 31 décembre 2025	**135,000**	**297,417**	**36,268**	**8,362**	**10,602**	**550,002**	**273,850**	**1,311,501**

Les notes figurant aux pages 33 à 131 font partie intégrante des présents états financiers.

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024	**Capital souscrit**	**Résultats non distribués**	**Réserve de conversion des devises étrangères**	**Compte de réserve de capital**	**Apport au capital**	**Juste valeur réserve évaluée par FVOCI**	**Réserve légale**	**Total**
Solde au 1er janvier 2024	125,000	371,967	42,788	8,362	10,602	33,507	190,319	782,545
Résultat de l'exercice	-	84,216	-	-	-	-	-	84,216
Autres éléments du résultat global :								
Plus-value sur titres de participation	-	-	-	-	-	63,178	-	63,178
Réserve de conversion	-	-	59,693	-	-	-	-	59,693
Total du résultat global	-	84,216	59,693	-	-	63,178	-	207,087
Réserves réglementaires et autres transferts								
Transfert vers la réserve pour imprévus	-	(63,296)	-	-	-	-	63,296	-
	-	(63,296)	-	-	-	-	63,296	-
Opérations avec les propriétaires:								
Versement du dividende au titre de l'exercice 2023 (note 44)	-	(25,000)	-	-	-	-	-	(25,000)
	-	(25,000)	-	-	-	-	-	(25,000)
Solde au 31 décembre 2024	**125,000**	**367,887**	**102,481**	**8,362**	**10,602**	**96,685**	**253,615**	**964,632**

Les notes figurant aux pages 33 à 131 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES VARIATIONS **DES CAPITAUX PROPRES**

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2025	Capital Social	Benefices non distribués	Compte de reserves	Apport en capital	Reserves de juste valeur Evaluées au titre de FVOCI	Reserve legale	Total
Balance at 1 January 2025	125,000	286,754	8,362	10,602	97,991	253,615	782,324
Loss for the year	-	(59,168)	-	-	-	-	(59,168)
Other comprehensive income	-	-	-	-	453,317	-	453,317
Total comprehensive income	-	(59,168)	-	-	453,317	-	394,149
Regulatory reserves and other transfers:							
Transfer to contingency reserve		(20,235)	-	-	-	20,235	-
	-	(20,235)	-	-	-	20,235	-
Transactions with owners:							
Transfer within equity	10,000	(10,000)	-	-	-	-	-
Dividend for 2024 paid (Note 44)	-	(13,000)	-	-	-	-	(13,000)
Total transactions with owners	10,000	(23,000)	-	-	-	-	(13,000)
Balance as at 31 December 2025	135,000	184,351	8,362	10,602	551,308	273,850	1,163,473

Les notes figurant aux pages 33 à 131 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DÉTAILLÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2024	Capital social	Benefices non distribués	Compte de reserves	Apport en capital	Reserves de juste valeur evaluées au titre de FVOCI	Reserve legale	Total
Solde au 1er janvier 2024	125,000	311,083	8,362	10,602	34,813	190,319	680,179
Résultat de l'exercice	**-**	**63,967**	**-**	**-**	**-**	**-**	**63,967**
Autres éléments du résultat global (note 15)	-	-	-	-	63,178	-	63,178
Total du résultat global	-	63,967	-	-	63,178	-	127,145
Réserves réglementaires et autres transferts :							
Transfert à la réserve pour imprévus (note 24)	-	(63,296)	-	-	-	63,296	-
	-	(63,296)	-	-	-	63,296	-
Transactions avec les propriétaires :							
Dividende versé au titre de l'exercice 2023 (note 44)	-	(25,000)	-	-	-	-	(25,000)
Total des transactions avec les propriétaires	-	(25,000)	-	-	-	-	(25,000)
Solde au 31 décembre 2024	**125,000**	**286,754**	**8,362**	**10,602**	**97,991**	**253,615**	**782,324**

Les notes figurant aux pages 33 à 131 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ET INDIVIDUELS

(Tous les montants sont exprimés en milliers de Ghana cedis)

		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	Exercice clos le 31 Décembre		Exercice clos le 31 Décembre	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		**2025**	2024	**2025**	2024
(Perte)/Bénéfice avant impôt sur les bénéfices		(38,909)	65,396	(84,991)	35,609
Ajustement au titre de :					
Amortissements des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation	6	5,253	3,320	4,309	2,444
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	1,345	1,537	1,282	1,201
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	6	(27)	(49)	(27)	(49)
(Plus-value)/moins-value sur les actifs financiers	35	(35,560)	48,317	(35,560)	48,317
Perte de valeur sur les actifs financiers	33	29,961	23,241	29,616	23,241
Produits d'intérêts	34	(80,525)	-	(58,469)	-
Radiations d'actifs	6 & 7	(881)	1,547	(881)	1,547
Charges/(produits) financiers nets	2.4.7	177,374	(5,159)	161,934	(28,138)
Gain de juste valeur sur les immeubles de placement	38	(18,592)	-	(18,592)	-
Différences de change	36	115,587	-	118,286	-
Flux de trésorerie d'exploitation avant variations du fonds de roulement		**155,026**	**138,150**	**116,907**	**(21,690)**
Variations des actifs liés aux contrats de réassurance	14	141,001	(44,394)	131,310	(105,862)
Variations des passifs liés aux contrats d'assurance	25	(161,622)	221,986	(120,729)	254,421
Variations des créances sur les cédantes et les rétrocédantes	12	(178,019)	(25,375)	(178,019)	(25,375)
Variations des autres actifs	13	22,544	(2,235)	22,480	1,525
Variations des dettes envers les cédantes et les rétrocédantes	26	37,755	(25,301)	37,755	(25,301)
Variations des autres passifs (nettes de GSL)	28	2,070	14,452	(1,008)	19,115
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		**(18,755)**	**277,283**	**(8,696)**	**202,695**

		Le Groupe		La Compagnie	
	Note	Exercice clos le 31 Décembre		Exercice clos le 31 Décembre	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		**2025**	2024	**2025**	2024
Taxe de croissance et de pérennité versée	39	(8,549)	(6,701)	(8,549)	(6,701)
Impôt sur les bénéfices versé	11	(36,058)	(47,293)	(30,201)	(9,624)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		**(25,852)**	**223,289**	**(30,054)**	**186,370**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(9,175)	(4,249)	(6,992)	(3,557)
Acquisition d'immeubles de placement	8	-	(4)	-	(4)
Portefeuille net de titres détenus en vue de leur encaissement	16	21,827	(335,914)	(23,001)	(205,183)
Produits d'intérêts	34	80,525	-	58,469	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(591)	(1,428)	(591)	(1,428)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	6	43	49	27	49
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		**92,629**	**(341,546)**	**27,912**	**(210,123)**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement					
Paiements au titre des contrats de location	27	(178)	(144)		-
Dividendes versés		(13,000)	(25,000)	(13,000)	(25,000)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement		(13,178)	(25,144)	(13,000)	(25,000)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**53,599**	**(143,401)**	**(15,142)**	**(48,753)**
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		**(53,703)**		**(53,703)**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		219,103	305,252	214,469	263,222
Incidence des variations des taux de change sur la conversion des activités à l'étranger		(64,784)	57,252	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		**154,215**	**219,103**	**145,624**	**214,469**

Les notes figurant aux pages 33 à 131 font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES ANNEXES
AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Entité déclarante

Ghana Reinsurance PLC (la « Société ») est une société anonyme constituée et domiciliée au Ghana. L'activité principale de la Société consiste à souscrire des contrats de réassurance. La Société exerce ses activités conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992) et de la loi sur les assurances de 2021 (loi n° 1061). Le siège social de la Société est situé au n° 6 Cedi Drive, Ambassadorial Enclave, Ridge, Accra. Les états financiers consolidés et individuels comprennent les états financiers de la Société prise isolément et de sa filiale (collectivement dénommées le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le Groupe pour l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-dessous. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés.

2.1 Principes comptables

2.1.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés et individuels ont été établis conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), aux interprétations IFRIC® publiées par le Comité d'interprétation IFRIC® et en vigueur au moment de l'établissement desdits états financiers, ainsi qu'à la directive IAS 29 publiée par l'Institut des experts-comptables agréés du Ghana (ICAG), et selon les modalités prévues par la loi sur les sociétés de 2019 (loi n° 992) et de la loi de 2021 sur les assurances (loi n° 1061).

Les états financiers consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, de certains immeubles de bureaux (classés en immobilisations corporelles), des instruments financiers dérivés, des actifs financiers de dette et de capitaux propres, ainsi que des contreparties conditionnelles, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les valeurs comptables des actifs et passifs comptabilisés qui sont désignés comme éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur et qui, en l'absence de cette désignation, seraient comptabilisés au coût amorti, sont ajustées afin de refléter les variations de juste valeur attribuables aux risques couverts dans le cadre de relations de couverture efficaces. Les états financiers consolidés sont présentés en cédis ghanéens, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (GHS'000), sauf indication contraire.

Le Groupe a établi ses états financiers en partant du principe qu'il poursuivra ses activités.

En janvier 2026, l'ICAG a publié une directive à l'intention des comptables d'entreprise et des experts-comptables, dans laquelle l'ICAG a conclu que, sur la base de son analyse et de son interprétation, la comptabilité en situation d'hyperinflation ne s'appliquera pas à l'exercice financier de décembre 2025, le Ghana n'étant pas considéré comme une économie en situation d'hyperinflation. À cet égard, les états financiers de la Société, y compris les chiffres correspondants de la période de comparaison, n'ont pas été présentés dans l'unité de mesure en vigueur à la fin de la période de référence.

2.1.3 Recours aux estimations et au jugement

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Il exige également que les administrateurs exercent leur jugement lors de l'application des principes comptables du Groupe. Les domaines présentant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence significative sur les états financiers, sont présentés dans la note 3.

Les états financiers ont été établis en partant du principe que la Société et sa filiale poursuivront leurs activités dans une perspective de continuité d'exploitation.

2.1.4 Normes comptables IFRS et interprétations nouvelles et modifiées adoptées par le Groupe

Le Groupe a intégré les normes comptables IFRS et interprétations suivantes dans ses principes comptables et les a appliquées pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025

- **Modifications apportées à la norme IAS 21 – Absence d'interchangeabilité**

Pour les exercices commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date, la norme « Absence d'échangeabilité – Modifications apportées à la norme IAS 21 Les effets des variations des cours de change » précise comment une entité doit évaluer si une monnaie est échangeable et comment elle doit déterminer un cours de change au comptant en cas d'absence d'échangeabilité.

Ces modifications exigent également la publication d'informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre en quoi le fait que la devise ne soit pas convertible dans l'autre devise affecte, ou est susceptible d'affecter, la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de l'entité.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

2.1.5 Nouvelles normes comptables IFRS et interprétations non encore adoptées par le Groupe

- **IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation au sein du compte de résultat, notamment des totaux et sous-totaux spécifiques. En outre, les entités sont tenues de classer l'ensemble des produits et charges figurant dans le compte de résultat dans l'une des cinq catégories suivantes : activités d'exploitation, activités d'investissement, activités de financement, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées, dont les trois premières sont nouvelles.

La norme impose la publication de mesures de performance nouvellement définies par la direction, ainsi que de sous-totaux des produits et des charges ; elle comprend également de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières, fondées sur les « rôles » identifiés des états financiers primaires (EFP) et des notes annexes.

Par ailleurs, des modifications de portée limitée ont été apportées à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », notamment le remplacement du point de départ pour la détermination des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte, qui passe

du « résultat net » au « résultat d'exploitation », ainsi que la suppression de l'option relative au classement des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts. En outre, plusieurs autres normes font l'objet de modifications corrélatives.

La norme IFRS 18, ainsi que les modifications apportées aux autres normes, s'appliquent aux périodes de reporting commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, mais une application anticipée est autorisée et doit faire l'objet d'une mention dans les états financiers. La norme IFRS 18 s'appliquera de manière rétrospective.

L'entité s'emploie actuellement à identifier l'ensemble des incidences que ces modifications auront sur les états financiers primaires et les notes annexes. Les principales incidences attendues sur les états financiers de l'entité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires et le coût des ventes/les charges directes seront classés dans la catégorie « d'exploitation » du compte de résultat. Les écarts de change seront classés dans la catégorie où les produits et charges correspondants constituent l'élément à l'origine de l'écart de change.

De nouvelles informations à fournir seront ajoutées : (a) les indicateurs de performance définis par la direction ; (b) la ventilation des charges par nature si celles-ci sont présentées par fonction dans la catégorie « d'exploitation » du compte de résultat ; et (c) un rapprochement, pour chaque poste du compte de résultat, entre les montants retraités présentés en application de la norme IFRS 18 et les montants précédemment présentés en application de la norme IAS 1.

Les intérêts perçus et les intérêts versés seront classés respectivement dans les activités d'investissement et les activités de financement du tableau des flux de trésorerie.

- **IFRS 19 : Filiales non soumises à l'obligation de publication d'informations destinées au public**

En mai 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 19, qui permet aux entités éligibles de choisir d'appliquer ses obligations d'information allégées tout en continuant à appliquer les dispositions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation prévues dans d'autres normes comptables IFRS. Pour être éligible, à la fin de la période de reporting, une entité doit être une filiale au sens de la norme IFRS 10, ne pas être soumise à une obligation de rendre compte au public et avoir une société mère (ultime ou intermédiaire) qui établit des états financiers consolidés, accessibles au public, conformes aux normes comptables IFRS.

La norme IFRS 19 entrera en vigueur pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2027, une application anticipée étant autorisée.

Les instruments de capitaux propres de l'entité étant cotés en bourse, celle-ci ne peut pas choisir d'appliquer la norme IFRS 19.

- **Modifications apportées à la classification et à l'évaluation des instruments financiers – Modifications apportées à la norme IFRS 9 et à la norme IFRS 7**

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, intitulés « Amendements relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers » (les « amendements »). Ces amendements comprennent :

Une clarification selon laquelle un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et l'introduction d'un choix de méthode comptable (si certaines conditions spécifiques sont remplies) permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement

Des indications supplémentaires sur la manière d'évaluer les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) ou similaires.

Des précisions sur ce qui constitue des « caractéristiques sans recours » et sur les caractéristiques des instruments liés contractuellement. L'introduction d'informations à fournir pour les instruments financiers comportant des caractéristiques conditionnelles et d'exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir pour les instruments de capitaux propres classés à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI).

Les amendements s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, une adoption anticipée étant autorisée uniquement pour le classement des actifs financiers et les informations à fournir y afférentes. L'entité ne prévoit pas que ces amendements aient un effet significatif sur ses états financiers.

- **Améliorations annuelles apportées aux normes comptables IFRS - Tome 11**

En juillet 2024, l'IASB a publié neuf amendements de portée limitée dans le cadre de la mise à jour périodique des normes comptables IFRS. Ces amendements comprennent des clarifications, des simplifications, des corrections ou des modifications visant à améliorer la cohérence de la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière », de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et de ses directives d'application, de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et de la norme IAS 7 « Tableaux des flux de trésorerie ».

Ces amendements entreront en vigueur pour les périodes de reporting commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date. Une application anticipée est autorisée et doit faire l'objet d'une mention dans les états financiers. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de l'entité.

- **Contrats liés à l'électricité d'origine naturelle - Modifications apportées aux normes IFRS 9 et IFRS 7**

En décembre 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 intitulés « Contrats faisant référence à l'électricité dépendante des conditions naturelles ». Ces amendements s'appliquent uniquement aux contrats faisant référence à l'électricité dépendante des conditions naturelles ; ils : précisent l'application des exigences relatives à l'« usage propre » pour les contrats entrant dans le champ d'application ; modifient les exigences de désignation d'un élément couvert dans une relation de couverture de flux de trésorerie pour les contrats entrant dans le champ d'application ; ajoutent de nouvelles obligations d'information afin de permettre aux investisseurs de comprendre l'incidence de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie d'une entreprise.

Les amendements entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Une adoption anticipée est autorisée, mais elle doit faire l'objet d'une mention dans les états financiers.

Les modifications relatives à l'exception pour usage propre doivent être appliquées de manière rétrospective, tandis que celles concernant la comptabilité de couverture doivent être appliquées de manière prospective aux nouvelles relations de couverture désignées à compter de la date de première application. En outre, les modifications apportées aux informations à fournir en vertu de la norme IFRS 7 doivent être mises en œuvre parallèlement aux modifications de la norme IFRS 9. Si une entité ne retravaille pas ses informations comparatives, elle ne peut pas présenter d'informations comparatives.

L'entité ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur ses états financiers.

- **Cession ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise - Modifications apportées à la norme IFRS 10 et à la norme IAS 28**

En décembre 2015, l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur des amendements jusqu'à ce qu'il ait finalisé tous les amendements découlant de son projet de recherche sur la méthode de la mise en équivalence. L'application anticipée des amendements reste autorisée.

Ces amendements visent à résoudre le conflit entre la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » et la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » concernant le traitement de la perte de contrôle d'une filiale cédée ou apportée à une entreprise associée ou à une coentreprise.

Les amendements précisent qu'un profit ou une perte est comptabilisé(e) dans son intégralité lorsqu'un transfert à une entreprise associée ou à une coentreprise concerne une activité telle que définie dans la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Toutefois, tout profit ou toute perte résultant de la cession ou de l'apport d'actifs ne constituant pas une activité n'est comptabilisé(e) qu'à hauteur des participations des investisseurs non associés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

2.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2025. Le contrôle est établi lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables découlant de son implication dans: l'entité détenue, ou dispose de droits sur ces rendements, et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements grâce au pouvoir qu'il exerce sur l'entité détenue. Plus précisément, le Groupe contrôle une entité détenue si, et seulement si, il dispose :

Un pouvoir sur l'entité dans laquelle il détient une participation (c'est-à-dire des droits existants qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de cette entité)

Une exposition, ou des droits, à des rendements variables découlant de son implication dans l'entité dans laquelle il détient une participation La capacité à exercer son pouvoir sur l'entité dans laquelle le Groupe détient une participation afin d'influencer ses résultats. En règle générale, on présume que la détention de la majorité des droits de vote confère le contrôle. Pour étayer cette présomption, et lorsque le Groupe détient moins de la majorité des droits de vote ou des droits similaires d'une entité dans laquelle il détient une participation, le Groupe prend en compte l'ensemble des faits et circonstances pertinents pour déterminer s'il exerce un pouvoir sur cette entité, notamment :

Les accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité dans laquelle le Groupe détient une participation

Les droits découlant d'autres accords contractuels

Les droits de vote et les droits de vote potentiels du Groupe. Le Groupe réévalue s'il contrôle ou non une société dans laquelle il détient une participation lorsque des faits et circonstances indiquent que des changements sont intervenus concernant un ou plusieurs des trois éléments du contrôle. La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle de celle-ci et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de la filiale.

Les actifs, les passifs, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont intégrés dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le Groupe prend

le contrôle jusqu'à la date à laquelle il cesse de contrôler la filiale. Le résultat net et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère du Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières. Le cas échéant, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles du Groupe.

L'ensemble des actifs et passifs, des capitaux propres, des produits, des charges et des flux de trésorerie intragroupe liés aux transactions entre les entités du Groupe sont intégralement éliminés lors de la consolidation. Une variation de la participation dans une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisée comme une opération sur capitaux propres. Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs (y compris le goodwill), les passifs, les intérêts minoritaires et les autres composantes des capitaux propres correspondants, tandis que tout gain ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée est comptabilisée à sa juste valeur.

2.3 Conversion des devises étrangères

Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers sont évalués dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (« la devise fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en Ghana Cedis (GH¢), qui constituent la devise fonctionnelle et la devise de présentation de la Société.

Opérations et soldes

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de ces opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont généralement comptabilisés en résultat.

Les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les écarts de conversion sur les actifs et les passifs comptabilisés à leur juste valeur sont comptabilisés dans le résultat lié à la juste valeur.

Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de leur comptabilisation initiale.

2.4 Contrats d'assurance

La Société propose des produits d'assurance non-vie aux particuliers et aux entreprises. Ceux-ci comprennent des produits d'assurance de biens, d'assurance technique, d'assurance maritime, d'assurance aérienne, d'assurance accidents corporels et d'assurance automobile. Ces produits offrent une protection des actifs de l'assuré et une indemnisation des tiers ayant subi un préjudice à la suite d'un accident survenu à l'assuré. La Société utilise la méthode de répartition des primes (PAA) pour ses produits, car la durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois. La Société applique la méthode PAA afin de simplifier l'évaluation de ses contrats d'assurance et de réassurance. En matière de comptabilisation des produits d'assurance, la méthode PAA est globalement similaire au traitement comptable antérieur de la Société selon la norme IFRS 4. Toutefois, lors de l'évaluation des passifs au titre des sinistres survenus, la Société actualise désormais les flux de trésorerie et intègre un ajustement explicite pour tenir compte du risque non financier.

La Société n'émet aucun contrat comportant des éléments de participation directe. Aucun contrat

n'entre dans le champ d'application de l'approche des commissions variables (VFA) ni du modèle général d'évaluation (GMM).

2.4.1 Définition et classification

Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la Société accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un assuré en s'engageant à indemniser ce dernier si un événement futur incertain spécifié venait à lui porter préjudice. Pour procéder à cette évaluation, tous les droits et obligations substantiels, y compris ceux découlant de la loi ou de la réglementation, sont pris en compte au cas par cas. La Société fait appel à son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance (c'est-à-dire s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel la Société est exposée à un risque de perte en valeur actualisée) et si le risque d'assurance pris en charge est significatif. Les contrats qui revêtent la forme juridique d'un contrat d'assurance mais qui ne transfèrent pas de risque d'assurance significatif et exposent la Société à un risque financier sont classés en tant que contrats d'investissement et sont comptabilisés comme des instruments financiers conformément à la norme IFRS 9.

Une fois qu'un contrat a été classé comme contrat d'assurance, cette classification reste inchangée jusqu'à son échéance, même si le risque d'assurance diminue de manière significative au cours de la période de couverture, sauf en cas de modification des clauses du contrat. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société recourt à la réassurance pour atténuer ses expositions au risque. Un contrat de réassurance transfère un risque significatif s'il transfère la quasi-totalité du risque d'assurance résultant de la partie assurée des contrats d'assurance sous-jacents, même s'il n'expose pas le réassureur à la possibilité d'une perte significative.

Toutes les références aux contrats d'assurance figurant dans les présents états financiers s'appliquent aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus.

Unité de compte

La Société identifie des portefeuilles de contrats d'assurance exposés à des risques similaires et gérés de manière groupée. L'ensemble des contrats d'assurance d'une même gamme de produits constitue un portefeuille de contrats. Chaque portefeuille est ensuite ventilé en groupes de contrats émis au cours d'une même année civile (cohortes annuelles) et comprenant :

- les contrats déficitaires lors de leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui, lors de leur comptabilisation initiale, ne présentent aucune probabilité significative de devenir déficitaires par la suite ; ou
- un groupe de contrats restants.

Ces groupes correspondent au niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement comptabilisés et évalués. Une fois définie lors de la comptabilisation initiale, la composition des groupes n'est pas réévaluée par la suite.

Pour chaque portefeuille de contrats, la Société détermine le niveau approprié auquel des informations raisonnables et étayées sont disponibles pour évaluer si ces contrats sont onéreux lors de leur comptabilisation initiale et, pour les contrats restants, s'il n'existe aucune possibilité significative qu'ils deviennent onéreux par la suite. Ce niveau de granularité détermine les ensembles de contrats. La Société fait appel à son jugement pour déterminer le niveau auquel elle dispose d'informations raisonnables et étayées suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble sont suffisamment homogènes pour être affectés au même groupe sans qu'il soit nécessaire de procéder à une évaluation individuelle de chaque contrat. En l'absence de telles informations, les contrats d'assurance sont affectés à un groupe sur la base d'un examen

contrat par contrat. Pour les contrats d'assurance évalués selon l'approche par les actifs (PAA), la Société part du principe qu'aucun de ces contrats n'est onéreux lors de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. Si les faits et circonstances indiquent que certains contrats pourraient être onéreux, une évaluation supplémentaire est effectuée afin de distinguer les contrats onéreux des contrats non onéreux.

Pour les contrats non onéreux, la Société évalue la probabilité d'une évolution des faits et circonstances pertinents au cours des périodes ultérieures afin de déterminer si les contrats ne présentent aucun risque significatif de devenir onéreux après leur comptabilisation initiale.

Le portefeuille de contrats de réassurance détenus fait l'objet d'une évaluation aux fins de l'agrégation séparément des portefeuilles de contrats de réassurance cédés et, à moins que la substance économique des droits et obligations de la Société au titre des contrats de réassurance détenus ne réponde aux critères de séparation, un groupe de contrats de réassurance détenus peut offrir une couverture pour des contrats sous-jacents inclus dans des groupes différents.

Au sein d'un portefeuille, la Société regroupe les contrats de réassurance conclus au cours d'une année civile (cohortes annuelles) en trois catégories :

- les contrats pour lesquels il existe un gain net lors de la comptabilisation initiale ;
- les contrats pour lesquels, lors de la comptabilisation initiale, il n'existe aucune possibilité significative qu'un gain net puisse survenir ultérieurement ; ou
- les autres contrats restants.

Les contrats de réassurance sont évalués individuellement aux fins de ce regroupement.

Avant de comptabiliser un contrat d'assurance conformément aux dispositions de la norme IFRS 17, la Société analyse si le contrat contient des composantes qui doivent être séparées. La norme IFRS 17 distingue trois catégories de composantes qui doivent être comptabilisées séparément :

- les flux de trésorerie liés aux dérivés incorporés qui doivent être séparés ;
- les flux de trésorerie liés à des composantes d'investissement distinctes ; et
- les engagements de transférer des biens ou des services distincts autres que les prestations au titre du contrat d'assurance.

2.4.2 Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

Reconnaissance initiale

Les groupes de contrats d'assurance émis sont initialement comptabilisés à la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture ;
- la date à laquelle le premier paiement de l'assuré est dû ou effectivement perçu, en l'absence de date d'échéance ; et
- lorsque la Compagnie estime qu'un ensemble de contrats devient onéreux

Les contrats d'assurance acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises relevant de la norme IFRS 3 ou d'un transfert de portefeuille sont comptabilisés comme s'ils avaient été conclus à la date d'acquisition ou de transfert.

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés comme suit :

- un groupe de contrats de réassurance détenus offrant une couverture proportionnelle (réassurance en quote-part) est comptabilisé à la plus tardive des dates suivantes :

  i. le début de la période de couverture du groupe ; et

ii. la comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.

Tous les autres groupes de contrats de réassurance détenus sont comptabilisés à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

À moins que la Société n'ait conclu le contrat de réassurance détenu à la date ou avant la date à laquelle un groupe de contrats sous-jacents onéreux est comptabilisé avant le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus, auquel cas le contrat de réassurance détenu est comptabilisé en même temps que le groupe de contrats d'assurance sous-jacents.

Seuls les contrats qui satisfont individuellement aux critères de comptabilisation à la fin de la période de reporting sont inclus dans les groupes. Lorsque des contrats satisfont aux critères de comptabilisation au sein des groupes après la date de reporting, ils sont ajoutés aux groupes au cours de la période de reporting au cours de laquelle ils satisfont aux critères de comptabilisation, sous réserve de la restriction relative aux cohortes annuelles. La composition des groupes n'est pas réévaluée au cours des périodes ultérieures.

Comptabilisation des modifications de contrat et de la décomptabilisation

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsqu'il

- prend fin (c'est-à-dire lorsque l'obligation prévue par le contrat d'assurance expire, est acquittée ou est résiliée) ; ou
- le contrat est modifié et les critères supplémentaires évoqués ci-dessous sont remplis.

Lorsqu'un contrat d'assurance est modifié par la Société à la suite d'un accord avec les contreparties ou en raison d'un changement de réglementation, la Société traite les variations des flux de trésorerie résultant de cette modification comme des variations des estimations des flux de trésorerie attendus au titre de l'exécution (« FCF »), sauf si les conditions de décomptabilisation du contrat initial sont remplies. La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si l'une des conditions suivantes est remplie :

a. Si les conditions modifiées avaient été incluses dans le contrat dès sa conclusion :

   i. i. Le contrat modifié n'aurait pas relevé du champ d'application de la norme IFRS 17.
   ii. La Société aurait séparé différentes composantes du contrat hôte, ce qui aurait donné lieu à différentes composantes de réassurance auxquelles s'applique la norme IFRS 17.
   iii. Le contrat modifié aurait eu une périmètre contractuel différent ; ou
   iv. Le contrat modifié aurait appartenu à un groupe différent.

b. Le contrat initial était comptabilisé selon l'approche par les actifs sous-jacents (PAA), mais les modifications font que le contrat ne remplit plus les critères d'éligibilité à cette approche.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé selon l'approche PAA est décomptabilisé, les ajustements apportés à la FCF afin de supprimer les droits et obligations associés et de tenir compte de l'effet de la décomptabilisation entraînent l'imputation immédiate des montants suivants au compte de résultat :

- si le contrat est résilié, toute différence nette entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture résiduelle (LRC) du contrat initial et tout autre flux de trésorerie résultant de la résiliation.
- si le contrat est cédé à un tiers, tout écart net entre la partie de la valeur résiduelle du contrat (LRC) du contrat initial qui n'est

plus comptabilisée et la prime facturée par le tiers.

- si le contrat initial est modifié, entraînant sa décomptabilisation, toute différence nette entre la partie décomptabilisée de la valeur actuelle du contrat (LRC) et la prime hypothétique que l'entité aurait facturée si elle avait conclu un contrat aux conditions équivalentes à celles du nouveau contrat à la date de la modification du contrat, déduction faite de toute prime supplémentaire facturée au titre de la modification.

    - la Société dispose de la capacité pratique de réévaluer le contrat ou un portefeuille de contrats de manière à ce que le prix reflète pleinement le risque réévalué de ce portefeuille ; et
    - la tarification des primes jusqu'à la date à laquelle les risques sont réévalués ne reflète pas les risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Lors de l'évaluation de la capacité pratique à réévaluer les primes, les risques transférés du preneur d'assurance à la Compagnie, tels que le risque d'assurance et le risque financier, sont pris en compte ; les autres risques, tels que le risque de déchéance ou de rachat et le risque lié aux frais, ne sont pas inclus.

Les avenants, qui constituent des dispositions complémentaires à une police d'assurance de base et qui offrent des prestations supplémentaires au preneur d'assurance moyennant un coût supplémentaire, et qui sont émis conjointement avec les contrats d'assurance principaux, font partie d'un contrat d'assurance unique dont les flux de trésorerie relèvent tous de son périmètre. Les flux de trésorerie ne relevant pas du périmètre des contrats d'assurance concernent des contrats d'assurance futurs et sont comptabilisés lorsque ces contrats remplissent les critères de comptabilisation. Pour les groupes de contrats de réassurance détenus, les flux de trésorerie relèvent du périmètre du contrat s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels

de la Société existant au cours de la période de reporting durant laquelle la Société est tenue de verser des montants au réassureur ou au cours de laquelle la Société dispose d'un droit substantiel de recevoir des prestations au titre du contrat d'assurance de la part du réassureur.

Les flux de trésorerie qui ne sont pas directement imputables à un portefeuille de contrats d'assurance, tels que certains coûts liés au développement de produits et à la formation, sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

2.4.3 Mesure

2.4.3.1 Réalisation des flux de trésorerie

Flux de trésorerie liés à l'exécution du contrat, dans le cadre de celui-ci

Les flux de trésorerie futurs (FCF) correspondent aux estimations actuelles des flux de trésorerie futurs, dans le cadre d'un ensemble de contrats, que la Société prévoit de percevoir au titre des primes et de verser au titre des sinistres, des prestations et des charges, ajustées pour tenir compte du calendrier et de l'incertitude liés à ces montants.

Les estimations des flux de trésorerie futurs :

- sont fondées sur une moyenne pondérée par la probabilité de l'ensemble des résultats possibles ;
- sont déterminées du point de vue de la Société, à condition que ces estimations soient cohérentes avec les prix de marché observables pour les variables de marché ; et
- reflètent les conditions existant à la date d'évaluation

Un ajustement explicite au titre des risques non financiers est estimé séparément des autres estimations. Pour les contrats évalués selon l'approche par les actifs et passifs (PAA), à moins que ces contrats ne soient onéreux, l'ajustement explicite au titre des risques non financiers n'est estimé que pour l'évaluation de la valeur actuelle nette (VAN). Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées à l'aide des taux d'actualisation en vigueur afin de refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas déjà pris en compte dans les estimations des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie générés par les groupes de contrats d'assurance, notamment leur calendrier, leur devise et leur liquidité. La détermination du taux d'actualisation reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance nécessite un jugement et des estimations importants.

La Société estime certains flux de trésorerie disponibles (FCF) au niveau du portefeuille ou à un niveau supérieur, puis répartit ces estimations entre les groupes de contrats.

La Société utilise des hypothèses cohérentes pour évaluer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du groupe de contrats de réassurance détenus, ainsi que pour les groupes de contrats d'assurance sous-jacents.

2.4.3.2 Périmètre du contrat

La Société utilise la notion de « périmètre du contrat » pour déterminer quels flux de trésorerie doivent être pris en compte dans l'évaluation de groupes de contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie s'inscrivent dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent des droits et obligations existant pendant la période au cours de laquelle le preneur d'assurance est tenu de payer des primes, ou pendant laquelle la Société a une obligation substantielle de fournir au preneur d'assurance les prestations prévues par le contrat d'assurance. Une obligation substantielle prend fin lorsque :

- la Société a la capacité pratique de réévaluer les risques liés à ce preneur d'assurance particulier ou de modifier le niveau des prestations de manière à ce que le prix reflète pleinement ces risques ; ou
- les deux critères suivants sont remplis :

2.4.3.3 Coûts d'acquisition des assurances

La Société définit les flux de trésorerie liés à l'acquisition comme les flux de trésorerie résultant des coûts liés à la vente, à la souscription et à la mise en place d'un ensemble de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue) et qui sont directement imputables au portefeuille de contrats d'assurance auquel cet ensemble appartient.

Les flux de trésorerie liés à la souscription d'assurances sont affectés à des groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle. Les flux de trésorerie liés à la souscription d'assurances qui sont directement attribuables à un groupe de contrats d'assurance sont affectés :

i. à ce groupe ; et
ii. aux groupes qui comprendront les contrats d'assurance devant résulter des renouvellements des contrats d'assurance de ce groupe.

Les flux de trésorerie liés à la souscription d'assurances qui ne sont pas directement imputables à un groupe de contrats, mais qui sont directement imputables à un portefeuille de contrats, sont affectés aux groupes de contrats faisant partie du portefeuille ou devant en faire partie.

Avant la comptabilisation d'un groupe de

contrats d'assurance, la Société peut payer (ou comptabiliser un passif, en appliquant une norme autre que l'IFRS 17) des coûts d'acquisition directement attribuables à la conclusion de ces contrats. Ces soldes sont comptabilisés en tant qu'actifs liés aux flux de trésorerie d'acquisition d'assurance au sein de la valeur comptable des contrats d'assurance émis et sont par la suite décomptabilisés (intégralement ou dans la mesure où les contrats d'assurance censés faire partie du groupe ont été comptabilisés à cette date) lorsque les groupes de contrats d'assurance respectifs sont comptabilisés et que les flux de trésorerie d'acquisition d'assurance sont inclus dans l'évaluation du groupe. Les montants affectés aux groupes de contrats d'assurance qui n'ont pas encore été comptabilisés sont révisés à chaque date de clôture, afin de refléter toute modification des hypothèses qui déterminent les données d'entrée de la méthode de répartition utilisée.

Les actifs liés aux flux de trésorerie provenant de la souscription d'assurances qui n'ont pas encore été affectés à un groupe font l'objet d'un test de recouvrabilité si des faits et circonstances indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Les pertes de valeur réduisent la valeur comptable de ces actifs et sont comptabilisées en charges liées aux services d'assurance. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont reprises dans la mesure où les conditions justifiant la perte de valeur n'existent plus ou se sont améliorées.

2.4.3.4 Autres flux de trésorerie antérieure a la comptabilisation relevant du périmètre contrat

Avant la comptabilisation d'un groupe de contrats d'assurance, la Société peut comptabiliser des actifs ou des passifs au titre de flux de trésorerie liés à ce groupe de contrats d'assurance autres que les flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance, soit en raison de la survenance de ces flux de trésorerie, soit en raison des exigences d'une autre norme IFRS. Les flux de trésorerie sont liés au groupe de contrats d'assurance s'ils auraient été inclus dans le flux de trésorerie libre (FCF) lors de la comptabilisation initiale du groupe s'ils avaient été versés ou reçus après cette date. Ces actifs ou passifs (dénommés « autres flux de trésorerie antérieurs à la comptabilisation ») sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles correspondants de contrats d'assurance émis ou dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats de réassurance détenus.

2.3.3.5 Ajustement de risque pour le risque non financier

L'ajustement de risque pour le risque non financier est appliqué à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés ; il reflète la compensation que la Société exige pour supporter l'incertitude quant au montant et au calendrier des flux de trésorerie liés au risque non financier, dans le cadre de l'exécution de ses contrats d'assurance.

Pour les contrats de réassurance détenus, l'ajustement de risque lié aux risques non financiers représente le montant du risque transféré par la Société au réassureur.

2.4.3.6 Évaluation initiale et ultérieure – Groupes de contrats évalués selon l'approche par les actifs (PAA)

La Société utilise l'approche par les actifs (PAA) pour évaluer les contrats d'assurance lorsque :

- la durée de couverture des contrats est d'un an ou moins ; ou
- la Société a déterminé que la LRC évaluée selon la méthode PAA pour un groupe de contrats de réassurance ne présenterait pas de différence significative par rapport à la LRC évaluée selon la méthode GMM.

La Société a déterminé que tous les contrats d'assurance qu'elle a émis sont éligibles à l'application de la méthode PAA et a choisi

d'appliquer ce modèle d'évaluation à l'ensemble de ses contrats d'assurance..

Reconnaissance initiale

Pour les contrats d'assurance émis, lors de leur comptabilisation initiale, la Société évalue la valeur de remplacement (LRC) à :

i. le montant des primes perçues ;
ii. déduction faite des flux de trésorerie liés à l'acquisition versés ; et
iii. les montants résultant de la décomptabilisation de l'actif correspondant aux flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance ; et
iv. la décomptabilisation de tout autre flux de trésorerie pertinent antérieur à la comptabilisation

Quantification ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance émis à la fin de chaque période de reporting correspond à la somme :

- le LRC ; et
- le LIC, qui comprend les flux de trésorerie liés aux services passés attribués au groupe à la date de clôture.
- À chacune des dates de clôture suivantes, le LRC est :
- augmenté des primes encaissées au cours de la période, à l'exclusion des montants correspondant aux créances de primes incluses dans le LIC ;
- diminué des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances versés au cours de la période.
- diminué du montant des primes attendues comptabilisées en tant que produits d'assurance au titre des services fournis au cours de la période augmenté du montant correspondant à l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances au cours de la période, comptabilisé en charges de services d'assurance.

Pour les contrats de réassurance détenus, à chacune des dates de clôture ultérieures, la couverture restante est :
•

For reinsurance contracts held, at each of the subsequent reporting dates, the remaining coverage is:

- majorée des primes cédées versées au cours de la période ;
- majorée des commissions de courtage versées au cours de la période ; et
- diminuée des montants attendus des primes cédées et des commissions de courtage comptabilisés en charges de réassurance au titre des services reçus au cours de la période.

La Société n'ajuste pas la valeur résiduelle des contrats d'assurance émis ni la couverture résiduelle des contrats de réassurance détenus pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, car les primes d'assurance sont exigibles au cours de la période de couverture des contrats, qui est d'un an ou moins.

La Société ajuste la couverture résiduelle des contrats de réassurance détenus pour tenir compte de l'effet du risque de défaillance du réassureur.

Les contrats d'assurance émis ne comportent aucune composante d'investissement évaluée selon la méthode PAA.

Pour les contrats évalués selon la méthode PAA, la valeur d'assurance (LIC) est évaluée de la même manière que dans le cadre de la méthode GMM. Les flux de trésorerie futurs sont ajustés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, car les contrats d'assurance automobile émis par le Groupe et évalués selon la méthode PAA ont généralement une période de règlement supérieure à un an.

Si les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon la méthode PAA est déficitaire lors de sa comptabilisation initiale ou devient déficitaire par la suite, la Société augmente la valeur comptable du LRC à hauteur des montants du FCF déterminés selon la méthode GMM, le montant de cette augmentation étant comptabilisé en charges de services d'assurance, et une composante de perte est établie pour le montant de la perte comptabilisée. Par la suite, la composante « perte » est réévaluée à chaque date de clôture comme étant la différence entre les montants du flux de trésorerie libre (FCF) déterminés selon la méthode GMM relatifs aux services futurs et la valeur comptable du LRC hors composante « perte ». Le cas échéant, les variations de la composante « perte » qui en résultent sont ventilées entre les charges de services d'assurance et les produits ou charges financiers d'assurance pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de l'effet des variations de ceux-ci..

Lorsqu'une perte est comptabilisée lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à ce groupe, la valeur comptable de l'actif correspondant à la couverture restante des contrats de réassurance détenus et évalués selon la méthode PAA est augmentée du montant du produit comptabilisé en résultat, et une composante de recouvrement de la perte est constituée ou ajustée à hauteur du montant du produit comptabilisé. Le produit en question est calculé en multipliant la perte comptabilisée sur les contrats d'assurance sous-jacents par le pourcentage des sinistres sur ces contrats que la Société prévoit de recouvrer au titre du contrat de réassurance détenu, conclu avant ou au moment même de la comptabilisation de la perte sur les contrats d'assurance sous-jacents.

Lorsque les contrats d'assurance sous-jacents sont regroupés avec des contrats d'assurance émis qui ne sont pas réassurés, la Société applique une méthode d'affectation systématique et rationnelle pour déterminer la part des pertes qui se rapporte aux contrats d'assurance sous-jacents.

2.4.4 Montant comptabilisé dans le résultat global

Chiffre d'affaires des services d'assurance résultant des contrats d'assurance souscrits
I
nsurance revenue

À mesure que la Société fournit des services au titre d'un groupe de contrats d'assurance, elle réduit le LRC et comptabilise le chiffre d'affaires d'assurance. Le montant du chiffre d'affaires d'assurance comptabilisé au cours de la période de reporting correspond au transfert des services promis, pour un montant reflétant la part de la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode PAA, la Société comptabilise les produits d'assurance en fonction du temps écoulé au cours de la période de couverture d'un groupe de contrats.

Charges liées aux services d'assurance

Les charges liées aux services d'assurance comprennent les éléments suivants :

- les sinistres et prestations survenus, à l'exclusion des composantes d'investissement, diminués des affectations de la composante de perte ;
- les autres charges encourues directement attribuables, y compris les montants de tout autre actif de flux de trésorerie
- préalable à la comptabilisation (autre que les flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance) décomptabilisés à la date de comptabilisation initiale ;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance ;
- les variations liées aux services passés – variations du flux de trésorerie libre (FCF) relatives à la société d'assurance ; et
- les variations liées aux services futurs – variations du flux de trésorerie libre (FCF) entraînant des pertes sur contrats onéreux ou des reprises de ces pertes ; et
- la dépréciation des actifs liés aux flux de trésorerie d'acquisition d'assurance, nette des reprises.

Pour les contrats évalués selon la méthode PAA, l'amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition des contrats d'assurance est calculé en fonction du temps écoulé.

Les autres charges qui n'entrent pas dans les catégories susmentionnées sont incluses dans les autres charges d'exploitation du compte de résultat consolidé.

Produits ou charges financiers liés à l'assurance

Les produits ou charges financiers liés à l'assurance correspondent à la variation de la valeur comptable du portefeuille de contrats d'assurance résultant :

- de l'effet de la valeur temps de l'argent et des variations de cette valeur ; et
- de l'effet du risque financier et des variations de ce risque.

Pour les contrats évalués selon l'approche par les primes (PAA), les principaux montants compris dans les produits ou charges financiers d'assurance sont :

- les intérêts courus sur la LIC ; et
- l'effet des variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières.

La Société ventile les variations de l'ajustement de risque pour les risques non financiers entre le résultat des services d'assurance et les produits ou charges financiers d'assurance.

La Société a choisi, au titre de sa méthode comptable, de scinder les produits ou charges financiers en une partie comptabilisée en résultat et une autre partie comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Ce choix de méthode comptable est appliqué au niveau du portefeuille. La Société présente la performance financière des groupes de contrats de réassurance détenus sur une base nette dans le résultat net provenant des contrats de réassurance détenus, qui comprend les montants suivants :

- les charges de réassurance.
- pour les groupes de contrats de réassurance évalués selon la méthode PAA, les commissions de courtage sont incluses dans les charges de réassurance.
- le recouvrement des sinistres survenus, à l'exclusion des composantes d'investissement, diminué des affectations de la composante de recouvrement des pertes.

- les autres charges engagées directement imputables.
- les variations liées aux services passés – variations du flux de trésorerie disponible liées au recouvrement des sinistres recouvrés.
- l'effet des variations du risque de défaillance des réassureurs ; et
- les montants liés à la comptabilisation des groupes de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires émis :

  i. le produit comptabilisé lors de la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires ;
  ii. contrats de réassurance détenus dans le cadre du GMM reprises d'une composante de récupération de pertes autres que les variations du flux de trésorerie libre (FCF) des contrats de réassurance détenus ; et
  iii. contrats de réassurance détenus dans le cadre du GMM : variations du flux de trésorerie libre (FCF) des contrats de réassurance détenus provenant de contrats sous-jacents déficitaires.

Les charges de réassurance sont comptabilisées de la même manière que les produits d'assurance.

Le montant des charges de réassurance comptabilisées au cours de la période considérée correspond au transfert des prestations reçues au titre des contrats d'assurance, pour un montant qui reflète la part des primes cédées que la Société prévoit de verser en contrepartie de ces prestations. Par ailleurs, pour les contrats de réassurance détenus et évalués selon la méthode PAA, les commissions de courtage sont incluses dans les charges de réassurance.

2.4.5 Jugements et estimations significatifs liés à l'application de la norme IFRS 17

Dans le cadre de l'application des principes comptables de la Société, la direction a formulé les jugements suivants, qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Domaines pouvant donner lieu à un jugement	Facteurs pris en compte et approche adoptée
Unité de compte Critères permettant de déterminer le niveau d'agrégation pour l'évaluation des contrats d'assurance.	Pour tous les contrats jugés rentables lors de leur comptabilisation initiale, un jugement est exercé afin de déterminer s'il n'existe aucune possibilité significative que ces contrats deviennent déficitaires par la suite. Pour les contrats évalués selon l'approche par les actifs (PAA), il convient de faire preuve de jugement pour identifier les faits et circonstances susceptibles d'indiquer qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire lors de sa comptabilisation initiale, ou le deviendra ultérieurement. Il convient de déterminer si des lois ou réglementations limitent la capacité pratique de la Société à fixer un prix ou un niveau de prestations différent pour les assurés présentant des profils de risque différents, afin que la Société puisse inclure ces contrats dans le même groupe.

Domaines pouvant donner lieu à un jugement	Facteurs pris en compte et approche adoptée
Comptabilisation et – décomptabilisation – Critères de comptabilisation des modifications et de la décomptabilisation des contrats d'assurance	En cas de modification d'un contrat d'assurance, il peut être nécessaire de faire appel au jugement pour déterminer si le contrat répond aux critères de décomptabilisation et s'il doit être évalué comme un nouveau contrat. En particulier, le jugement sert à déterminer si : • Le contrat reste dans le champ d'application de la norme IFRS 17 ; • La Société aurait comptabilisé des composantes différentes de celles du contrat hôte ;
Évaluation - Appréciations relatives à la détermination des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats.	Il convient de faire preuve de discernement pour déterminer quels flux de trésorerie, dans le cadre du contrat, sont directement liés à l'exécution des contrats d'assurance. Il convient de faire preuve de discernement pour répartir les flux de trésorerie liés à la souscription d'assurances entre les affaires en cours et les renouvellements futurs attendus et, pour les flux de trésorerie affectés aux renouvellements futurs attendus, pour déterminer la recouvrabilité de ces flux et identifier si une dépréciation, ou une reprise de dépréciations antérieures, est nécessaire.
Mesure - Appréciations relatives à la détermination des limites du contrat.	Il convient de faire preuve de discernement pour déterminer à quel moment l'obligation substantielle de la Société de fournir des services liés aux contrats d'assurance prend fin. En particulier lorsque la Société dispose de la capacité pratique de réévaluer les risques du preneur d'assurance et de fixer un prix qui reflète pleinement ces risques. Il convient de déterminer si des lois, des réglementations ou d'autres facteurs limitent la capacité pratique de la Société à fixer un prix différent pour les assurés présentant des profils de risque différents et, le cas échéant, l'impact de ces contraintes sur le niveau d'agrégation et la détermination des limites du contrat. Pour les contrats dont la tarification s'effectue au niveau du portefeuille, un jugement est exercé afin de déterminer si la Société a la capacité de réévaluer les risques du portefeuille et de fixer un prix qui reflète pleinement ces risques. Un jugement peut être nécessaire pour déterminer si la tarification des primes jusqu'à la date de réévaluation du risque ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à cette date.

2.4.6 Estimations et hypothèses

Estimations des flux de trésorerie futurs liés à l'exécution des contrats d'assurance

L'évaluation de chaque groupe de contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 inclut l'ensemble des flux de trésorerie futurs relevant de ce groupe de contrats. Les estimations de ces flux de trésorerie futurs sont fondées sur les flux de trésorerie futurs attendus pondérés en fonction de leur probabilité. La Société estime les flux de trésorerie attendus et la probabilité qu'ils se produisent à la
date d'évaluation. Pour établir ces prévisions, la Société utilise des informations relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux prévisions concernant les conditions futures. L'estimation des flux de trésorerie futurs effectuée par la Société correspond à la moyenne d'une série de scénarios reflétant l'ensemble des résultats possibles.

Lorsque les estimations des flux de trésorerie liés aux charges sont déterminées au niveau du portefeuille ou à un niveau supérieur, elles sont réparties entre les groupes de contrats de manière systématique, par exemple selon la méthode de calcul des coûts par activité. La Société a estimé que cette méthode permettait une répartition systématique et rationnelle.

Des méthodes similaires sont systématiquement appliquées pour répartir les charges de nature similaire. Les charges liées à la gestion administrative des polices sont réparties entre les groupes de contrats en fonction du nombre de contrats en vigueur au sein de chaque groupe.

Les flux de trésorerie liés à la souscription sont généralement répartis entre les groupes de contrats en fonction des primes brutes souscrites.

Cela inclut une répartition des flux de trésorerie liés à l'acquisition entre les groupes de contrats d'assurance existants et futurs. Les charges liées au règlement des sinistres sont réparties en fonction du nombre de sinistres attendus pour l'ensemble des groupes, ces charges étant alors réparties sur la base des coûts des sinistres.

Taux d'actualisation

Le Groupe applique une approche « bottom-up » pour déterminer le taux d'actualisation de chaque groupe de contrats de réassurance. Le Groupe détermine les taux d'actualisation sur la base de courbes de rendement sans risque liquides, pour la devise de chaque contrat de réassurance au sein du groupe, lesquelles sont ajustées afin de tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des placements financiers sans risque.

Le Groupe n'a procédé à aucune actualisation d'un groupe de contrats d'assurance en raison de la nature à court terme des durées contractuelles.

2.4.7 Produits/(charges) nets d'assurance provenant des contrats d'assurance

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Produits/(Charges) Financiers liés Aux contrats d'ass. emis		Produits/ (charges) financiers au contrat de reass. detenu			Total
	Interets courus	Incidence des Variations des Taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Interets courus	Incidence des Variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Evolution du risque de defaillance du reassureur	
Ingénierie	(12,643)	(5,041)	357	-	-	(17,327)
Incendie/biens/vol	(85,001)	(45,720)	52,621	909	-	(77,191)
Transport maritime/ aérien	(17,736)	(4,305)	4,473	-	-	(17,568)
Automobile	(9,039)	(3,014)	-	-	-	(12,053)
Agriculture	(197)	(46)	-	-	-	(243)
Accidents	(19,243)	(7,209)	-	-	-	(26,452)
Cautions	(11,696)	(2,318)	1,351	-	-	(12,663)
Autres produits agréés	(13,574)	(2,507)	4,131	-	-	(11,950)
Assurance maladie	(1,860)	(67)	-	-	-	(1,927)
Total	(170,989)	(70,227)	62,933	909	-	(177,374)

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Produits/(Charges) Financiers liés aux contrats d'assurance emis		Produits/(Charges) Financiers liés au contrat de reass. detenu			Total
	Interets courus	Incidence des variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Interets courus	Incidence des variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Evolution du risque de defaillance du reassureur	
Ingénierie	(12,725)	(5,041)	357	-	-	(17,409)
Incendie/biens/vol	(74,614)	(43,743)	49,068	-	-	(69,289)
Transport maritime/ aérien	(17,844)	(4,305)	4,473	-	-	(17,676)
Automobile	(9,154)	(3,014)	-	-	-	(12,168)
Agriculture	(197)	(45)	-	-	-	(242)
Accidents	(19,285)	(7,209)	-	-	-	(26,494)
Cautions	(11,171)	(2,318)	1,351	-	-	(12,138)
Autres produits agréés	(9,217)	(1,432)	4,131	-	-	(6,518)
Total	(154,207)	(67,107)	59,380	-	-	(161,934)

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Produits/(charges) financiers liés aux contrats d'assurance emis		Produits/(Charges) Financiers liés au contrat de reass. detenu			Total
	Interets courus	Incidence des variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Interets courus	Incidence des variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Evolution du risque de defaillance du reassureur	
Ingénierie	(7,980)	2,070	193	-	-	(5,717)
Incendie, biens et vol	(10,421)	12,029	18,582	(1,578)	278	18,890
Transport maritime et aérien	(6,391)	1,603	6,797	-	25	2,034
Automobile	(8,892)	1,378	-	-	-	(7,514)
Agriculture	(94)	39	-	-	-	(55)
Accidents	(3,365)	2,499	-	-	-	(866)
Obligations	(12,261)	4,120	2,131	-	-	(6,010)
Autres produits agréés	45	232	4,404	(284)	-	4,397
Total	**(49,359)**	**23,970**	**32,107**	**(1,862)**	**303**	**5,159**

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Produits/ charges/ financiers liésaucontrat d'ass. emis		Produits/(Charges) Financiers liés au contrat de reass. detenu			Total
	Interets courus	Incidence des variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Interets courus	Incidence des variations des taux d'interets et d'autres hypotheses financieres	Evolution du risque de defaillance du reassureur	
Ingénierie	(5,957)	2,264	193			(3,500)
Incendie/dommages/vol	2,460	16,391	13,803	(3,380)	278	29,552
Transport maritime/ aérien	(3,556)	2,629	6,797	-	25	5,895
Automobile	(4,948)	2,260	-	-		(2,688)
Agriculture	(94)	39	-	-		(55)
Accidents	(2,512)	2,734	-	-		222
Cautions	(12,261)	4,120	2,131	-	0	(6,010)
Autres produits agréés	222	380	4,404	(284)		4,722
Total	**(26,646)**	**30,817**	**27,328**	**(3,664)**	**303**	**28,138**

2.4.8 Rapprochement des engagements au titre de la couverture restante et des engagements au titre des sinistres survenus

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

Contrats évalués selon la norme PAA

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	Composante de recouvrement des pertes	Composante « sinistres survenus »	Total
Passifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	**81,190**	**1,301**	**790,919**	**873,410**
Actifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	**(120,988)**	**-**	**1**	**(120,987)**

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	**Composante de recouvrement des pertes**	**Composante « sinistres survenus »**	**Total**
Solde d'ouverture net des (actifs)/passifs liés aux contrats d'assurance	**(39,798)**	**1,301**	**790,920**	**752,423**
Produits d'assurance	**(959,428)**	**-**	**-**	**(959,428)**
Charges de service d'assurance	**223,282**	**66**	**271,809**	**495,157**
Sinistres encourus et autres charges directement imputables	**-**	**(705)**	**515,374**	**514,669**
Variations des passifs liés aux sinistres encourus	**-**	**-**	**(243,565)**	**(243,565)**
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	**-**	**771**	**-**	**771**
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance Charges financières liées à l'assurance	**223,282**	**-**	**-**	**223,282**
Résultat net des contrats d'assurance	**10,677**	**102**	**227,857**	**238,636**
détenus Variations de change	**(736,146)**	**66**	**271,809**	**(464,271)**
Total des variations figurant dans l'état du	**-**	**-**	**-**	**-**
résultat global Flux de trésorerie	**(728,375)**	**168**	**499,666**	**(228,541)**
Primes encaissées	**-**	**-**	**-**	
Sinistres et autres charges payés	**1,035,768**	**-**	**-**	**1,035,768**
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance	**(66,133)**	**-**	**(447,330)**	**(513,463)**
Total des flux de trésorerie	**(214,170)**	**-**	**-**	**(214,170)**
Variations nettes des contrats d'assurance	**760,465**	**-**	**(447,330)**	**313,135**
Solde de clôture de l'actif net / du passif net				
des contrats d'assurance Actifs de clôture des contrats d'assurance	**(12,708)**	**1,469**	**843,256**	**832,017**
Passifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance				

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2025

Contrats évalués selon la norme PAA

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	Composante de recouvrement des pertes	Composante « sinistres survenus »	Total
Passifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	81,190	604	550,127	631,921
Actifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	(28)	-	1	(27)
(Actifs)/passifs nets liés aux contrats d'assurance solde d'ouverture	81,162	604	550,128	631,894
Produits d'assurance	(680,527)	-	-	(680,527)
Charges de service d'assurance	200,913	433	107,261	308,607
Sinistres encourus et autres charges directement imputables	-	(705)	406,332	405,627
Variations des passifs liés aux sinistres encourus	-	-	(299,071)	(299,071)
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	-	1,138	-	1,138
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	200,913	-	-	200,913
Charges financières liées à l'assurance	10,677	102	210,536	221,315
Résultat net des contrats d'assurance détenus	(479,614)	433	107,261	(371,920)
Total des variations du compte de résultat global	(468,937)	535	317,797	(150,605)
Flux de trésorerie				
Primes encaissées	730,810	-	-	730,810
Sinistres et autres charges payés	-	-	(245,806)	(245,806)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurances	(233,814)	-	-	(233,814)
Total des flux de trésorerie	496,996	-	(245,806)	251,190
Autres mouvements				
Variations nettes des contrats d'assurance				

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	**Composante de recouvrement des pertes**	**Composante « sinistres survenus »**	**Total**
Solde de clôture de l'actif net des contrats d'assurance Actifs d'ouverture des contrats d'assurance	**109,221**	**1,139**	**622,119**	**732,479**
Solde de clôture de l'actif des contrats d'assurance				

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

Contrats évalués selon la méthode PAA

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	**Composante de recouvrement des pertes**	**Composante « sinistres survenus »**	**Total**
Passifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	89,047	5,378	485,142	579,567
Actifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	(90,898)	-	-	(90,898)
Solde d'ouverture net des (actifs)/ passifs liés aux contrats d'assurance	(1,851)	5,378	485,142	488,669
Produits d'assurance	(1,049,146)		-	(1,049,146)
Charges liées aux services d'assurance	318,289	(4,561)	685,113	998,841
Sinistres survenus et autres charges directement imputables	-	(3,337)	723,685	720,348
Variations des passifs liés aux sinistres survenus	-	-	(38,572)	(38,572)
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	-	(1,224)	-	(1,224)
Amortissement des flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance	318,289	-	-	318,289
Charges financières liées à l'assurance	27,852	484	(2,947)	25,389
Résultat net des contrats d'assurance détenus	(730,857)	(4,561)	685,113	(50,305)

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	**Composante de recouvrement des pertes**	**Composante « sinistres survenus »**	**Total**
Variations de change				
Total des variations dans l'état du	(703,005)	(4,077)	682,166	(24,916)
résultat global		-	-	
Flux de trésorerie	933,777	-		933,777
Primes encaissées	-	-	(361,065)	(361,065)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance	(268,719)	-	(15,323)	(284,042)
Total des flux de trésorerie	665,058		(376,388)	288,670
Variations nettes des contrats d'assurance				
Solde de clôture net des (actifs)/passifs liés	(39,798)	1,301	790,920	752,423

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2024

Contrats évalués selon la méthode PAA

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	**Composante de recouvrement des pertes**	**Composante « sinistres survenus »**	**Total**
Passifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	89,047	2,853	313,711	405,611
Actifs d'ouverture liés aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Solde d'ouverture net des (actifs)/ passifs liés aux contrats d'assurance	89,047	2,853	313,711	405,611
Produits d'assurance	(693,650)		-	(693,650)
Charges liées aux services d'assurance	200,592	(2,733)	505,000	702,859
Sinistres survenus et autres charges directement imputables	-	(3,337)	539,901	536,564

	Composante de couverture restante			
	Composante hors recouvrement des pertes	**Composante de recouvrement des pertes**	**Composante « sinistres survenus »**	**Total**
Variations des passifs liés aux sinistres survenus	-	-	(34,901)	(34,901)
Pertes sur contrats déficitaires et reprise de ces pertes	-	604	-	604
Amortissement des flux de trésorerie liés	200,592	-	-	200,592
Charges financières liées à l'assurance	27,852	484	(32,507)	(4,171)
Résultat net des contrats d'assurance	(493,058)	(2,733)	505,000	9,209
Total des variations du compte de résultat global	(465,206)	(2,249)	472,493	5,038
Flux de trésorerie				
Primes encaissées	626,569	-	-	626,569
Sinistres et autres charges payés	-	-	(236,077)	(236,077)
Flux de trésorerie liés à l'acquisition de contrats d'assurance	(169,247)	-	-	(169,247)
Total des flux de trésorerie	457,322	-	(236,077)	221,245
Autres mouvements				
Variations nettes des contrats d'assurance				
Solde de clôture net des (actifs)/passifs des contrats d'assurance	81,163	604	550,127	631,894

2.4.9 Rapprochement entre l'actif correspondant à la couverture restante et l'actif correspondant aux sinistres survenus

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Couverture restante par élément	Éléments des sinistres survenus	Total
Passifs d'ouverture au titre des contrats de réassurance	**(24,083)**	**-**	**(24,083)**
Actifs d'ouverture au titre des contrats de réassurance	**4,345**	**354,772**	**359,117**
Solde d'ouverture net des actifs / (passifs) au titre des contrats de réassurance	**(19,738)**	**354,772**	**335,034**
Répartition des primes de réassurance	**(124,122)**	**-**	**(124,122)**
Montants à recouvrer auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus	**-**	**(93,773)**	**(93,773)**
Résultat net des contrats de réassurance détenus	**(124,122)**	**(16,837)**	**(81,012)**
Produits financiers liés à la réassurance	**1,027**	**62,246**	**63,273**
Variations de change	**-**	**-**	**-**
Total des variations du compte de résultat global	**(123,095)**	**31,527**	**(154,622)**
Flux de trésorerie		**-**	
Primes versées	**124,385**	**-**	**124,385**
Montants reçus	**(111,692)**	**(27,903)**	**83,789**
Total des flux de trésorerie	**12,693**	**(27,903)**	**208,174**
Solde de clôture des actifs / (passifs) nets liés aux contrats de réassurance	**(130,140)**	**295,342**	**525,468**
Passifs liés aux contrats de réassurance à la clôture	**(31,067)**	**-**	**(31,067)**
Actifs liés aux contrats de réassurance à la clôture	**2,548**	**286,394**	**288,942**
Solde de clôture des actifs / (passifs) nets liés aux contrats de réassurance	**(28,519)**	**286,394**	**257,875**

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Couverture restante par élément	Éléments des sinistres survenus	Total
Passifs d'ouverture liés aux contrats de réassurance	(6)	-	(6)
Actifs d'ouverture liés aux contrats de réassurance	4,345	299,554	303,899
Solde d'ouverture net des actifs / (passifs) liés aux contrats de réassurance	4,339	299,554	303,893
Répartition des primes de réassurance	(95,975)	-	(95,975)
Montants recouvrables auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus	-	(105,142)	(105,142)
Résultat net des contrats de réassurance détenus	(95,975)	(105,876)	(201,851)
Produits financiers de réassurance	1,017	58,363	59,380
Total des variations dans l'état du résultat global	(94,948)	(47,513)	142,471
Flux de trésorerie	-	-	-
Primes versées	105,465	-	105,465
Montants reçus	(12,957)	(22,910)	(35,867)
Total des flux de trésorerie	92,508	(22,910)	69,598
Solde d'ouverture des actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance	1,889	229,131	231,020
Passifs de fin d'exercice liés aux contrats de réassurance	(358)	-	(358)
Actifs de fin d'exercice liés aux contrats de réassurance	2,458	229,863	232,321
Solde de clôture des actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance	2,100	229,863	231,963

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Composante de couverture restante	Composante de sinistre survenu	Total
Passifs liés aux contrats de réassurance d'ouverture	(15,664)	(239)	(15,903)
Actifs liés aux contrats de réassurance à l'ouverture	7,265	235,930	243,195
Solde d'ouverture des actifs / (passifs) nets liés aux contrats de réassurance	(8,399)	235,691	227,292
Répartition des primes de réassurance	(101,903)		(101,903)
Montants recouvrables auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus	-	131,257	131,257
Modifications liées aux services antérieurs – ajustements des sinistres survenus		17,358	17,358
Résultat net des contrats de réassurance détenus	(101,903)	148,615	46,712
Charges de réassurance	(35,422)	-	(35,422)
Produits financiers liés à la réassurance	8,364	22,184	30,548
Fluctuations des devises étrangères			
Variations totales dans le compte de résultat global	(128,961)	170,799	41,838
Flux de trésorerie			
Primes versées	134,313	-	134,313
Montants perçus	(16,691)	(51,718)	(68,409)
Flux de trésorerie totaux	117,622	(51,718)	65,904
Solde de clôture des actifs / (passifs) nets liés aux contrats de réassurance	(19,738)	354,772	335,034
Clôture des passifs liés aux contrats de réassurance	(6,205)	-	(6,205)
Clôture des actifs liés aux contrats de réassurance	(19,738)	354,772	335,034
Solde de clôture des actifs / (passifs) nets liés aux contrats de réassurance	(19,738)	354,772	335,034

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2024

	Composante de couverture restante	Composante de sinistre survenu	Total
Passifs d'ouverture liés aux contrats de réassurance	0	(239)	(239)
Actifs d'ouverture liés aux contrats de réassurance	7,265	191,005	198,270
Solde d'ouverture net des actifs / (passifs) liés aux contrats de réassurance	7,265	190,766	198,031
Répartition des primes de réassurance	(101,903)	-	(101,903)
Montants recouvrables auprès des réassureurs au titre des sinistres survenus	-	119,166	119,166
Résultat net des contrats de réassurance détenus	(101,903)	119,166	17,263
Produits financiers de réassurance	8,364	15,603	23,967
Total des variations dans l'état du résultat global	(93,539)	134,769	41,230
Flux de trésorerie			
Primes versées	107,304	-	107,304
Montants reçus	(16,691)	(25,981)	(42,672)
Total des flux de trésorerie	90,613	(25,981)	64,632
Solde d'ouverture des actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance	4,339	299,554	303,893
Passifs de fin d'exercice liés aux contrats de réassurance	(6,205)	-	(6,205)
Actifs de fin d'exercice liés aux contrats de réassurance	4,345	299,554	303,899
Solde de clôture des actifs / (passifs) nets des contrats de réassurance	4,339	299,554	303,893

2.5 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui font partie intégrante du fonctionnement de l'équipement correspondant sont comptabilisés à l'actif au titre de cet équipement. Lorsque les différentes parties d'une immobilisation corporelle ont des durées de vie utiles différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composants principaux).

Le coût des immobilisations réalisées en interne comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres

coûts directement imputables à la mise en état de fonctionnement des immobilisations en vue de leur utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des éléments ainsi que de remise en état du site sur lequel ils se trouvent, et les frais d'emprunt capitalisés.

Frais ultérieurs

Le coût de remplacement d'une partie d'un bien immobilier ou d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cet élément s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cette partie reviendront à la Société et si son coût peut être évalué de manière fiable. Les coûts liés à l'entretien courant des biens immobiliers et des immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Amortissement

L'amortissement est calculé afin de passer en perte le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leur valeur résiduelle estimée, selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée ; il est généralement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les valeurs résiduelles des actifs, ainsi que leurs durées de vie utiles et la méthode d'amortissement, sont réexaminées à la fin de chaque exercice et ajustées de manière prospective, le cas échéant.

Les durées de vie utiles estimées des immobilisations corporelles, aux taux annuels indiqués ci-dessous pour la période actuelle et les périodes comparatives, sont les suivantes :

Bâtiments	-	3%
Équipements, mobilier et - 15% to 20% agencements	-	15% to 20%
Ordinateurs	-	33.3%
Véhicules à moteur	-	25%

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque date de clôture. Les plus-values et moins-values résultant de la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Décomptabilisation

Un élément d'immobilisations corporelles cesse d'être comptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est plus attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice au cours duquel l'actif est décomptabilisé.

Réévaluation

Les augmentations de la valeur comptable résultant de la réévaluation des terrains et des immeubles sont portées au crédit des « autres éléments du résultat global » et comptabilisées au poste « prime d'émission » dans les capitaux propres. Les diminutions qui compensent des augmentations antérieures portant sur le même actif sont portées au crédit des « autres éléments du résultat global » et au débit du poste « prime d'émission » directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont portées au compte de résultat.

Lors de la cession d'actifs réévalués, les montants inscrits au compte de prime d'émission sont transférés aux résultats non distribués.

2.6 Immeubles de placement

Les biens immobiliers détenus en vue de générer des revenus locatifs à long terme ou de réaliser une plus-value, ou les deux, et qui ne sont pas occupés

par le Groupe, sont classés en tant qu'immeubles de placement. Les immeubles de placement comprennent également les biens immobiliers en cours de construction ou d'aménagement destinés à être utilisés ultérieurement en tant qu'immeubles de placement. Les immeubles de placement sont initialement évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais de transaction associés et, le cas échéant, les frais d'emprunt.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à leur juste valeur si celle-ci est jugée déterminable de manière fiable. La direction a pour politique de réévaluer les immeubles de placement à leur juste valeur tous les trois (3) ans.

La juste valeur des immeubles de placement reflète, entre autres, les revenus locatifs issus des baux en cours ainsi que d'autres hypothèses que les acteurs du marché formuleraient pour évaluer le bien dans les conditions actuelles du marché.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées dans la valeur comptable de l'actif que s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à ces dépenses reviendront au Groupe et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Si l'évaluation d'un bien immobilier détenu dans le cadre d'un contrat de location est calculée nette de tous les paiements attendus, tout passif lié au contrat de location comptabilisé séparément dans l'état de la situation financière est réintégré afin d'obtenir la valeur comptable de l'immeuble de placement à des fins comptables.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été cédés. Lorsque le Groupe cède un immeuble à sa juste valeur dans le cadre d'une transaction entre parties indépendantes, la valeur comptable immédiatement avant la vente est ajustée au prix de transaction, et cet ajustement est comptabilisé en résultat au titre du gain net résultant de l'ajustement de la juste valeur de l'immeuble de placement.

Si un immeuble de placement devient un bien immobilier occupé par son propriétaire, il est reclassé en immobilisations corporelles. Sa juste valeur à la date du reclassement devient son coût aux fins comptables ultérieures. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement en raison d'un changement d'utilisation, toute différence résultant de la valeur comptable et de la juste valeur de cet élément à la date du transfert est traitée de la même manière qu'une réévaluation au titre de la norme IAS 16.

Toute augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation qui en résulte est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle annule une perte de valeur antérieure ; toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres, au titre de l'écart de réévaluation.

Toute diminution de la valeur comptable du bien qui en résulte est initialement imputée aux autres éléments du résultat global, en contrepartie de tout excédent de réévaluation précédemment comptabilisé, le solde de cette diminution étant imputé au compte de résultat.

Lorsqu'un immeuble de placement fait l'objet d'un changement d'affectation, attesté par le début de travaux de développement en vue de sa vente, il est transféré aux stocks. Le coût présumé de l'immeuble aux fins de sa comptabilisation ultérieure en tant que stock correspond à sa juste valeur à la date du changement d'affectation.

Contrats de location

Les immeubles de placement sont loués à des locataires dans le cadre de contrats de location simple, les loyers étant payables trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Les loyers de certains contrats prévoient des augmentations liées à l'inflation, mais il n'existe pas d'autres loyers variables dépendant d'un indice ou d'un taux. Lorsque cela est jugé nécessaire pour réduire le risque de crédit, le Groupe peut obtenir des garanties bancaires pour la durée du contrat de location.

Bien que le Groupe soit exposé aux variations de la valeur résiduelle à l'échéance des contrats de location en cours, il conclut généralement de nouveaux contrats de location simple et ne subira donc pas immédiatement de réduction de la valeur résiduelle à l'échéance de ces contrats. Les prévisions concernant les valeurs résiduelles futures sont prises en compte dans la juste valeur des biens immobiliers.

2.7 Contrats de location

Le Groupe a loué divers bureaux et autres locaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La durée des baux était généralement de deux ans maximum, avec une option de renouvellement à l'issue de cette période. Les loyers sont revus à la hausse tous les cinq ans afin de refléter les loyers du marché.

Les activités de location du Groupe et leur comptabilisation selon la norme IFRS 16

Les activités de location du Groupe sont similaires à celles décrites ci-dessus. Les contrats de location sont généralement conclus pour des durées fixes de 5 ans, mais peuvent comporter des options de prolongation, comme décrit ci-dessous.

Les conditions de location sont négociées au cas par cas et comportent un large éventail de clauses et de conditions différentes. Les contrats de location n'imposent aucune obligation autre que les sûretés réelles sur les actifs loués détenues par le bailleur. Les actifs loués ne peuvent pas être utilisés comme garantie à des fins d'emprunt.

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par le Groupe.

Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actualisée. Les passifs liés aux contrats de location comprennent la valeur actualisée nette des loyers suivants :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes de fait), déduction faite des incitations à la location à recevoir ;
- les loyers variables basés sur un taux, évalués initialement à la date de début du contrat ;
- les montants que le Groupe s'attend à devoir payer au titre des garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option, et
- les pénalités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice de cette option par le Groupe

Les loyers à verser au titre d'options de prolongation raisonnablement certaines sont également inclus dans l'évaluation du passif.
Les loyers sont actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Si ce taux ne peut être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, on utilise le taux d'emprunt marginal du preneur, c'est-à-dire le taux que ce dernier devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif d'une valeur similaire à celle de l'actif au titre du droit d'utilisation, dans un environnement économique similaire et selon des modalités, des garanties et

des conditions similaires. Pour déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe :

- dans la mesure du possible, prend comme point de départ le financement par un tiers récemment obtenu par le locataire individuel, ajusté pour tenir compte de l'évolution des conditions de financement depuis l'obtention de ce financement, et
- permet d'effectuer des ajustements spécifiques au contrat de location, par exemple la durée, le pays, la devise et la garantie.

Les loyers sont répartis entre le principal et les frais financiers. Les frais financiers sont imputés au compte de résultat sur la durée du contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués à leur coût, qui comprend les éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale du passif de location ;
- les loyers versés à la date de début du contrat ou avant celle-ci, déduction faite des incitations à la location reçues ;
- les coûts directs initiaux ; et
- les coûts de remise en état.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont généralement amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat de location. Si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, l'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les immeubles au titre du droit d'utilisation détenus par le Groupe en vertu de la norme IFRS 16 ne font pas l'objet d'une réévaluation.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme de matériel et de véhicules, ainsi qu'à l'ensemble des contrats de location d'actifs de faible valeur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire en charges dans le compte de résultat. Les contrats de location à court terme sont ceux dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois. Les actifs de faible valeur comprennent le matériel informatique et le petit mobilier de bureau.

Des options de prolongation et de résiliation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location d'immobilisations corporelles au sein du Groupe. Celles-ci sont utilisées pour optimiser la flexibilité opérationnelle en matière de gestion des actifs utilisés dans le cadre des activités du Groupe. La majorité des options de prolongation et de résiliation détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe et non par le bailleur concerné.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent le coût des logiciels informatiques. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en tenant compte de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité estimée à 3 ans.

2.9 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est alors estimée. Aux fins de l'évaluation des valeurs recouvrables, les actifs sont ventilés aux niveaux les plus bas pour lesquels il existe des unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiables séparément. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de cession, et la valeur d'utilité (qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou des UGT concernées). Une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour le montant excédant la valeur comptable de l'actif par rapport à sa valeur recouvrable. Le Groupe évalue les pertes de valeur en vue d'éventuelles reprises

lorsque des événements ou des circonstances peuvent indiquer qu'une telle prise en compte est appropriée. L'augmentation de la valeur comptable d'un actif ou la reprise d'une perte de valeur ne doit pas dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices précédents.

2.10 Impôt sur le revenu

L'impôt sur les bénéfices de la période comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt correspondant est également comptabilisé dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Impôt sur le revenu courant

Les actifs et passifs d'impôt courant relatifs à la période considérée sont évalués au montant que l'on s'attend à percevoir des autorités fiscales ou à leur verser. Les taux d'imposition et la législation fiscale utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui sont en vigueur ou qui ont été adoptés dans les faits à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt courant comprennent également les ajustements relatifs à l'impôt que l'on s'attend à devoir payer ou à percevoir au titre des périodes antérieures. L'impôt courant lié aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, et non dans le compte de résultat.

Impôts sur les bénéfices différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs à des fins d'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les impôts différés ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui ne constitue pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

L'évaluation de l'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la manière dont le Groupe prévoit, à la fin de la période de reporting, de recouvrer ou de régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer aux différences temporelles lors de leur résorption, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de reporting.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et actifs d'impôt courant, et s'ils se rapportent à des impôts prélevés par la même autorité fiscale.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des crédits d'impôt et des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles pour permettre leur utilisation. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant se concrétise.

2.11 Instruments financiers

2.11.1 Actifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement un actif financier dès lors qu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un actif financier est initialement évalué à sa juste valeur, majorée, dans le cas d'un actif financier

qui n'est pas évalué par la suite à la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL), des coûts de transaction.

Lors de sa comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ou à la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL). Le classement des actifs financiers du Groupe repose sur son modèle économique de gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie liés à ces actifs financiers. Le modèle économique fait référence à la manière dont le Groupe gère ces actifs pour générer des flux de trésorerie et est déterminé à un niveau qui reflète la manière dont les groupes d'actifs financiers sont gérés dans le cadre du processus d'appariement des actifs et des passifs.

Le Groupe distingue trois types de modèles économiques :

- Modèle économique « détenu pour percevoir » : l'objectif est de conserver l'actif financier afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels pendant toute la durée de vie de l'actif financier
- Modèle économique « détenu pour percevoir et vendre » : l'objectif est à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif financier
- Modèle économique « Autres » qui s'applique aux actifs financiers ne relevant ni de la catégorie « détenus en vue de leur recouvrement » ni de celle « détenus en vue de leur recouvrement et de leur vente », et dont l'objectif principal est de réaliser la juste valeur de l'actif financier par le biais d'opérations actives d'achat et de vente

Si un actif financier est détenu dans le cadre du modèle d'activité « détenu en vue de recouvrer » ou « détenu en vue de recouvrer et de vendre », le Groupe est tenu de classer cet actif financier en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Le Groupe procède à une évaluation afin de déterminer si les flux de trésorerie contractuels de l'actif correspondent exclusivement à des paiements de principal et d'intérêts (SPPI) sur le montant en principal restant dû. Le test SPPI est effectué au niveau de l'instrument financier.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un instrument financier comme devant être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL) si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative un décalage comptable qui résulterait autrement de l'évaluation de l'actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI). En outre, lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut choisir de classer de manière irrévocable les participations en capitaux propres comme des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVOCI) lorsqu'elles ne sont pas détenues à des fins de transaction. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si le Groupe modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés sont reclassés le premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique. Le Groupe comptabilise les achats et les cessions d'actifs financiers à la date de transaction.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti s'ils sont détenus dans le cadre du modèle économique « détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie » et s'ils répondent au critère SPPI. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont ensuite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). La valeur comptable brute est diminuée des pertes de valeur.

Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change, les dépréciations ainsi que les gains ou pertes liés à la décomptabilisation sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs financiers du Groupe évalués au coût amorti comprennent les prêts, les placements en titres à revenu fixe, les contrats d'assurance sans transfert significatif de risque et diverses créances.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de dette)

Les instruments de dette sont classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) s'ils sont détenus dans le cadre du modèle d'activité « détenus en vue de la collecte et de la vente » et s'ils répondent au critère SPPI. Pour les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les gains et pertes de change sur le coût amorti ainsi que les dépréciations sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (EIR) et sont comptabilisés dans la rubrique « Produits nets des placements » au fur et à mesure qu'ils sont acquis. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont réintégrés dans le compte de résultat. Les actifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des placements en titres à revenu fixe.

Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers qui ne relèvent ni du modèle d'exploitation « détenus en vue d'encaisser des flux de trésorerie » ni du modèle « détenus en vue d'encaisser des flux de trésorerie et de les céder », ou qui ne répondent pas au critère SPPI, sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat. Les gains et pertes nets, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les produits d'intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif (EIR) et les produits de dividendes sont présentés dans la rubrique « Produits nets des placements ». Cette catégorie comprend les titres de négociation, les actifs financiers ne répondant pas au critère SPPI, les instruments dérivés et les participations que le Groupe n'a pas irrévocablement désignées comme étant évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVOCI).

Dans le cadre du portefeuille d'investissement du Groupe, Swiss Re investit dans des obligations catastrophes par le biais des marchés des capitaux. Cet investissement est classé et évalué à sa juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », afin de refléter la nature de l'investissement dans les obligations catastrophes.

Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

Les gains et pertes sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais réintégrés dans le compte de résultat ; ils sont toutefois reclassés en résultats non distribués lorsque l'actif financier est décomptabilisé.

Les dividendes sont comptabilisés dans la rubrique « Produits nets des placements » du compte de résultat, sauf si le dividende correspond clairement à un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne font pas l'objet d'un test de dépréciation. Le Groupe a irrévocablement

désigné certains placements stratégiques en capitaux propres dans cette catégorie.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe a désigné certains actifs financiers, notamment des placements en prêts hypothécaires liés à l'assurance figurant dans la rubrique « Autres actifs », comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les gains et pertes nets, y compris les produits d'intérêts éventuels, sont comptabilisés dans la rubrique « Autres produits / Autres charges » du compte de résultat.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de percevoir des flux de trésorerie liés à ces actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tout intérêt sur les actifs financiers transférés qui est créé ou récupéré par le Groupe est comptabilisé comme un actif ou un passif distinct.

2.11.2 Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée, pour les instruments qui ne sont pas évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Classification

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie « autres passifs financiers ». Les autres passifs financiers comprennent les créances en cours, les dettes envers les sociétés cédantes/rétrocédantes et les autres dettes.

Décomptabilisation

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont exécutées, annulées ou arrivent à échéance. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour céder un passif dans le cadre d'une transaction ordinaire entre opérateurs de marché à la date d'évaluation, sur le marché principal ou, à défaut, sur le marché le plus avantageux auquel le Groupe a accès à cette date.

2.11.4 Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et leur montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsque, et uniquement lorsque, le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il a l'intention soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès des banques et les placements dont la durée initiale est inférieure ou égale à trois mois dans des instruments du marché monétaire facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

2.13 Capital social

Les actions sont classées en capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation de céder des liquidités ou d'autres actifs. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres ou en déduction du produit de l'émission, nets

d'impôt. Les actions ordinaires sont classées en « capital social » au sein des capitaux propres.

2.14 Évaluation à la juste valeur

Une part importante des actifs et des passifs du Groupe est évaluée à sa juste valeur. La juste valeur correspond au prix qui serait obtenu lors de la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des opérateurs de marché à la date d'évaluation. Il peut être difficile de déterminer si une transaction est régulière en cas de baisse significative du volume ou du niveau d'activité sur le marché pour un actif ou un passif. Le Groupe prend en compte divers facteurs pour évaluer s'il y a eu une baisse significative du volume ou du niveau d'activité sur le marché, ainsi que les circonstances susceptibles d'indiquer qu'une transaction n'est pas régulière. Ces évaluations reposent sur l'appréciation globale de l'ensemble des éléments d'information disponibles.

L'évaluation à la juste valeur peut nécessiter le recours à des jugements et à des estimations importantes. Le Groupe utilise des techniques d'évaluation jugées appropriées au vu des circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles afin d'évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et en minimisant le recours à des données d'entrée non observables. Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur, ainsi que les actifs et passifs non évalués à leur juste valeur mais pour lesquels la juste valeur est indiquée, sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs en fonction de l'observabilité des données d'entrée et des techniques d'évaluation utilisées.

2.15 Contrats de réassurance

Classification des contrats de réassurance

Le Groupe conclut des contrats qui transfèrent un risque de réassurance, un risque financier ou les deux. Les contrats de réassurance sont ceux par lesquels le Groupe assume et cède des risques de réassurance dans le cadre normal de ses activités, les limites de rétention variant selon les branches d'activité.

Dans le cadre des contrats de réassurance, le Groupe accepte un risque de réassurance significatif provenant d'une autre partie (le preneur d'assurance) en s'engageant à indemniser ce dernier ou tout autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) venait à porter préjudice au preneur d'assurance.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui transfèrent un risque financier sans risque de réassurance significatif.

Comptabilisation et évaluation

i. Primes

Les primes brutes comprennent les primes relatives aux contrats souscrits au cours de l'exercice, qu'elles se rapportent en tout ou en partie à une période comptable ultérieure, et sont présentées hors commissions versées aux intermédiaires et hors taxe sur la valeur ajoutée. Les primes émises incluent les ajustements apportés aux primes émises au cours des périodes antérieures. Les primes de réassurance cédées sont comptabilisées en charges.

ii. Primes non acquises

Les primes non acquises, qui correspondent à la part des primes souscrites au cours de l'exercice en cours se rapportant à des risques qui n'ont pas encore expiré à la fin de l'exercice et qui sont reportées et comptabilisées au prorata du temps écoulé.

iii. Sinistres survenus

Les sinistres survenus comprennent les indemnités versées et les frais de gestion

des sinistres engagés au cours de l'exercice, ainsi que la variation de la provision pour sinistres en cours, et sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les sinistres en cours correspondent à l'estimation par le Groupe du coût final non actualisé du règlement de tous les sinistres survenus mais non réglés à la date de clôture, qu'ils aient été déclarés ou non. Les ajustements apportés aux montants des provisions pour sinistres constituées au cours des exercices antérieurs sont comptabilisés au cours de la période au cours de laquelle ils sont effectués et présentés séparément s'ils sont significatifs.

iv. iv. Créances et dettes liées aux contrats de réassurance

Les créances et dettes envers les entités cédantes et rétrocédantes au titre des contrats de réassurance sont comptabilisées à leur échéance.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

Ces actifs sont considérés comme dépréciés s'il existe des indications objectives, résultant d'un événement survenu après leur comptabilisation initiale, selon lesquelles le Groupe pourrait ne pas recouvrer la totalité des montants dus et qu'il en résulte un impact mesurable de manière fiable sur les montants que le Groupe recevra du réassureur. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

v. Commissions à payer et à percevoir

Le Groupe perçoit des commissions de la part d'autres compagnies d'assurance et de réassurance pour leur avoir apporté des affaires (qui peuvent résulter de réassurances facultatives, de réassurances par traité ou de réassurances à quote-part).

Le Groupe verse également des commissions aux courtiers d'assurance et à d'autres compagnies de réassurance pour les affaires qu'ils lui apportent. Les commissions à recevoir et à payer figurent dans les états de la situation financière.

Une partie des commissions à payer est différée et amortie sur la période au cours de laquelle la prime correspondante est acquise, puis comptabilisée en tant que frais d'acquisition différés.

Les commissions à recevoir sont comptabilisées en produits au cours de la période au cours de laquelle elles sont acquises.

vi. Frais d'acquisition différés

Les commissions et autres frais d'acquisition qui varient en fonction de l'obtention de contrats de réassurance et du renouvellement de contrats existants, et qui y sont liés, sont capitalisés. Les frais d'acquisition différés sont ensuite amortis sur la durée des contrats, au fur et à mesure que les primes sont acquises.

vii. Remboursements au titre du sauvetage et de la subrogation

Certains contrats de réassurance autorisent le Groupe à céder les biens acquis dans le cadre du règlement d'un sinistre. Le Groupe peut également disposer du droit de se retourner contre des tiers pour obtenir le remboursement d'une partie ou de la totalité des coûts. Les estimations des produits de récupération et des remboursements au titre de la subrogation sont prises en compte sous forme de provision dans l'évaluation du

passif d'assurance au titre des sinistres, et les biens récupérés sont comptabilisés dans les « Autres actifs » lorsque le passif est réglé.

La valeur de recouvrement correspond au montant pouvant raisonnablement être recouvré lors de la cession de l'actif. Lorsqu'une créance subit une perte de valeur, le Groupe ramène sa valeur comptable à sa valeur de recouvrement, c'est-à-dire les flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument, et continue à comptabiliser la réduction de l'actualisation sous forme de produits d'intérêts.

2.16 Avantages sociaux

Régimes à cotisations définies

Un régime àcotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre duquel l'entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de verser des montants futurs. Les obligations liées aux cotisations versées au titre des régimes àcotisations définies sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat au cours des périodes pendant lesqueles les services sont rendus par les salariés. La Société cotiseà un régime obligatoire àcotisations définies.

Le Groupe gère également un régime àcotisations définies facultatif pour ses salariés. Les actifs de ce régime sont détenus par une autre entité qui gère le régime pourle compte des salariés.Le régime est financé par les cotisations des salariés et de l'employeur. Les prestations sont versées aux salariés partant à la retraite conformément aux règ les du régime.

Avantages à court terme

Les engagements au titre des avantages à court terme des salariés sont évalués sans actualisation et comptabilisés en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Une provision est constituée pour le montant qui devrait être versé au titre des plans de primes en espèces à court terme ou de participation aux bénéfices si le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle de verser ce montant en contrepartie des services rendus par le salarié dans le passé et si cette obligation peut être estimée de manière fiable.

Autres obligations postérieures à la cessation d'emploi

Le Groupe n'a aucune obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi concernant les retraités, les anciens salariés ou les salariés en activité, à l'exception des frais médicaux des retraités et de leur conjoint.

Indemnités de licenciement

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le Groupe met fin au contrat de travail avant la date normale de départ à la retraite, ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, dont le calendrier ou le montant est incertain, résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide de taux d'actualisation avant impôts qui reflètent l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.17 2.17 Distribution des dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires sont comptabilisés en tant que passif dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils sont approuvés par les actionnaires.

Produits de dividendes

Les produits de dividendes relatifs aux instruments de capitaux propres détenus selon la méthode de la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTOCI) sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des estimations comptables, à des jugements et à des hypothèses qui pourraient avoir une incidence significative sur les résultats réels et les montants comptabilisés des actifs et des passifs au cours du prochain exercice. La direction doit également faire preuve de discernement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les estimations et les jugements font l'objet d'une évaluation continue et reposent sur des facteurs tels que l'expérience historique et les meilleures estimations actuelles d'événements futurs incertains, jugées raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et les appréciations qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentées ci-dessous.

3.1 La responsabilité maximale découlant des sinistres relevant des contrats de réassurance

L'estimation du passif définitif découlant des sinistres déclarés au titre des contrats de réassurance constitue l'estimation comptable la plus critique du Groupe. Plusieurs sources d'incertitude sont prises en compte dans l'estimation du passif que le Groupe devra finalement payer au titre de ces sinistres.

Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée, ajustée pour tenir compte des effets des évolutions actuelles et des tendances probables, ce qui est considéré comme une base appropriée pour prévoir les événements futurs. Les estimations et hypothèses du Groupe sont réexaminées et mises à jour à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les hypothèses sous-jacentes utilisées dans le cadre de la détermination des engagements définitifs (engagements techniques) au titre des contrats d'assurance sont présentées dans la note 4.1.1.

3.2 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe classe certains actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti. Ce classement nécessite un jugement important. Pour exercer ce jugement, le Groupe évalue son intention et sa capacité à conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Si le Groupe ne conserve pas ces actifs jusqu'à leur échéance, sauf dans des circonstances spécifiques – par exemple, la cession d'un montant négligeable à l'approche de l'échéance –, il sera tenu de reclasser l'ensemble de cette catégorie en « juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Les actifs seraient alors évalués à leur juste valeur plutôt qu'à leur coût amorti.

3.3 Perte de crédit attendue (ECL)

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les instruments de dette qui ne sont pas détenus à leur juste

valeur par le biais du compte de résultat. Les ECL sont calculées sur la base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et l'ensemble des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux d'intérêt effectif approximatif correspondant au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie attendus incluront les flux de trésorerie provenant de la vente de garanties détenues ou d'autres renforcements de crédit faisant partie intégrante des conditions contractuelles.

Les ECL sont comptabilisées en deux étapes. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les ECL sont constituées pour les pertes de crédit résultant d'événements de défaut susceptibles de se produire au cours des 12 prochains mois (une ECL à 12 mois). Pour les expositions de crédit pour lesquelles le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale, une provision pour pertes est requise au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quelle que soit la date de défaut (ECL sur toute la durée de vie).

En ce qui concerne les créances commerciales et les actifs liés à des contrats, le Groupe applique une approche simplifiée pour le calcul des pertes de crédit attendues (ECL). Par conséquent, le Groupe ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes sur la base des ECL sur toute la durée de vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provisionnement fondée sur son historique de pertes de crédit, ajustée en fonction de facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique.

3.4 Impôts sur le revenu

La détermination de la provision pour impôts sur les bénéfices nécessite des estimations importantes. Il existe certaines opérations et certains calculs pour lesquels le montant définitif de l'impôt n'est pas certain. Le Groupe comptabilise des passifs au titre des litiges fiscaux anticipés, sur la base d'estimations visant à déterminer si des impôts supplémentaires seront dus.

Lorsque l'issue fiscale définitive de ces litiges diffère des montants initialement comptabilisés, ces écarts auront une incidence sur les provisions pour impôts sur les bénéfices et pour impôts différés.

3.5 Juste valeur des participations non cotées

Les participations non cotées du Groupe sont évaluées à leur juste valeur et classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car leur évaluation intègre des données non observables significatives. La juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation adaptées aux circonstances et pour lesquelles des données suffisantes sont disponibles, notamment l'approche par les prix du marché, la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode de la valeur nette d'actif ajustée. Ces techniques d'évaluation privilégient au maximum l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et limitent au minimum le recours à des données non observables.

Les hypothèses significatives retenues pour l'évaluation comprennent les multiples de bénéfices et de chiffre d'affaires dérivés de sociétés comparables, les flux de trésorerie futurs attendus, les taux d'actualisation, les taux de croissance terminaux et les décotes pour manque de liquidité. Ces hypothèses sont réexaminées à chaque date de clôture et reflètent l'évaluation par la direction des hypothèses que les acteurs du marché utiliseraient pour valoriser ces participations. Des modifications de ces hypothèses pourraient entraîner une évaluation de la juste valeur sensiblement différente.

La juste valeur des participations non cotées est sensible aux variations des données non

observables significatives. Une augmentation des multiples de valorisation des flux de trésorerie futurs attendus ou des taux de croissance terminaux se traduirait généralement par une juste valeur plus élevée, tandis qu'une augmentation des taux d'actualisation ou des décotes pour manque de liquidité se traduirait généralement par une juste valeur plus faible. La direction réalise des analyses de sensibilité sur les données non observables significatives et prend en compte la fourchette de valeurs qui en résulte pour évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation de la juste valeur, conformément aux exigences d'information de la norme IFRS 13.

3.6 Dépréciation des actifs financiers

La Société examine les indices de dépréciation des titres de placement tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. Tous les actifs significatifs pris individuellement font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Les titres de placement qui ne sont pas significatifs pris individuellement font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

Lors de l'évaluation de la dépréciation des titres de placement relevant du programme d'échange de dette intérieure du gouvernement du Ghana, la dépréciation est calculée comme étant la différence entre la valeur comptable des anciens placements et la juste valeur des nouveaux placements, cette dernière étant calculée comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation approprié. La direction a appliqué une série d'hypothèses d'évaluation afin d'obtenir une approximation du taux d'actualisation approprié, compte tenu des complexités actuelles du marché obligataire ghanéen.

Au 31 décembre, si le taux d'actualisation avait varié de 100 points de base, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de l'exercice aurait été inférieur/supérieur de 2,1 millions de GH¢.

4. Assurance et gestion des risques financiers

4.1 Gestion des risques de réassurance

4.1.1 Exposition au risque de réassurance

Le Groupe prend en charge les risques que des personnes physiques, des entreprises ou d'autres entités souhaitent transférer à un assureur.

Ces risques peuvent concerner les biens, les accidents, les accidents corporels, l'automobile, la responsabilité civile, le transport maritime et d'autres risques pouvant découler d'un événement assuré. À ce titre, le Groupe est exposé à des incertitudes quant au moment, à la fréquence et à la gravité des sinistres au titre des contrats de réassurance. Le principal risque réside dans le fait que la fréquence et/ou la gravité des sinistres soient supérieures aux prévisions.

Fréquence et gravité des sinistres

Le principal risque lié à l'activité réside dans la possibilité qu'un événement assuré se produise, avec pour conséquence que le montant réel des sinistres dépasse celui des primes de réassurance et des provisions disponibles.
La possibilité que de tels événements se produisent ne peut être écartée. La seule option consiste à minimiser autant que possible les conséquences financières de chaque événement. Le Groupe s'est efforcé d'y parvenir en mettant en place des programmes de réassurance qui offrent une protection contre les risques individuels et les événements catastrophiques. Le Groupe a ensuite conclu des accords de rétrocession avec des rétrocessionnaires de renom. L'objectif est de s'assurer que le Groupe est correctement protégé contre l'ensemble des engagements pris dans le cadre de ses opérations commerciales.
Les accords de rétrocession ne déchargent toutefois pas le Groupe de ses obligations envers les cédantes ; par conséquent, le Groupe a mis en place une structure d'examen des activités qui

garantit le contrôle de la qualité des risques et une utilisation prudente des limites, modalités et conditions des traités. Enfin, dans le cadre de ses renouvellements annuels, la situation financière de chaque rétrocessionnaire est examinée, ce qui permet de confier le programme à un groupe restreint de sociétés financièrement solides et expérimentées sur le marché mondial.

Sources d'incertitude dans l'estimation des futurs versements au titre des sinistres

L'incertitude liée à l'estimation des prestations futures et des primes encaissées au titre des contrats d'assurance à long-terme résulte de l'imprévisibilité de l'évolution à long terme des taux globaux de mortalité et de la variabilité du comportement des assurés.

Le Groupe utilise des tables de base de mortalité standard adaptées au type de contrat souscrit. Des méthodes statistiques sont utilisées pour ajuster les taux de mortalité bruts afin d'obtenir la meilleure estimation possible de la mortalité attendue à l'avenir. Lorsque les données sont suffisantes pour être statistiquement fiables, les statistiques générées à partir de ces données sont utilisées sans référence à une table du secteur. Lorsque ce n'est pas le cas, la meilleure estimation de la mortalité future repose sur des tables standard du secteur ajustées en fonction de l'expérience globale du Groupe.

Dans le cas des activités d'assurance générale, le coût estimé des sinistres comprend les frais directs à engager pour le règlement des sinistres, nets des recouvrements attendus. Le Groupe prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de disposer d'informations appropriées concernant son exposition aux sinistres. Toutefois, compte tenu de l'incertitude liée à la constitution des provisions pour sinistres, il est probable que le résultat final s'avère différent du passif initialement établi. Le passif lié à ces contrats comprend une provision pour sinistres survenus mais non déclarés (IBNR), une provision pour sinistres déclarés mais non encore réglés et une provision pour risques non échus à la fin de la période de référence.

Pour estimer l'engagement au titre du coût des sinistres déclarés mais non encore réglés, le Groupe prend en compte toutes les informations disponibles fournies par les experts en sinistres, ainsi que les données relatives au coût de règlement de sinistres présentant des caractéristiques similaires au cours des périodes précédentes. L'hypothèse principale qui sous-tend cette méthode est que l'évolution historique des sinistres du Groupe permet de projeter l'évolution future des sinistres et, par conséquent, leur coût définitif.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne plus s'appliquer à l'avenir, afin d'aboutir à une estimation du coût final des sinistres qui reflète le scénario le plus probable parmi l'éventail des scénarios possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en jeu.

Procédure utilisée pour définir les hypothèses

Pour les contrats d'assurance à long terme à durée fixe et garantie, les estimations sont réalisées en deux étapes. À la souscription du contrat, le Groupe définit des hypothèses concernant les décès futurs, les résiliations volontaires, les rendements des placements et les frais administratifs. Ces hypothèses servent à calculer les engagements pendant la durée du contrat. Une marge de risque et d'incertitude est ajoutée à ces hypothèses. Par la suite, de nouvelles estimations sont établies à chaque date de clôture afin de déterminer si les passifs sont adéquats au regard des dernières estimations disponibles. Les hypothèses initiales ne sont pas modifiées si les passifs sont jugés adéquats. Si les passifs ne sont pas adéquats, les hypothèses sont modifiées (« débloquées ») afin de refléter les dernières estimations disponibles ; dans ce cas, aucune marge n'est ajoutée aux hypothèses.

Hypothèses et estimations relatives aux engagements du titulaire du contrat

Les principales hypothèses retenues concernent la mortalité, les rendements des placements, les frais, les taux de déchéance et les taux d'actualisation. Le Groupe fonde ses hypothèses de mortalité sur la norme de pratique actuarielle n° 104 (SAP104) de la Société actuarielle d'Afrique du Sud et sur la table de mortalité définitive 1985-1990 (table de mortalité SA85-90), qui reflètent les données historiques, ajustées le cas échéant pour tenir compte de l'exposition au risque propre au Groupe, des caractéristiques de ses produits, de ses marchés cibles ainsi que de ses propres données en matière de gravité et de fréquence des sinistres. Une marge de déviation défavorable est intégrée dans ces hypothèses.

(a) Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont fondées sur 120 % de la courbe SA85-90 Heavy. Des études annuelles sur la mortalité sont menées.

(b) Persistance

Les taux de déchéance et de rachat sont calculés sur la base de l'expérience historique du Groupe en matière de déchéances et de rachats. Le cas échéant, il est également tenu compte des tendances futures attendues. L'expérience est analysée par type de produit ainsi que par durée du contrat.

(c) Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation sont calculés sur la base des taux de risque actuels du marché, ajustés en fonction de l'exposition au risque propre au Groupe.

(d) Dépenses

Les hypothèses relatives aux frais de renouvellement sont calculées sur la base de 12,5 % de la prime brute.

(e) Rendements des placements

Les informations relatives au marché sont utilisées pour établir des hypothèses concernant les rendements des placements, les taux d'actualisation utilisés pour calculer les engagements envers les souscripteurs et l'inflation des frais de renouvellement. Un taux d'intérêt annuel de 16,68 % a été appliqué pour le taux de rendement à long terme.

(f) Retraits

Les retraits comprennent les déchéances et les rachats. Une provision a été constituée pour les contrats résiliés par déchéance dans les branches « Assurance collective », « Assurance temporaire » et « Invalidité », selon les taux suivants, qui reposent sur les hypothèses de tarification en matière de déchéance

	Lapse rates
1re année	15%
2e année	10%
3e année	5%

Les sinistres
de réassurance sont, par nature,
aléatoires, et l'ampleur et le nombre réels des

sinistres au cours d'une année donnée peuvent s'écarter des estimations et des chiffres observés au cours des périodes précédentes. Le Groupe souscrit principalement des risques à court terme, c'est-à-dire des contrats de réassurance dans le cadre desquels les sinistres sont généralement réglés dans un délai d'un an à compter de la survenance des événements

à l'origine de ces sinistres. Les risques à long terme ne représentent qu'une part négligeable du portefeuille de réassurance du Groupe.

Le Groupe constate des variations dans la structure de ses sinistres d'une année à l'autre. Les caractéristiques des contrats de réassurance qui ont une incidence significative sur le montant, le calendrier et le caractère incertain des flux de trésorerie futurs découlant des contrats de réassurance du Groupe sont décrites ci-dessous :

(i) Biens immobiliers

Cette assurance couvre les pertes ou dommages subis par les biens immobiliers et mobiliers résultant de risques tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les intempéries, les dégâts des eaux, les tremblements de terre et les actes de malveillance.

Ces contrats peuvent également inclure des garanties « perte d'exploitation » qui couvrent le manque à gagner subi par une entreprise à la suite de la perte ou de la détérioration des biens assurés causée par ces risques.

(ii) Accident

Cette assurance couvre la perte ou les dommages subis principalement par des biens mobiliers, résultant d'actes criminels, de certains dommages accidentels tels que les dommages causés aux marchandises pendant leur transport ou d'autres accidents généraux. Sont incluses dans les catégories d'accidents les responsabilités civiles que l'assuré pourrait encourir à la suite de dommages accidentels causés aux biens d'un tiers ou du décès ou des blessures accidentels d'un tiers causés par l'assuré.

(iii) Accident corporel

Ce contrat prévoit le versement d'une indemnité en cas de décès, d'invalidité totale permanente ou temporaire de l'assuré, de la famille de l'assuré ou des salariés d'une entreprise. Cette couverture est limitée à certains accidents et n'offre pas les prestations plus étendues proposées par le secteur de l'assurance vie.

(iv) Automobile

Ce contrat couvre les pertes ou dommages subis par le véhicule à moteur assuré. La couverture est généralement de type « tous risques », offrant ainsi un champ d'application étendu ; toutefois, l'assuré peut opter pour des formules de couverture restreintes, telles que l'incendie et le vol uniquement. Les responsabilités civiles découlant de l'utilisation ou de la propriété du véhicule à moteur à la suite d'un accident, pour les dommages causés aux biens de tiers ou le décès ou les blessures subis par un tiers, sont également couvertes dans cette branche. La garantie et l'entretien des véhicules assurés sont inclus dans cette branche d'activité.

(v) Ingénierie

L'ingénierie couvre les pertes subies du fait de l'utilisation de machines et d'équipements ou de la construction de bâtiments et d'ouvrages. Les risques couverts par ce type de contrat comprennent les pannes de machines, les pertes d'exploitation ainsi que la perte ou les dommages causés aux installations et équipements.

(vi) Transport maritime

Ce contrat couvre à la fois les risques liés au fret et ceux liés à la coque. La garantie « fret » couvre la perte ou les dommages matériels subis par le fret. La garantie « coque » couvre

la perte ou les dommages accidentels subis par les navires commerciaux. Ce contrat couvre à la fois les risques liés au fret et ceux liés à la coque. La garantie « fret » couvre la perte ou les dommages matériels subis par le fret. La garantie « coque » couvre la perte ou les dommages accidentels subis par les navires commerciaux.

4.1.2 Limiter l'exposition au risque de réassurance

Le Groupe limite son exposition au risque de réassurance en définissant des stratégies et des limites de souscription clairement définies, en appliquant des techniques d'évaluation des risques adaptées et en assurant une gestion centralisée de la réassurance.

La stratégie de souscription du Groupe garantit la diversification du risque de réassurance en termes de nature et de montant des risques couverts, de zone géographique et de secteur d'activité concerné. Cette stratégie vise également à constituer un ensemble de risques suffisamment important pour réduire la variabilité des résultats attendus. La stratégie de souscription est détaillée dans les mandats de souscription, qui fixent les limites applicables aux souscripteurs en termes de volume de souscription, de branche d'activité, de zone géographique et de secteur d'activité, afin de garantir une sélection appropriée des risques au sein du portefeuille.

Ces mandats de souscription s'appliquent tant aux souscripteurs internes qu'aux souscripteurs externes et aux partenaires.

L'examen et l'analyse continus des informations de souscription permettent au Groupe de surveiller ses risques et de prendre des mesures correctives en temps opportun. La capacité à ajuster les primes permet au Groupe d'atténuer le risque de pertes de souscription en remédiant aux taux de sinistralité défavorables au niveau des différentes branches d'activité et des différents portefeuilles ou clients. Le risque de déclarations de sinistres frauduleuses est réduit grâce à des contrôles internes intégrés dans les processus de gestion des sinistres et à des techniques spécifiques mises au point pour détecter de manière proactive les déclarations frauduleuses.

(i) Procédures opérationnelles en matière de souscription et de réassurance

Le Groupe a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques afin de gérer les risques conformément à son appétit pour le risque. La réassurance du Groupe est gérée par les services de souscription des différentes sociétés. Les objectifs et les responsabilités de ces services sont approuvés par le conseil d'administration de chacune de ces sociétés.

L'objectif principal du service de souscription est de fournir un cadre réglementaire garantissant que les pratiques en matière de prise de risque et de rétention des risques soient conformes à l'équilibre prudent entre risque et rendement défini par le Groupe. Plus précisément ce département définit la politique de rétention des risques du Groupe, qui détermine le type de réassurance souscrite pour l'exercice. Des contrats de réassurance à quota fixe, facultative et par traité sont souscrits dans un souci de rentabilité, de respect des critères de prise en charge des risques et de sécurité.

(ii) Stratégie de réassurance

Le Groupe souscrit une couverture de réassurance auprès de tiers afin de réduire les risques liés à des événements isolés ou à l'accumulation de risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le résultat de l'exercice en cours ou sur les fonds propres du Groupe. Cette couverture est souscrite sur les marchés de réassurance locaux et internationaux. La position du Groupe en matière de risque et de rendement de

réassurance est évaluée à l'aune d'un large éventail d'options de réassurance, y compris la viabilité des solutions proportionnelles et non proportionnelles.

(iii) Rétention des risques

Le Groupe a pour activité de prendre en charge des niveaux de risque jugés prudents au regard du rapport risques/rendements et de sa capacité absolue en termes de fonds propres et de réserves. Des critères prédéfinis sont respectés en toutes circonstances, sauf autorisation écrite spécifique du Conseil d'administration.

(iv) Processus de placement des traités et des facultatives

relève de la responsabilité du service de souscription et de réassurance des sociétés concernées.

Des limites de souscription sont mises en place afin de garantir le respect de critères de sélection des risques appropriés. Les contrats de réassurance permettent également au Groupe de se retourner contre des tiers pour obtenir le remboursement d'une partie ou de la totalité des coûts (par exemple, en cas de subrogation). Le tableau ci-dessous présente la répartition des passifs de réassurance par secteur d'activité dans lequel le preneur d'assurance exerce ses activités et par plafond de garantie prévu dans les conditions de la police. Les montants correspondent à la valeur comptable des passifs de réassurance (bruts et nets de réassurance) découlant des contrats de réassurance.

(v) Les sinistres

Les provisions pour sinistres en cours du Groupe comprennent les sinistres déclarés ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR). Compte tenu de la nature à court terme de l'activité, il n'est pas jugé nécessaire d'actualiser la provision pour sinistres.

Les provisions pour sinistres sont établies sur la base de l'historique des sinistres, de la connaissance des événements, des conditions générales des polices concernées et de l'interprétation des circonstances. Chaque sinistre déclaré est évalué au cas par cas, en tenant compte des circonstances spécifiques, des informations fournies par l'assuré et l'expert en sinistres, ainsi que de l'expérience passée en matière de sinistres similaires.

Le Groupe emploie du personnel expérimenté dans le traitement des sinistres et applique rigoureusement des politiques et procédures standardisées en matière d'évaluation des sinistres. En outre, le Groupe fait appel aux services d'administrateurs spécialisés pour mener à bien le processus d'évaluation des sinistres pour certaines de ses activités. Le coût final des sinistres déclarés peut varier en fonction de l'évolution future de la situation ou de l'obtention d'informations plus précises sur les circonstances actuelles.

		Le Groupe		La Compagnie	
		2025	2024	**2025**	2024
Non maritime	Brut	**446,675,000**	2,492,407	**446,675,000**	1,970,718
	Net	**5,255,000**	10,276	**5,255,000**	7,340
Maritime	Brut	**105,100,000**	212,551	**105,100,000**	139,151
	Net	**4,204,000**	8,808	**4,204,000**	5,872
Obligations	Brut	**52,550,000**	-	**52,550,000**	-
	Net	**31,530,000**	-	**31,530,000**	-

4.2 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Cadre de gestion des risques

Le Conseil d'administration assume la responsabilité globale de la mise en place et de la supervision du dispositif de gestion des risques du Groupe.

Les politiques de gestion des risques du Groupe sont mises en place pour identifier et analyser les risques auxquels le Groupe est exposé, pour définir des limites et des contrôles appropriés, et pour surveiller les risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de refléter l'évolution des conditions de marché, ainsi que des produits et services proposés. Le Groupe, par le biais de ses normes et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif, dans lequel tous les collaborateurs comprennent leurs rôles et leurs obligations.

L'équipe de direction du Groupe est chargée d'élaborer et de superviser les politiques de gestion des risques du Groupe. Elle se réunit chaque mois pour examiner les plans d'entreprise, évaluer les rapports d'avancement et définir les mesures à prendre. Les questions relatives aux risques susceptibles d'avoir des implications en matière d'information financière sont portées à l'attention des administrateurs des entités concernées afin que les mesures nécessaires soient prises. L'équipe de direction rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

4.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Groupe si un client ou une contrepartie d'un actif financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Les principaux domaines dans lesquels le Groupe est exposé au risque de crédit sont les suivants :

- les créances sur les titulaires de contrats de
- réassurance ;
- les créances sur les intermédiaires de réassurance ;
- les titres de placement ; et
- les disponibilités bancaires

Le Groupe définit le niveau de risque de crédit qu'il accepte en fixant des limites à son exposition vis-à-vis d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties. Ces risques font l'objet d'un examen et d'un suivi continus par le Conseil d'administration pour chaque entité.
La réassurance est utilisée pour gérer le risque de réassurance. Cela ne dégage toutefois pas le Groupe de sa responsabilité en tant qu'assureur primaire. Si un réassureur ne paie pas une indemnité pour quelque raison que ce soit, le Groupe reste responsable du paiement au preneur d'assurance. Le Groupe surveille en permanence la

situation financière des réassureurs et réexamine périodiquement ses accords de réassurance.

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie liée ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait une perte financière pour le Groupe. L'exposition du Groupe au risque de crédit lié aux soldes des parties liées fait l'objet d'un suivi continu et est gérée par le biais d'examens réguliers de la situation financière et de la capacité de remboursement des contreparties. Les créances sur les parties liées font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IFRS 9, en utilisant le modèle de perte de crédit attendue.

Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) au titre des actifs financiers évalués au coût amorti, des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (instruments de dette) ainsi que des créances commerciales et autres créances. Les ECL sont calculées sur la base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et l'ensemble des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux d'intérêt effectif approximatif correspondant au taux d'intérêt effectif initial.

Le Groupe applique principalement une approche générale reposant sur un modèle en trois étapes pour la comptabilisation et l'évaluation des ECL :

L'étape 1 concerne les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas connu d'augmentation significative depuis leur comptabilisation initiale, ou les instruments présentant un faible risque de crédit à la date de clôture.

Les actifs de l'étape 1 sont comptabilisés en utilisant une ECL sur 12 mois reflétant les événements de défaut susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture. Le niveau 2 comprend les instruments financiers dont le risque de crédit a considérablement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, mais pour lesquels il n'existe pas d'indication objective de dépréciation. Pour ces actifs, une perte de crédit attendue (ECL) sur toute la durée de vie est comptabilisée, résultant de tous les événements de défaut possibles sur la durée de vie attendue de l'instrument financier. Au cours des périodes comptables suivantes, si la qualité de crédit de l'instrument financier s'améliore et qu'il n'existe plus de risque de crédit significatif, le Groupe revient à la comptabilisation d'une ECL sur 12 mois.

Le niveau 3 comprend les instruments financiers pour lesquels il existe des indices objectifs de dépréciation à la date de clôture, y compris les actifs dépréciés acquis ou émis par le Groupe. Ces actifs sont considérés comme des actifs non performants et une perte sur créances (ECL) sur toute la durée de vie est comptabilisée sur la base des flux de trésorerie estimés. Au lieu d'utiliser un taux d'intérêt effectif initial pour la comptabilisation des intérêts, le Groupe utilise un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction du risque de crédit pour les actifs acquis ou émis présentant une dépréciation de crédit.

L'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit est essentielle pour déterminer le moment où il convient de passer de l'évaluation de la perte de crédit attendue (ECL) sur 12 mois à celle sur toute la durée de vie de l'actif. Le Groupe utilise des facteurs qualitatifs et quantitatifs pour établir un seuil d'augmentation significative du risque de crédit. Un jugement est nécessaire pour déterminer si l'actif financier répond aux critères d'augmentation significative du risque de crédit.

La méthode de l'ECL applique les principaux facteurs suivants, qui sont généralement déterminés au niveau de chaque actif financier : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, l'exposition au moment du défaut et le facteur d'actualisation. Le Groupe calcule la provision pour pertes de crédit attendues en utilisant les déficits

de trésorerie actualisés qui se produiraient dans divers scénarios de défaut pour des périodes futures prédéfinies (perte en cas de défaut) et en multipliant ces déficits par la probabilité de survenance de chaque scénario (probabilité de défaut). La provision pour pertes correspond à la somme de ces résultats pondérés en fonction de la probabilité.

Si un actif financier subit une dépréciation de crédit après sa comptabilisation initiale et passe au stade 3 du modèle de dépréciation, la méthode EIR est appliquée à la valeur comptable nette, qui inclut la provision pour pertes. Si l'actif financier cesse de présenter une dépréciation de crédit, entraînant une reprise de la dépréciation, le calcul des produits d'intérêts s'effectuera à nouveau sur la base de la valeur comptable brute.

La provision pour perte de crédit attendue (ECL) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) ne réduit pas leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur respective. La provision pour perte est présentée dans les autres éléments du résultat global (OCI). La provision pour perte de crédit attendue (ECL) sur les actifs financiers évalués au coût amorti réduit leur valeur comptable brute au bilan.

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**276,404**	125,516	**276,404**	125,516
Autres passifs (hors passifs non financiers)	**9,808**	34,952	**7,208**	31,143
Titres de placement (notes 15 et 16)	**1,332,202**	821,324	**1,093,457**	540,449
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors soldes de trésorerie)	**154,215**	219,103	**145,624**	214,469
	1,772,629	1,200,895	**1,522,693**	911,577

Perte de crédit attendue

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**123,263**	-	**123,263**	-
Autres passifs (hors passifs non financiers)	**-**	-	**-**	-
Titres de placement - détenus jusqu'à l'échéance	**67,082**	-	**65,217**	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors soldes de trésorerie)	**-**	-	**-**	-
	190,345	-	**188,480**	-

4.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe rencontre des difficultés à honorer ses obligations découlant de ses passifs financiers. L'approche adoptée par le Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour

honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que dans des situations de crise, sans subir de pertes inacceptables ni compromettre sa réputation. Une gestion prudente du risque de liquidité implique de disposer de liquidités et de titres négociables en quantité suffisante, d'avoir accès à des sources de financement grâce à des lignes de crédit engagées d'un montant adéquat et d'être en mesure de liquider les positions sur les marchés.

Compte tenu de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la direction du Groupe préserve sa flexibilité en matière de financement en maintenant la disponibilité de lignes de crédit engagées. L'ensemble des politiques et procédures en matière de liquidité sont soumises à l'examen et à l'approbation du conseil d'administration des entités concernées.

La direction établit des prévisions de trésorerie et suit les prévisions glissantes des besoins de liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels, tout en conservant à tout moment une marge suffisante sur ses lignes de crédit engagées et non utilisées, de manière à ce que le Groupe ne dépasse pas les limites d'emprunt ou les clauses restrictives (le cas échéant) applicables à l'une quelconque de ses lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des obligations financières du Groupe qui seront réglées sur une base nette, classées par tranches d'échéance en fonction de la durée restante à la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants indiqués dans le tableau ci -dessous correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Le Groupe

Au 31 Décembre 2025	**Montant**	**1 - 6 mois**	**6 - 12 mois**	**Plus 12 mois**
Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**106,511**	**21,302**	**53,256**	**31,954**
Autres passifs (hors passifs non financiers)	**25,949**	**25,949**	**-**	**-**
	132,460	**47,251**	**53,256**	**31,954**

Au 31 Décembre 2024				
Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	68,756	13,751	34,378	20,627
Autres passifs (hors passifs non financiers)	32,233	32,233	-	-
	100,989	45,984	34,378	20,627

La Compagnie

Au 31 Décembre 2025	Montant	1 - 6 mois	6 - 12 mois	Plus 12 mois
Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**106,511**	**21,302**	**53,256**	**31,954**
Autres passifs (hors passifs non financiers)	**22,316**	**22,316**	-	-
	128,827	**43,618**	**53,256**	**31,954**

Au 31 Décembre 2024				
Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	68,756	13,751	34,378	20,627
Autres passifs (hors passifs non financiers)	25,121	25,121	-	-
	93,877	38,872	34,378	20,627

4.2.3 Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition à ce risque dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement par rapport au risque.

Risque de change

Le risque de change résulte des opérations d'investissement futures ainsi que des actifs et passifs comptabilisés. La politique du Groupe consiste à comptabiliser les opérations libellées en devises étrangères au taux en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reconvertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes liés aux variations des taux de change sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Le Groupe effectue certaines opérations libellées en devises étrangères, principalement en dollars américains (USD), en euros (EUR), en shillings kényans (KES) et en livres sterling (GBP). Il en résulte une exposition aux fluctuations des taux de change. Les postes concernés à cet égard sont les titres de placement, les créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes, les dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes, les sinistres en cours, les soldes bancaires et divers comptes de régularisation libellés en devises étrangères. Les risques de change sont gérés dans le respect des paramètres définis par la politique approuvée, en recourant à l'appariement des actifs et des passifs.

L'exposition au risque de change à la date de clôture se présente comme suit :

Le groupe

	USD	EUR	GBP	KES
Au 31 Décembre 2025				
Actifs financiers :				
Titres de placement	**20,467**			**2,061,545**
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	**9,751**	**7,514**	**174**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**7,306**	**978**	**219**	-
Total des actifs financiers	**37,524**	**8,492**	**393**	**2,061,545**
Passifs financiers :				
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**3,872**	**2,984**	**69**	-
Total des passifs financiers	**3,872**	**2,984**	**69**	
Exposition nette	**33,652**	**5,508**	**324**	**2,061,545**

Au 31 décembre 2024				
Actifs financiers :				
Titres de placement	8,150	-	-	1,814,796
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	70,048	11,674	2,334	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	198,794	32	5,890	15,414
Total des actifs financiers	276,992	11,706	8,224	1,830,210
Passifs financiers :				
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	21,423	4,713	897	-
Total des passifs financiers	21,423	4,713	897	-
Exposition nette	255,569	6,993	7,327	1,830,210

La Compagnie

	USD	EUR	GBP	KES
Au 31 Décembre 2025				
Actifs financiers :				
Titres de placement	**14,089**			
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	**9,751**	**7,514**	**174**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**6,815**	**801**	**219**	**-**
Total des actifs financiers	**30,655**	**8,315**	**393**	
Passifs financiers :				
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**3,872**	**2,984**	**69**	**-**
Total des passifs financiers	**3,872**	**2,984**	**69**	
Exposition nette	**26,783**	**5,331**	**324**	

Au 31 Décembre 2024				
Actifs financiers :				
Titres de placement	3,214	-	-	-
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	70,048	11,674	2,334	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,637	5111	209,216	-
Total des actifs financiers	82,899	16,785	211,550	-
Passifs financiers :				
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	21,423	4,713	897	-
Total des passifs financiers	21,423	4,713	897	-
Exposition nette	61,476	12,072	210,653	-

Le tableau ci-dessous présente l'effet d'un renforcement ou d'un affaiblissement du cedi ghanéen par rapport à toutes les autres devises sur le résultat net du Groupe. Cette analyse de sensibilité indique l'impact potentiel sur le résultat net sur la base des expositions en devises étrangères enregistrées au 31 décembre et ne représente pas des gains ou pertes réels ou futurs.

À la date de clôture, si le cedi ghanéen s'était apprécié/déprécié de 5 % toutes les autres variables restant constantes, le résultat après impôts de la période considérée et les capitaux propres auraient augmenté/diminué des montants indiqués ci-dessous :

Le Groupe

	2025			2024		
	% Change	**Impact du renforcement**	**Impact de L'affaiblissement**	% change	Impact du renforcement	**Impact de L'affaiblissement**
USD	**±5%**	**(1,683)**	**1,683**	±5%	(12,778)	12,778
EUR	**±5%**	**(275)**	**275**	±5%	(350)	350
GBP	**±5%**	**(16)**	**16**	±5%	(366)	366
KES	**±5%**	**(103,077)**	**103,077**	±5%	(91,511)	91,511

La Compagnie

USD	±5%	(1,339)	1,339	±5%	(3,074)	3,074
EUR	±5%	(267)	267	±5%	(604)	604
GBP	±5%	(16)	16	±5%	(10,533)	10,533
KES	±5%	=	=	±5%	=	=

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur les instruments du marché monétaire. Les variations des taux d'intérêt du marché monétaire n'auraient pas d'incidence directe sur les flux de trésorerie fixés contractuellement liés aux instruments à taux fixe.

Les instruments financiers portant intérêt du Groupe à la date de clôture se présentent comme suit :

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2025	2024	**2025**	2024
Titres d'État	**547,355**	513,471	**376,639**	338,855
Titres de créance d'entreprises	**78**	104	**78**	104
Dépôts à terme	**223,256**	307,749	**155,227**	201,490
	770,689	821,324	**531,944**	540,449

Price risk

L'exposition du Groupe au risque de variation de cours des titres de participation découle des placements détenus par le Groupe et classés dans l'état de la situation financière en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Afin de gérer le risque de variation de cours lié à ses placements en titres de participation, le Groupe diversifie son portefeuille conformément aux limites fixées par le conseil d'administration.

Une part importante des placements en titres de participation du Groupe est cotée en bourse, principalement à la Bourse du Ghana.

4.3 Gestion du capital

Le capital de la Société se compose du capital social ordinaire levé par le biais d'investissements directs, des bénéfices non distribués, y compris le bénéfice de l'exercice en cours, et de diverses réserves légales que la Société est tenue de constituer.

L'autorité de régulation de la Société, la Commission nationale des assurances, fixe et contrôle les exigences de fonds propres applicables à la Société. Les objectifs du Groupe en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- se conformer aux exigences de fonds propres et de solvabilité réglementaires telles que définies dans la loi sur les assurances de 2021 (loi n° 1061). La loi impose à chaque compagnie d'assurance de disposer d'un capital libéré d'au moins 125 millions de GH¢ et de maintenir une marge de solvabilité de 150 % ;
- de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son activité, afin qu'il puisse continuer à offrir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes ; et
- assurer aux actionnaires des rendements adéquats en fixant les tarifs des contrats de réassurance et d'investissement en fonction du niveau de risque.

5. Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours du marché ou les cotations fournies par les courtiers. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe détermine les justes valeurs à l'aide d'autres techniques d'évaluation.

Pour les instruments financiers qui font l'objet de transactions peu fréquentes et dont les prix manquent de transparence, la juste valeur est moins objective et nécessite un degré de jugement variable en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude liée aux facteurs de marché, des hypothèses de tarification et d'autres risques affectant l'instrument en question.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des instruments financiers évalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe et la Compagnie

	2025	2024
Instrument financier évalué à sa juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Titres de participation cotés (Niveau 1)	**155,165**	43,710
Titres de participation non cotés (niveau 3)	**406,348**	64,487
	561,513	108,197

5.1 Instruments financiers évalués à leur juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur est définie comme suit :

- Niveau 1 – Données constituées de cours de marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Ce niveau comprend les titres cotés à la Bourse du Ghana.
- Niveau 2 – Données autres que les cours cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables soit directement (c'est-à-dire sous forme de cours), soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de cours). Cette catégorie comprend les instruments évalués à l'aide : des cours de marché cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; des cours cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation dans lesquelles toutes les données significatives sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.
- Niveau 3 – Données d'entrée non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation intègre des données d'entrée ne reposant pas sur des données observables et où ces données d'entrée non observables ont une incidence significative sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend les instruments dont l'évaluation repose sur les cours cotés d'instruments similaires, pour lesquels des ajustements ou des hypothèses non observables significatifs sont nécessaires afin de refléter les différences entre les instruments.

Cette hiérarchie impose l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles. Le Groupe tient compte, dans la mesure du possible, des prix de marché observables pertinents dans ses évaluations.

5.2 Immeubles de placement

L'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement est sensible aux variations des hypothèses clés. Une hausse des loyers du marché ou des taux d'occupation se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur, tandis qu'une hausse des taux de capitalisation ou des taux d'actualisation entraînerait généralement une baisse de la juste valeur. Le Groupe classe les immeubles de placement dans la hiérarchie des justes valeurs en fonction de l'importance des données utilisées pour l'évaluation et fournit des informations complémentaires pour les immeubles classés au niveau 3 de la hiérarchie, lorsque des données non observables significatives sont utilisées.

Au 31 décembre 2025, les immeubles de placement sont comptabilisés à leur juste valeur, soit GHS 115,4 millions, comme indiqué dans la note 8.

5.3 Instruments financiers non évalués à leur juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans le bilan.

Le Groupe

	2025		2024	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
Actifs financiers				
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	**276,404**	**276,404**	125,516	125,516
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**9,808**	**9,808**	34,952	34,952
Titres de placement – Destinés à être encaissés	**770,689**	**770,689**	821,324	821,324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**154,215**	**154,215**	219,103	219,103
Total des actifs financiers	**1,211,116**	**1,211,116**	1,200,895	1,200,895
Passifs financiers				
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**106,511**	**106,511**	68,756	68,756
Autres passifs	**25,949**	**25,949**	32,233	32,233
Total des passifs financiers	**132,460**	**132,460**	100,989	100,989

La Compagnie

	2025		2024	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
Actifs financiers				
Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes	**276,404**	**276,404**	125,516	125,516
Autres actifs (hors actifs non financiers)	**7,208**	**7,208**	31,143	31,143
Titres de placement - HTM	**531,944**	**531,944**	540,449	540,449
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**145,624**	**145,624**	214,469	214,469
Total des actifs financiers	**961,180**	**961,180**	911,577	911,577
Passifs financiers				
Dettes envers les sociétés cédantes et rétrocédantes	**106,511**	**106,511**	68,756	68,756
Autres passifs	**22,316**	**22,316**	25,121	25,121
Total des passifs financiers	**128,827**	**128,827**	93,877	93,877

6. Immobilisations corporelles

Le Groupe

Exercice clos le 31 Décembre 2025	Terrains et bâtiments	Véhicules a moteur	Équipement, Mobilier et agencements	Ordinateurs	Travaux d'immo-bilisation en cours	Total
Cout						
Au 1er janvier 2025	**13,906**	**6,159**	**6,171**	**5,200**	**891**	**32,327**
Entrées	**-**	**8,030**	**516**	**629**	**-**	**9,175**
Sorties	**-**	**(773)**	**(83)**	**-**	**-**	**(856)**
Ajustement	**936**	**(196)**	**222**	**(110)**	**-**	**852**
Transfert	**(741)**	**-**	**891**	**-**	**(891)**	**(741)**
Différences de change	**(1,100)**	**(723)**	**(352)**	**(149)**	**-**	**(2,324)**
Au 31 décembre 2025	**13,001**	**12,497**	**7,365**	**5,570**	**-**	**38,433**
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2025	**5,278**	**4,020**	**4,060**	**3,835**	**-**	**17,193**
Amortissement de l'exercice	**498**	**2,575**	**808**	**1,273**	**-**	**5,154**
Reprise lors de la cession	**-**	**(773)**	**(67)**	**-**	**-**	**(840)**
Ajustement	**370**	**(20)**	**(108)**	**(201)**	**-**	**41**
Transfert	**(644)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(644)**
Différences de change	**(214)**	**(485)**	**(46)**	**(228)**	**-**	**(973)**
Au 31 décembre 2025	**5,288**	**5,317**	**4,647**	**4,679**	**-**	**19,931**
Valeur comptable nette Au 31 Décembre 2025	**7,713**	**7,180**	**2,718**	**891**	**-**	**18,502**

Exercice clos le 31 décembre 2024						
Cout						
Au 1er Janvier 2024	13,649	4,250	5,420	4,332	-	27,651
Acquisitions	-	1,704	786	868	891	4,249
Cessions	-	(196)	-	-	-	(196)
Dépréciations	(1,011)	(144)	(121)	(271)	-	(1,547)
Écarts de change	1,267	545	86	271	-	2,169
Au 31 décembre 2024	13,905	6,159	6,171	5,200	891	32,326
Amortissements cumulés						

Exercice clos le 31 Décembre 2025	Terrains et bâtiments	Véhicules a moteur	Équipement, Mobilier et agencements	Ordinateurs	Travaux d'immo-bilisation en cours	Total
Au 1er Janvier 2024	4,539	2,886	3,420	2,565	-	13,410
Résultat de l'exercice	600	879	597	1,103	-	3,179
Libéré lors de la cession	-	(196)	-	-	-	(196)
Écarts de change	138	452	43	166	-	799
Au 31 Decem bre 2024	5,277	4,021	4,060	3,834	-	17,192
Valeur compta Au 31 Decem ble nette bre 2024	8,628	2,138	2,111	1,366	891	15,134

The Company

Exercice clos le 31 Décembre 2025	Terrains et bâtiments	Véhicules a moteur	Équipement, Mobilier et agencements	Ordinateurs	Travaux d'immo-bilisation en cours	Total
Cout						
Au 1er janvier 2025	**9,756**	**4,377**	**5,610**	**3,954**	**891**	**24,588**
Entrées	**-**	**6,097**	**429**	**466**		**6,992**
Sorties	**-**	**(773)**	**-**	**-**	**-**	**(773)**
Ajustement	**936**	**(196)**	**222**	**(110)**	**-**	**852**
Transfert	**(741)**	**-**	**891**	**-**	**(891)**	**(741)**
Au 31 décembre 2025	**9,951**	**9,505**	**7,152**	**4,310**	**-**	**30,918**
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2025	**4,569**	**2,358**	**3,880**	**3,099**	**-**	**13,906**
Amortissement de l'exercice	**304**	**2,232**	**754**	**1,019**	**-**	**4,309**
Reprise sur cession	**-**	**(773)**	**-**	**-**	**-**	**(773)**
Ajustement	**370**	**(20)**	**(108)**	**(201)**	**-**	**41**
Transfert	**(644)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(644)**
Au 31 décembre 2025	**4,599**	**3,797**	**4,526**	**3,917**	**-**	**16,839**
Valeur comptable nette Au 31 décembre 2025	**5,352**	**5,708**	**2,626**	**393**	**-**	**14,079**

Exercice clos le 31 décembre 2024
Cout

Exercice clos le 31 Décembre 2025	Terrains et bâtiments	Véhicules a moteur	Équipement, Mobilier et agencements	Ordinateurs	Travaux d'immo-bilisation en cours	Total
Au 1er janvier 2024	10,767	3,013	5,244	3,750	-	22,774
Entrées	-	1,704	487	475	891	3,557
Sorties	-	(196)	-	-	-	(196)
Amortissements	(1,011)	(144)	(121)	(271)	-	(1,547)
Au 31 décembre 2024	9,756	4,377	5,610	3,954	891	24,588
Amortissements cumulés						
Au 1er janvier 2024	4,251	1,875	3,325	2,207	-	11,658
Amortissements de l'exercice	318	679	555	892	-	2,444
Libéré lors de la cession	-	(196)	-	-	-	(196)
Au 31 décembre 2024	4,569	2,358	3,880	3,099	-	13,906
Valeur comptable nette	5,187	2,019	1,730	855	891	10,682

7. Actifs incorporels

Le Groupe

	2025	2024
Coût		
1er janvier	**8,553**	6,701
Ajouts	**591**	1,428
Écarts de change	**(368)**	424
Au 31 décembre	**8,776**	8,553
Amortissement		
Au 1er janvier	**6,776**	4,996
Amortissement de l'exercice	**1,345**	1,549
Ajustement	**(70)**	-
Ajustement de conversion	**(301)**	231
Au 31 décembre	**7,750**	6,776
Valeur comptable nette au 31 décembre	**1,026**	1,777

La Compagnie

Coût		
1er janvier	**7,160**	5,732
Entrées	**591**	1,428
Au 31 décembre	**7,751**	7,160
Amortissement	**2025**	2024
Au 1er janvier	**5,669**	4,468
Amortissement de l'exercice	**1,282**	1,201
Ajustement	**(70)**	-
Au 31 décembre	**6,881**	5,669
Valeur comptable nette au 31 décembre	**870**	1,491

Les entrées d'immobilisations incorporelles, d'un montant de 590 885 GHS au cours de l'exercice, concernent principalement l'acquisition et la mise en œuvre de licences logicielles et de solutions technologiques, notamment le logiciel « Coronet Info Tech ID Desk Cloud Solution », la licence KPMG Sun Systems (siège social), le logiciel de pare-feu CEDAR Information System 1N0 FortiGate et le logiciel d'exploitation Multithread ICT.

8. Immeubles de placement

Le Groupe et la Compagnie	**2025**	2024
Au 1er janvier	**96,759**	96,755
Entrées	**-**	4
Transferts	**96**	-
Gains de juste valeur	**18,592**	-
Au 31 décembre	**115,447**	96,759

Les immeubles de placement sont situés à Accra, la capitale du Ghana, et à Londres, au Royaume-Uni. La dernière réévaluation a été réalisée en décembre 2025 par un expert indépendant, HAD Estates and Consultancy Services Ltd, géomètre agréé et membre de l'Institut des géomètres du Ghana.

L'évaluation de l'immeuble repose sur la valeur de marché, qui correspond à une estimation du meilleur prix auquel la vente d'un droit sur un bien immobilier aurait pu être conclue sans condition, contre une contrepartie en espèces, à la date d'évaluation, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses. Les immeubles de placement n'ont pas été donnés en garantie d'une dette ou d'un engagement quelconque.

Les revenus locatifs de 2,07 millions de GHS ont été générés par les immeubles de placement au cours de l'exercice, comme indiqué dans la note 34. La plus-value de juste valeur sur les immeubles de placement s'est élevée à 18,592 millions de GHS, comme indiqué dans la note 38.

Au cours de l'exercice, le Groupe a reclassé des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, dont la valeur comptable s'élevait à 96 274 GHS, en immeubles de placement, à la suite d'un changement d'affectation attesté par la mise en place d'un contrat de location simple avec un tiers. La juste valeur de ces biens à la date du reclassement s'élevait à 10 617 150 GHS, ce qui a donné lieu à un gain de réévaluation de 10 520 876 GHS comptabilisé en résultat, comme il convient. Aucun transfert d'immeubles de placement vers des biens immobiliers occupés par leur propriétaire n'a eu lieu au cours de l'exercice (2024 : NÉANT).

À la date de clôture, il n'existait aucune restriction quant à la possibilité de réaliser les immeubles de placement ou de rapatrier les revenus locatifs et le produit des cessions.

9. Participation dans une filiale

La Compagnie	**2025**	2024
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	**43,174**	43,174

La Société détient à 100 % Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya et agréée par l'Autorité de régulation des assurances du Kenya pour exercer des activités de réassurance dans les branches générales.

10. Actifs d'impôts différés

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2025	2024	**2025**	2024
Au 1er janvier	**75,699**	38,785	**57,213**	30,229
Au titre de la provision pour impôts différés des exercices antérieurs	**332**	-	**-**	-
Crédité/(imputé) au compte de résultat (note 40)	**43,958**	32,942	**51,165**	26,984
Écarts de change	**(4,008)**	3,972	**-**	-
Au 31 décembre	**115,981**	75,699	**108,378**	57,213

Les actifs/(passifs) d'impôts différés sont liés aux éléments suivants :

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2025	2024	**2025**	2024
Actifs d'impôts différés				
Passifs liés aux contrats d'assurance	**85,008**	46,218	**85,008**	46,218
Gains de change latents	**17,561**	-	**17,561**	-
Provision pour prime d'ancienneté	**175**	1,032	**175**	1,032
Autres différences temporelles	**54,638**	51,009	**47,130**	39,083

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Immobilisations corporelles – évaluées au coût historique	**384**	47	**289**	36
	157,766	98,306	**150,163**	86,369
Passifs d'impôts différés				
Gains de juste valeur sur les immeubles de placement	**(22,599)**	(9,900)	**(22,599)**	(9,900)
Gains de change latents	**(19,186)**	(12,707)	**(19,186)**	(19,186)
	(41,785)	(22,607)	**(41,785)**	(29,086)
Actifs d'impôts différés nets	**115,981**	75,699	**108,378**	57,283

11. Impôt courant

Le Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2025

Exercice d'imposition	Au 1er Janvier	Charges de l' exercice	Paiements durant l'exercice	Ecart de conversion	Au31 Décembre
Jusqu'en 2024	**8,631**	-	-	-	**8,631**
2025	-	**32,616**	**(36,058)**	**2,548**	**(894)**
	8,631	**32,616**	**(36,058)**	**2,548**	**7,737**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice d'imposition					
Jusqu'en 2023	39,075	(14,244)	-	-	24,831
2024	-	28,033	(47,293)	3,060	(16,200)
	39,075	13,789	(47,293)	3,060	8,631

La Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice d'imposition					
Jusqu'en 2024	**18,939**	-	-	-	**18,939**
2025	-	**25,342**	**(30,201)**	-	**(4,859)**
	18,939	**25,342**	**(30,201)**	-	**14,080**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice d'imposition					
Jusqu'en 2023	30,270	(14,244)			16,026
2024	-	12,537	(9,624)	-	2,913
	30,270	(1,707)	(9,624)	-	18,939

*Le crédit d'impôt sur le revenu de 1 707 GHS se compose d'une charge de l'exercice en cours de 12 537 GHS et d'une reprise de l'exercice précédent de 14 244 GHS au titre de crédit d'impôt.

Toutes les obligations fiscales sont soumises à l'approbation des autorités fiscales.

12. Créances sur les sociétés cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2025	2024	**2025**	2024
Créances sur les sociétés cédantes	**337,562**	164,817	**337,562**	164,817
Créances sur les sociétés rétrocédantes	**62,105**	9,119	**62,105**	9,119
Provision pour dépréciation	**(123,263)**	(48,420)	**(123,263)**	(48,420)
	276,404	125,516	**276,404**	125,516

13. Autres actifs

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2025	2024	**2025**	2024
Créances sur le personnel	**7,161**	4,581	**7,161**	4,155
Autres créances	**2,647**	19,471	**47**	17,039
Acomptes versés	**241**	759	**241**	608
Autres créances	**-**	9,949	**-**	9,949
Taxe sur la croissance et le développement durable (note 39)	**1,797**	-	**1,797**	-
Autres consommables	**217**	192	**217**	192
	12,063	34,952	**9,463**	31,943

14. Actif lié au contrat de rétrocession

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Actifs destinés à couvrir les risques résiduels	**(28,519)**	17,130	**2,100**	4,339
Actifs destinés à couvrir les sinistres survenus	**286,394**	317,904	**229,863**	299,554
Au 31 décembre	**257,875**	335,034	**231,963**	303,893

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des portefeuilles d'actifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance à la date de clôture, par branche d'activité :

Le Groupe

Au 31 décembre 2025	Actif pour Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Actif total pour sinistres survenus	Actif total pour couverture restante
Ingénierie	**5,794**	**406**	**6,200**	**-**
Incendie, vol et biens	**198,265**	**9,921**	**208,186**	**(30,817)**
Transport maritime et aérien	**10,928**	**765**	**11,693**	**-**
Automobile	**-**	**-**	**-**	**-**
Agriculture	**-**	**-**	**-**	**-**
Accidents	**-**	**-**	**-**	**-**
Cautions	**14,425**	**1,443**	**15,868**	**-**
Autres produits agréés	**39,831**	**2,820**	**42,651**	**2,073**
Assurance vie collective	**889**	**-**	**889**	**-**
Protection collective	**-**	**-**	**-**	**-**
Quota collectif	**825**	**82**	**907**	**584**
Assurance vie	**-**	**-**	**-**	**-**
Excédent d'assurance vie	**-**	**-**	**-**	**(359)**
MicroAss	**-**	**-**	**-**	**-**
Protection	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**270,957**	**15,437**	**286,394**	**(28,519)**

31 December 2024	Actif pour Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Actif total pour sinistres survenus	Actif total pour couverture restante
Ingénierie	-	-	-	-
Incendie, vol et biens	261,869	17,046	278,915	12,644
Transport maritime et aérien	23,381	1,637	25,018	-
Automobile	-	-	-	-
Agriculture	-	-	-	-
Accidents	-	-		-
Cautions	1,380	138	1,518	-
Autres produits agréés	9,944	994	10,938	4,303
Assurance vie collective	1,377	138	1,515	-
Protection collective	-	-	-	-
Quota collectif	-	-	-	189
Assurance vie	-	-	-	-
Excédent d'assurance vie	-	-	-	(6)
MicroAss	-	-	-	-
Protection	-	-	-	-
Total	297,951	19,953	317,904	17,130

La Compagnie

Au 31 décembre 2025	Actif pour Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Actif total pour sinistres survenus	Actif total pour couverture restante
Ingénierie	**5,794**	**406**	**6,200**	**-**
Incendie, vol et biens	**141,734**	**9,921**	**151,655**	**-**
Transport maritime et aérien	**10,928**	**765**	**11,693**	**-**
Automobile	**-**	**-**	**-**	**-**
Agriculture	**-**	**-**	**-**	**-**
Accidents	**-**	**-**	**-**	**-**
Cautions	**14,425**	**1,443**	**15,868**	**-**
Autres produits agréés	**39,831**	**2,820**	**42,651**	**1,875**
Assurance vie collective	**889**	**-**	**889**	**-**
Protection collective	**-**	**-**	**-**	**-**
Quota collectif	**825**	**82**	**907**	**584**
Assurance vie	**-**	**-**	**-**	**-**
Excédent d'assurance vie	**-**	**-**	**-**	**(359)**
MicroAss	**-**	**-**	**-**	**-**
Protection	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**214,426**	**15,437**	**229,863**	**2,100**

Au 31 décembre 2024	Actif pour Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Actif total pour sinistres survenus	Actif total pour couverture restante
Ingénierie	-	-	-	-
Incendie, vol et biens	243,519	17,046	260,565	-
Transport maritime et aérien	23,381	1637	25,018	-
Automobile	-	-	-	-
Agriculture	-	-	-	-
Accidents	-	-	-	-
Cautions	1,380	138	1,518	-
Autres produits agréés	9,944	994	10,938	4,156
Assurance vie collective	1,377	138	1,515	-
Protection collective	-	-	-	-
Quota collectif	-	-	-	189
Assurance vie	-	-	-	-
Excédent d'assurance vie	-	-	-	(6)
MicroAss	-	-	-	-
Total	279,601	19,953	299,554	4,339

15. Titres de placement - actions

Le Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2025	Titres de parti cotés	Titre de participati Non cotés	Total
Au 1 Janvier	**43,710**	**64,487**	**108,197**
Ajouts	**-**	**-**	**-**
Variations de la juste valeur	**111,455**	**341,861**	**453,316**
Au 31 décembre	**155,165**	**406,348**	**561,513**

Exercice clos le 31 décembre 2024			
Au 1er janvier	32,026	12,993	45,019
Entrées	-	-	-
Variations de la juste valeur	11,684	51,494	63,178
Au 31 décembre	43,710	64,487	108,197

16. Actifs financiers détenus en vue de la collecte

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Dépôts à terme	**256,862**	307,749	**161,211**	201,490
Titres de créance d'entreprises	**78**	104	**78**	104
Titres d'État	**584,298**	513,471	**435,872**	338,855
Différence de change	**(3,467)**	-	**-**	-
Montant brut	**837,771**	821,324	**597,161**	540,449
Provision pour dépréciation	**(67,082)**	-	**(65,217)**	-
Valeur comptable	**770,689**	821,324	**531,944**	540,449
Réserves obligatoires (incluses dans les titres d'État)	**23,825**	19,521	**23,825**	19,521

Les dépôts réglementaires sont constitués afin de satisfaire aux exigences des autorités de régulation. Ces dépôts ne sont pas disponibles pour le fonctionnement du Groupe.

Le Groupe comptabilise des provisions pour dépréciation au titre des pertes de crédit attendues (« ECL ») sur les actifs financiers évalués au coût amorti, conformément à la norme IFRS 9. L'évaluation des ECL tient compte de l'historique des pertes, des conditions actuelles et d'informations prospectives raisonnables et étayées. L'évaluation des ECL reflète un résultat pondéré en fonction de la probabilité, la valeur temps de l'argent ainsi que des informations relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux prévisions concernant la conjoncture économique future.

La provision pour dépréciation correspond à l'estimation par la direction des pertes attendues résultant d'un éventuel défaut des contreparties au cours de la durée de vie prévue de l'actif financier.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Avoirs en espèces	**636**	272	**636**	272
Avoirs bancaires	**153,579**	218,831	**144,988**	214,197
Avoirs en espèces et avoirs bancaires	**154,215**	219,103	**145,624**	214,469
	154,215	219,103	**145,624**	214,469

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts auprès des banques et des établissements financiers. Le Groupe évalue les pertes de crédit attendues sur ces soldes conformément à la norme IFRS 9, en utilisant l'approche générale de dépréciation. Compte tenu de la nature à court terme de ces soldes et de la haute qualité de crédit des contreparties, les pertes de crédit attendues se limitent généralement aux pertes de crédit attendues sur 12 mois.

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe tient compte des notations de crédit externes des établissements financiers, de leur solidité financière, des taux de défaut historiques et des informations prospectives. Lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une perte de crédit attendue sur 12 mois est comptabilisée. Le Groupe surveille régulièrement son exposition vis-à-vis des établissements financiers et ne place ses fonds qu'auprès de contreparties de bonne réputation.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'établissements financiers réglementés. Le Groupe estime que la probabilité de défaut des contreparties est faible, compte tenu de leurs notations de crédit et de leur historique d'exploitation. En conséquence, la perte de crédit attendue comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la date de clôture n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit lié à ces soldes.

18. Capital social

Le Groupe et la Compagnie

Le capital social de la Société s'élève à 1 000 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 50 000 000 d'actions ordinaires ont été émises comme suit :

	2025		2024	
	No. de Parts '000	**Produits**	No. de Parts '000	Produits
Émises contre des liquidités	**50,000**	**28,000**	50,000	28,000
Capitalisation des bénéfices non distribués	**-**	**107,000**	-	97,000
	50,000	**135,000**	50,000	125,000

Conformément à une résolution du conseil d'administration en date du 7 octobre 2025, un montant de 10 millions de GHS a été transféré des bénéfices non distribués vers le capital social. L'augmentation du capital social a été dûment enregistrée au du Registre du commerce le 22 octobre 2025. En conséquence, une variation du capital social a été constatée à la date de clôture (2024 : néant)

19. Bénéfices non distribués

Les bénéfices non distribués correspondent au montant disponible pour distribution aux associés de la Société, sous réserve des restrictions imposées par la loi de 2019 sur les sociétés (loi n° 992) et la loi de 2021 sur les assurances (loi n° 1061). Les variations des résultats non distribués sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres, aux pages 10 à 13 des présents états financiers.

20. Apport en capital

L'apport en capital correspond à la valeur du terrain dont le titre de propriété a été cédé à la Société par la Commission foncière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ce montant sera transféré au capital social une fois les formalités requises accomplies auprès du Registre du commerce (ORC).

21. Compte d'excédent de capital

Le compte de prime d'émission correspond à la plus-value latente des biens immobiliers résultant d'une réévaluation. La prime d'émission ne peut faire l'objet d'une distribution.

22. Réserve de juste valeur évaluée selon la méthode FVTOCI

La réserve des titres disponibles à la vente correspond aux gains ou pertes latents cumulés résultant des variations de la juste valeur des placements du Groupe en titres de participation. Les gains ou pertes latents cumulés sont reclassés en résultat lorsque le placement est décomptabilisé. Cette réserve n'est pas distribuable. Les variations de la réserve de juste valeur sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 10 à 13 des présents états financiers.

23. Réserve de conversion des devises étrangères

Les écarts de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entité sous contrôle étranger, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, comme indiqué dans la note 2.3, et cumulés dans la réserve de conversion des devises étrangères au sein des capitaux propres. Le montant cumulé est reclassé en résultat lors de la cession de la participation nette. Cette réserve n'est pas disponible à des fins de distribution. Les variations de la réserve de conversion des devises étrangères sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres aux pages 10 et 13 des présents états financiers.

24. Réserve légale

Conformément à la loi de 2021 sur les assurances (loi n° 1061), la Société constitue chaque année une réserve pour imprévus d'un montant au moins égal à 3 % des primes brutes ou à 20 % du bénéfice net, le montant le plus élevé étant retenu. Cette réserve doit être constituée jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant minimum du capital libéré ou 50 % des primes nettes souscrites, le montant le plus élevé étant retenu.

L'évolution de la réserve légale au cours de l'exercice est la suivante :

Le Groupe et la Compagnie

	Le Groupe et la Compagnie		
	Affai Rese res Vie rve pour Imprevu	**IARD Reserve pour Imprevu**	**Total**
Exercice clos le 31 décembre 2025			
Au 1er janvier	**19,907**	**233,708**	**253,615**
Transfert provenant des bénéfices non distribués	**4,664**	**15,571**	**20,235**
Au 31 décembre	**24,571**	**249,279**	**273,850**
Exercice clos le 31 décembre 2024			
Au 1er janvier	14,939	175,380	190,319
Transfert provenant des bénéfices non distribués	4,968	58,328	63,296
Au 31 décembre	19,907	233,708	253,615

25. Obligations du contrat d'assurance

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Obligations au titre de la couverture restante	**(11,239)**	135,983	**110,360**	81,767
Obligations au titre des sinistres survenus	**843,256**	616,440	**622,119**	550,127
Au 31 décembre	**832,017**	752,423	**732,479**	631,894

Le Groupe

Au 31 Décembre 2025	**Passif au Titre des Sinistres PVFCF**	**Ajustement du risque**	**Passif total Pour sinistres survenus**	**Passif total pour couverture restante**
Ingénierie	**32,372**	**2,266**	**34,638**	**13,583**
Incendie, vol et biens	**370,182**	**7,043**	**377,225**	**(23,603)**
Transport maritime et aérien	**74,181**	**5,561**	**79,742**	**8,315**
Automobile	**32,246**	**2,257**	**34,503**	**8,752**
Agriculture	**884**	**62**	**946**	**65**
Accidents	**102,713**	**10,271**	**112,984**	**12,995**
Cautions	**43,629**	**4,363**	**47,992**	**16,054**
Autres produits agréés	**93,921**	**2,897**	**96,818**	**(28,983)**
Assurance vie collective	**9,539**	**954**	**10,493**	**3,337**
Protection collective	**-**	**-**	**-**	**2,817**
Assurance vie	**-**	**-**	**-**	**885**
MicroAss	**-**	**-**	**-**	**5**
Protection	**-**	**-**	**-**	**-**
Assurance santé	**47,245**	**670**	**47,915**	**(25,461)**
Total	**806,912**	**36,344**	**843,256**	**(11,239)**

Le Groupe

Au 31 Décembre 2024	Passif au Titre des Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Passif total Pour sinistres survenus	Passif total pour couverture restante
Ingénierie	57,393	2,908	60,301	6,128
Incendie, vol et biens	287,519	19,343	306,862	76,219
Transport maritime et aérien	85,412	5,370	90,782	17,294
Automobile	31,744	1,972	33,716	16,432
Agriculture	582	41	623	25
Accidents	85,560	6,189	91,749	5,575
Cautions	12,259	1,226	13,485	7,369
Autres produits agréés	15,101	1,305	16,406	2,092
Assurance vie collective	2,287	229	2,516	2,689
Protection collective	-	-	-	1,873
Assurance vie	-	-	-	251
MicroAss	-	-	-	35
Protection	-	-	-	1
Total	577,857	38,583	616,440	135,983

The Company

Au 31 décembre 2025	Passif au Titre des Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Passif total Pour sinistres survenus	Passif total pour couverture restante
Ingénierie	**35,193**	**-**	**35,193**	**13,583**
Incendie, vol et biens	**259,437**	**-**	**259,437**	**42,298**
Transport maritime et aérien	**80,375**	**-**	**80,375**	**8,315**
Automobile	**35,474**	**-**	**35,474**	**8,752**
Agriculture	**946**	**-**	**946**	**65**
Accidents	**113,269**	**-**	**113,269**	**12,995**
Cautions	**45,079**	**-**	**45,079**	**16,054**
Autres produits agréés	**41,853**	**-**	**41,853**	**1,254**
Assurance vie collective	**9,539**	**954**	**10,493**	**3,337**
Protection collective	**-**	**-**		**2,817**
Assurance vie	**-**	**-**	**-**	**885**
MicroAss.	**-**	**-**	**-**	**5**
Protection	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**621,165**	**954**	**622,119**	**110,360**

La Compagnie

Au 31 décembre 2024	Passif au Titre des Sinistres PVFCF	Ajustement du risque	Passif total Pour sinistres survenus	Passif total pour couverture restante
Ingénierie	41,538	2,908	44,446	11,618
Incendie, vol et biens	276,034	19,343	295,377	33,829
Transport maritime et aérien	75,733	5,370	81,103	6,522
Automobile	28,169	1,972	30,141	6,197
Agriculture	582	41	623	25
Accidents	61,889	6,189	68,078	10,569
Cautions	12,259	1,226	13,485	7,369
Autres produits agréés	13,053	1,305	14,358	789
Assurance vie collective	2,287	229	2,516	2,689
Protection collective	-	-	-	1,873
Assurance vie	-	-	-	251
MicroAss.	-	-	-	35
Protection	-	-	-	1
Total	511,544	38,583	550,127	81,767

26. Dette envers les sociétés cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Dette envers les compagnies cédantes	**98,989**	7,017	**98,989**	7,017
Dette envers les compagnies rétrocédantes	**7,522**	61,739	**7,522**	61,739
	106,511	68,756	**106,511**	68,756

27. Contrats de location

Évolution des passifs liés aux contrats de location				
Au 1er janvier	178	227	-	-
Entrées	-	-	-	-
Charges d'intérêts	-	-	-	-
Paiements au titre des contrats de location	(178)	(75)	-	-
Différences de change	-	26	-	-
Au 31 Décembre	**-**	**178**	**-**	**-**

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Passifs liés aux contrats de location				
Courants	**-**	79	**-**	-
Non courants	**-**	99	**-**	-
	-	178	**-**	-
Variation des actifs en droit d'usage				
Au 1er janvier	**110**	178	**-**	-
Acquisitions		-	**-**	-
Amortissements de l'exercice	**(99)**	(141)	**-**	-
Différences de change	**(11)**	73	**-**	-
Au 31 décembre	**-**	110	**-**	-

28. Autres passifs

Charges à payer	**5,293**	9,566	**4,028**	9,566
Créanciers divers	**13,171**	15,396	**10,803**	8,284
Autres dettes	**3,574**	7,271	**3,574**	7,271
Parties liées	**3,911**	-	**3,911**	-
Taxe sur la croissance et le développement durable (note 39)	**-**	6,752	**-**	6,752
	25,949	38,985	**22,316**	31,873

29. Chiffre d'affaires des assurances

Le chiffre d'affaires d'assurance du Groupe et de la Société peut être ventilé comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Ingénierie	**50,226**	107,763	**50,226**	70,738
Incendie/biens/vol	**408,499**	487,631	**264,898**	284,447
Transport maritime/aérien	**67,009**	96,655	**67,009**	63,854
Automobile	**74,719**	92,391	**74,719**	61,037
Agriculture	**665**	1,669	**665**	1,669
Accident	**75,435**	116,028	**75,435**	76,182
Cautions	**58,769**	71,225	**58,769**	71,225
Autres produits agréés	**103,145**	32,665	**48,733**	21,580
Assurance vie collective	**30,785**	33,455	**30,785**	33,455
Protection collective	**3,404**	2,032	**3,404**	2,032
Assurance vie	**5,830**	6,709	**5,830**	6,709
MicroAss	**52**	337	**52**	337
Protection	**2**	586	**2**	385
Assurance santé	**80,888**	-	**-**	-
Total	**959,428**	1,049,146	**680,527**	693,650

30. Charges liées aux services d'assurance

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse des charges liées aux services d'assurance comptabilisées au cours de la période.

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Charges liées aux sinistres survenus et aux contrats d'assurance	**296,335**	680,552	**107,694**	502,267
Flux de trésorerie liés à la souscription de contrats d'assurance	**223,282**	318,289	**200,913**	200,592
	519,617	998,841	**308,607**	702,859

The Group

Exercice clos le 31 Décembre 2025	Sinistres payés et autres charges liées aux service d'assurance	Frais de Renouvel-lement	Modifications relatives à l'ancien neté de service ajustment du LIC	Changements liés aux prestations futures pertes sur contrats onéreux et reprise de ces pertes	Flux de tresorerie liés aux so-uscriptions d'assurance	Total
Ingénierie	**12,755**	**910**	**(25,714)**	**(384)**	**17,593**	**5,160**
Incendie, vol et biens	**196,970**	**3,775**	**(129,464)**	**(6)**	**96,452**	**167,727**
Transport maritime et aérien	**14,807**	**953**	**(10,424)**	**742**	**21,248**	**27,326**
Automobile	**26,355**	**547**	**(6,894)**	**-**	**14,412**	**34,420**
Agriculture	**759**	**12**	**89**	**-**	**270**	**1,130**
Accidents	**22,297**	**1,191**	**19,748**	**2**	**22,293**	**65,531**
Cautions	**7,575**	**1,101**	**22,082**	**(4)**	**20,037**	**50,791**
Autres produits agréés	**39,878**	**510**	**30,194**	**(327)**	**19,366**	**89,621**
Autres provisions	**-**	**-**	**-**	**-**		**-**
Assurance vie collective	**5,974**	**-**	**7,977**	**-**	**6,364**	**20,315**
Protection collective	**-**	**-**	**-**	**-**	**667**	**667**
Quota collectif	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Assurance vie	**2,122**	**-**	**-**	**-**	**1,692**	**3,814**
Excédent d'assurance vie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
MicroAss	**-**	**-**	**-**	**(13)**	**9**	**(4)**
Protection	**-**	**-**	**-**	**-**	**0**	**0**
Autres provisions	**-**	**-**	**-**	**-**		**-**
Assurance maladie	**32,610**		**17,630**	**-**	**2,879**	**53,119**
Total	**362,102**	**8,999**	**(74,776)**	**10**	**223,282**	**519,617**

Year ended 31 December 2024	Sinistres payés et autres charges liées aux service d'assurance	Modifications relatives à l'ancien neté de service ajustment du LIC	Changements liés aux prestations futures pertes sur contrats onéreux et reprise de ces pertes	Flux de tresorerie liés aux so-uscriptions d'assurance	Total
Ingénierie	63,467	12,205	(2,805)	35,913	108,780
Incendie, vol et biens	127,758	263,514	22	160,269	551,563
Transport maritime et aérien	32,804	32,146	(1,668)	27,891	91,173
Automobile	34,205	4,070	-	22,413	60,688
Agriculture	1,546	48	(7)	522	2,109
Accidents	17,424	54,088	(12)	33,721	105,221
Cautions	45,085	(28,471)	(81)	23,882	40,415
Autres produits agréés	14,314	8,795	-	7,111	30,220
Autres provisions	-	-	-	-	-
Assurance vie collective	5,105	(4,016)	-	4,793	5,882
Protection collective	-	-	-	139	139
Quota collectif	-	-	-	-	-
Assurance vie	1,026			1,575	2,601
Excédent d'assurance vie	-	-	-	-	-
MicroAss	-	-	(10)	50	40
Protection	-	-	-	10	10
Autres provisions	-	-	-	-	-
Total	342,734	342,379	(4,561)	318,289	998,841

La Compagnie

Exercice clos le31 Decembre 2025	Sinistres payés et autres charges liées aux service d'assurance	Frais de Renou-vellement	Modifications relatives à l'ancien neté de service ajustment du LIC	Changements liés aux prestations futures pertes sur contrats onéreux et reprise de ces pertes	Flux de tresorerie liés aux so-uscriptions d'assur-ance	Total
Ingénierie	**12,755**	**910**	**(25,241)**	**(384)**	**17,593**	**5,633**
Incendie, vol et biens	**130,666**	**3,897**	**(162,260)**	**90**	**82,477**	**54,870**
Transport maritime et aérien	**14,807**	**953**	**(9,898)**	**742**	**21,248**	**27,852**
Automobile	**26,355**	**547**	**(6,037)**	**-**	**14,412**	**35,277**
Agriculture	**759**	**12**	**89**	**-**	**270**	**1,130**
Accidents	**22,297**	**1,069**	**19,990**	**2**	**22,293**	**65,651**
Cautions	**7,574**	**1,101**	**19,694**	**(4)**	**20,038**	**48,403**
Autres produits agréés	**13,502**	**510**	**17,137**	**-**	**13,850**	**44,999**
Autres provisions	**-**	**-**	**-**	**-**		**-**
Assurance vie collective	**5,974**	**-**	**7,977**	**-**	**6,364**	**20,315**
Protection collective	**-**	**-**	**-**	**-**	**667**	**667**
Quota collectif	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Assurance vie	**2,122**	**-**	**-**	**-**	**1,692**	**3,814**
Excédent d'assurance vie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
MicroAss	**-**	**-**	**-**	**(13)**	**9**	**(4)**
Protection	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**0**
Autres provisions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**236,811**	**8,999**	**(138,549)**	**433**	**200,913**	**308,607**

Exer cice clos le 31 Décembre 2024	Sinistres payés et autres charges liées aux services d'assurance	Modifications relatives a l'ancienneté de service ajustement	Modifications relatives aux prestations futures : pertes sur des groupes de contrats onéreux et reprise de ces pertes	Flux de trésorerie liés aux souscriptions d'assurance	Total
Ingénierie	40,441	7,497	(2,617)	24,771	70,092
Incendie, vol et biens	74,003	211,330	(1)	89,425	374,757
Transport maritime et aérien	23,298	35,216	(6)	15,627	74,135
Automobile	24,293	4,459	-	12,558	41,310
Agriculture	1,546	48	(7)	522	2,109
Accidents	11,114	33,225	(11)	23,259	67,587
Cautions	45,085	(28,471)	(81)	23,882	40,415
Autres produits agréés	10,166	9,635	-	3,984	23,785
Autres provisions	-	-	-	-	-
Assurance vie collective	5,105	(4,016)	-	4,793	5,882
Protection collective	-	-	-	139	139
Quota collectif	-	-	-	-	-
Assurance vie	1,026			1,575	2,601
Excédent d'assurance vie	-	-	-	-	-
MicroAss	-	-	(10)	50	40
Protection	-	-	-	7	7
Autres provisions	-	-	-	-	-
Total	236,077	268,923	(2,733)	200,592	702,859

31. Charge nette liée au contrat de rétrocession détenu

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Répartition des primes de réassurance		(107,934)	**(95,765)**	(101,903)
Montants recouvrables auprès des réassureurs pour sinistres survenus	**(93,773)**	119,163	**(105,142)**	119,163
	(217,895)	11,229	**(200,907)**	17,260

The Group

Exercice clos le 31 décembre 2025	Sinistres Recouvrés	Modifications relatives à l'ancienneté - ajustements relatifs aux sinistres survenus	Réassurance produits (charges) mesuré dans le cadre du PAA	Total Net dépenses / (recettes)
Ingénierie	-	5,846	(219)	5,627
Incendie, vol et biens	29,770	(157,198)	(85,175)	(212,603)
Transport maritime et aérien	1,752	(17,798)	(9,806)	(25,852)
Cautions	231	13,234	(3,660)	9,805
Autres produits agréés	44	27,687	(18,051)	9,680
Autres provisions	-	-	-	-
Assurance vie collective	-	889	-	889
Quota collectif	2,373	(608)	(7,112)	(5,347)
Excédent d'assurance vie	5	-	(99)	(94)
Total	34,175	(127,948)	(124,122)	(217,895)

Exercice clos le 31 décembre 2024	Sinistres Recouvrés	Modifications relatives à l'ancienneté - ajustements relatifs aux sinistres survenus	Réassurance produits (charges) mesuré dans le cadre du PAA	Total Net dépenses / (recettes)
Ingénierie	-	(1,047)	(1,041)	(2,088)
Incendie, vol et biens	24,476	147,104	(63,535)	108,045
Transport maritime et aérien	-	(32,171)	(8,876)	(41,047)
Cautions	80	(14,996)	(1,947)	(16,863)
Autres produits agréés	607	(4,950)	(20,708)	(25,051)
Autres provisions	-	-	-	-
Quota du groupe	817	(757)	(11,820)	(11,760)
Excédent d'assurance vie	-		(7)	(7)
Total	25,980	93,183	(107,934)	11,229

The Company

Exercice clos le 31 décembre 2025	Sinistres Recouvrés	Modifications relatives à l'ancienneté - ajustements relatifs aux sinistres survenus	Réassurance produits (charges) mesuré dans le cadre du PAA	Total Net dépenses / (recettes)
Ingénierie	-	5,846	(219)	5,627
Incendie, vol et biens	18,505	(157,198)	(56,958)	(195,651)
Transport maritime et aérien	1,752	(17,798)	(9,805)	(25,851)
Cautions	231	13,235	(3,660)	9,806
Autres produits agréés	44	27,582	(17,912)	9,714
Autres provisions	-	-	-	-
Assurance vie collective	-	889	-	889
Quota du groupe	2,373	(608)	(7,112)	(5,347)
Excédent d'assurance vie	5	-	(99)	(94)
Total	22,910	(128,052)	(95,765)	(200,907)

Exercice clos le 31 décembre 2024	Sinistres Recouvrés	Modifications relatives à l'ancienneté - ajustements relatifs aux sinistres survenus	Réassurance produits (charges) mesuré dans le cadre du PAA	Total Net dépenses / (recettes)
Ingénierie	-	(1,047)	(1,041)	(2,088)
Incendie/dommage/vol	24,476	147,104	(55,443)	116,137
Transport maritime/aérien	-	(32,171)	(9,493)	(41,664)
Cautions	80	(14,996)	(1,947)	(16,863)
Autres produits agréés	607	(4,950)	(22,152)	(26,495)
Autres provisions	-	-	-	-
Quote-part du groupe	817	(757)	(11,820)	(11,760)
Rachat d'assurance-vie	-		(7)	(7)
Total	25,980	93,183	(101,903)	17,260

32. Frais de gestion

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Rémunérations des administrateurs	**3,396**	2,896	**995**	1,939
Frais de personnel	**41,107**	60,251	**36,384**	55,504
Rémunération des commissaires aux comptes	**2,478**	1,702	**1,452**	1,034
Amortissements et dépréciations	**5,080**	3,940	**4,811**	3,645
Frais administratifs et autres charges	**29,497**	43,789	**24,129**	46,543
	81,558	112,578	**67,771**	108,665

33. Provision pour dépréciation des actifs financiers

Reprise/(comptabilisation) de la dépréciation des actifs financiers	**(29,961)**	(23,241)	**(29,616)**	(23,241)

34. Revenus du placement

Intérêts sur les titres d'État	**62,668**	106,016	**45,365**	84,355
Intérêts sur les dépôts auprès d'établissements financiers	**17,857**	7,434	**13,104**	-
Revenus locatifs	**2,065**	2,215	**2,065**	2,215
Revenus de dividendes	**4,229**	9,926	**4,229**	9,926
	86,819	125,591	**64,763**	96,496

35. Gains liés aux modifications

Gain/(perte) de réévaluation sur les obligations échangées	**35,560**	(48,317)	**35,560**	(48,317)

En 2023, le Groupe a procédé avec succès à l'échange de 182 millions de GHS d'euro -obligations contre une option au pair, conformément à l'accord de principe sur les conditions de restructuration des euro - obligations. La société s'est vu proposer 0,42 million de dollars américains au titre d'une obligation de paiement initial, 0,64 million de dollars américains au titre d'une obligation post-défaut et 10,07 millions de dollars américains au titre de billets à long terme au pair. Un gain de modification de 35,7 millions de GHS a été comptabilisé à la suite de l'échange des obligations. (2024 : perte de modification de 48,3 millions de GHS)

Au cours de l'exercice, le Groupe a comptabilisé un gain de modification sur ses actifs financiers liés aux euro-obligations, après avoir enregistré une perte initiale l'année précédente. Ce gain résulte principalement d'une amélioration du recouvrement des intérêts qui avaient auparavant été différés en vertu des modalités initiales des obligations. En raison de ce recouvrement accru des intérêts, la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels révisés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial, a dépassé la valeur comptable des actifs financiers immédiatement avant la modification.

Le gain de modification reflète l'amélioration des avantages économiques attendus des euro-obligations détenues et a été comptabilisé en résultat conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

36. Exchange gains

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
(Pertes)/gains nets de change	(115,587)	50,829	(118,286)	76,743

La différence de change correspond à l'effet net des gains et pertes de change résultant de la conversion en Ghana Cedis des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

37. Autres revenus

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Intérêts sur les dépôts libérés	**129**	173	**129**	173
Intérêts sur le compte courant	**635**	122	**635**	122
Plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles (note 6)	**27**	49	**27**	49
Produits divers	**1,893**	6,075	**1,897**	6,060
	2,684	6,419	**2,688**	6,404

38. Plus-values liées à l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement

Plus-values liées à la juste valeur des immeubles de placement	**18,592**	-	**18,592**	-

39. Taxe sur la croissance et le développement durable (GSL)

La Groupe et la Compagnie

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Au 1er janvier	Charges de l'exercice	Paiements au cours de l'année	Au 31 Décembre
Année d'imposition				
Jusqu'en 2024	**6,752**	**-**	**-**	**6,752**
2025		-	**(8,549)**	**(8,549)**
	6,752	-	**(8,549)**	**(1,797)**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Année d'imposition				
Jusqu'en 2023	13,120	(1,447)	-	11,673
2024	-	1,780	(6,701)	(4,921)
	13,120	333	(6,701)	6,752

* La charge GSL de 333 GHS se compose d'une charge de 1 780 GHS au titre de l'exercice en cours et d'une reprise de 1 447 GHS au titre de l'exercice précédent, comptabilisée en crédit.

La taxe nationale de stabilisation budgétaire est prélevée, en vertu de la loi de 2019 relative à la stabilisation budgétaire nationale (modification) (loi n° 1011), à hauteur de 5 % du bénéfice comptable avant impôts. À compter du 31 mai 2024, cette loi a été remplacée par la loi relative à la taxe de croissance et de durabilité (loi n° 1095), qui s'élève également à 5 % du résultat comptable avant impôts. Ces deux taxes ne sont pas déductibles fiscalement aux fins de la détermination du revenu imposable de la société.

40. Income tax expense

Income tax comprise:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Charge d'impôt courant (note 11)	**32,616**	13,789	**25,342**	(1,707)
Crédit d'impôt différé (note 10)	**(44,290)**	(32,942)	**(51,165)**	(26,984)
	(11,674)	(19,153)	**25,823)**	(28,691)

L'impôt sur le résultat avant impôt diffère du montant théorique qui résulterait de l'application du taux d'imposition légal applicable aux bénéfices, comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Résultat avant impôt sur les bénéfices	**(38,909)**	65,396	**(84,991)**	35,609
Impôt calculé au taux d'imposition en vigueur de 25 % (2024 : 25 %)	**(7,423)**	16,349	**(21,248)**	8,902
Différence de taux d'imposition à l'étranger	**-**	2,091	**-**	-
Charges fiscalement déductibles	**(19,135)**	-	**(19,135)**	-
Charges non fiscalement déductibles	**68,455**	40,579	**67,492**	40,579
Revenus exonérés d'impôt	**(7,874)**	(63,928)	**(7,568)**	(63,928)
Ajustement au titre de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice précédent	**5801**	(14,244)	**5,801**	(14,244)
Incidence des impôts différés	**(51,498)**	-	**(51,165)**	-
	(11,674)	(19,153)	**(25,823)**	(28,691)

41. Transactions avec des parties liées

La Société détient la totalité du capital de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited. Il s'agit de transactions avec des parties liées et de soldes résultant de la participation et de la présence au conseil d'administration de la Société.

i) Transactions avec des parties liées

	La Compagnie	
	2025	2024
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited :		
Primes encaissées pour le compte de la société mère	**5,010**	3,950
Sinistres réglés pour le compte de la société mère	**-**	199
Autres charges d'exploitation réglées pour le compte de la société mère	**150**	523
Primes versées à la société mère	**2,423**	2,086
Ghana Reinsurance PLC :	**860**	-
Primes encaissées pour le compte de la filiale	**-**	-
Sinistres réglés pour le compte de la filiale	**432**	-
Autres charges d'exploitation réglées pour le compte de la filiale	**-**	-
Primes versées à la filiale	**-**	-

ii) Soldes de fin d'exercice résultant de relations avec des parties liées

La Compagnie

(a) Montants dus à une partie liée		
Ghana Reinsurance Company (Kenya)Limited	**3,911**	4,537

La Société n'a pas de société mère ultime. Aucun actionnaire individuel ni aucune personne morale n'exerce de contrôle ultime sur la Société. En conséquence, il n'y a eu aucune transaction ni aucun solde en cours avec une société mère ultime au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler, directement ou indirectement, les activités du Groupe, y compris tout administrateur (qu'il soit exécutif ou non) du Groupe. La rémunération des principaux dirigeants comprend les éléments suivants :

	Le Groupe		**La Compagnie**	
	2025	2024	**2025**	2024
Avantages à court terme	**24,579**	15,435	**20,455**	12,425
Avantages à long terme	**700**	-	**700**	-

42. Passifs éventuels

Litiges en cours

La Société est partie à une procédure judiciaire opposant un ancien salarié de sa succursale au Cameroun concernant un prêt hypothécaire qui lui avait été accordé. Au cours de l'exercice, la Haute Cour a statué en faveur de l'ancien salarié et a condamné la Société à lui verser des dommages-intérêts. La Société a interjeté appel de ce jugement, et l'affaire est toujours pendante devant la cour d'appel.

Sur la base des conseils reçus de son conseiller juridique, la direction estime qu' il existe des motifs raisonnables justifiant l'appel et que l'issue définitive de l'affaire ne peut actuellement être déterminée avec une certitude suffisante. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers, la direction ne considérant pas comme probable qu'une sortie de ressources économiques soit nécessaire. Cette affaire a donc été présentée comme un passif éventuel.

À la date de clôture, l'impact financier potentiel de cette réclamation, y compris les dommages -intérêts, les intérêts et les frais de justice, est estimé à environ 338 400 GHS. L'issue finale pourrait différer de cette estimation et dépendra de la décision rendue en appel. À titre de comparaison, il y a eu une action en justice en 2024 dont la direction avait estimé que la probabilité de survenance n'était pas probable.

43. Engagements en capital

À la date de clôture, il n'y avait aucun engagement en cours au titre des dépenses d'investissement (2024 : néant).

44. Dividendes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2025	2024	**2025**	2024
Au 1er janvier	**-**	-	**-**	-
Dividende déclaré	**13,000**	25,000	**13,000**	25,000
Paiements	**(13,000)**	(25,000)	**(13,000)**	(25,000)
Au 31 décembre	**-**	-	**-**	-

45. Événements postérieurs à la date de clôture

Les administrateurs n'ont pas connaissance d'autres événements significatifs survenus entre la date de l'état de la situation financière et la date d'approbation des états financiers par les administrateurs qui pourraient nécessiter un ajustement des états financiers ou une mention dans ceux-ci.



Ghana Re

Plot 24, Sudan Road, Ambassador
Hotel Area, Ridge, Accra
P. O. Box AN 7509, Accra-North